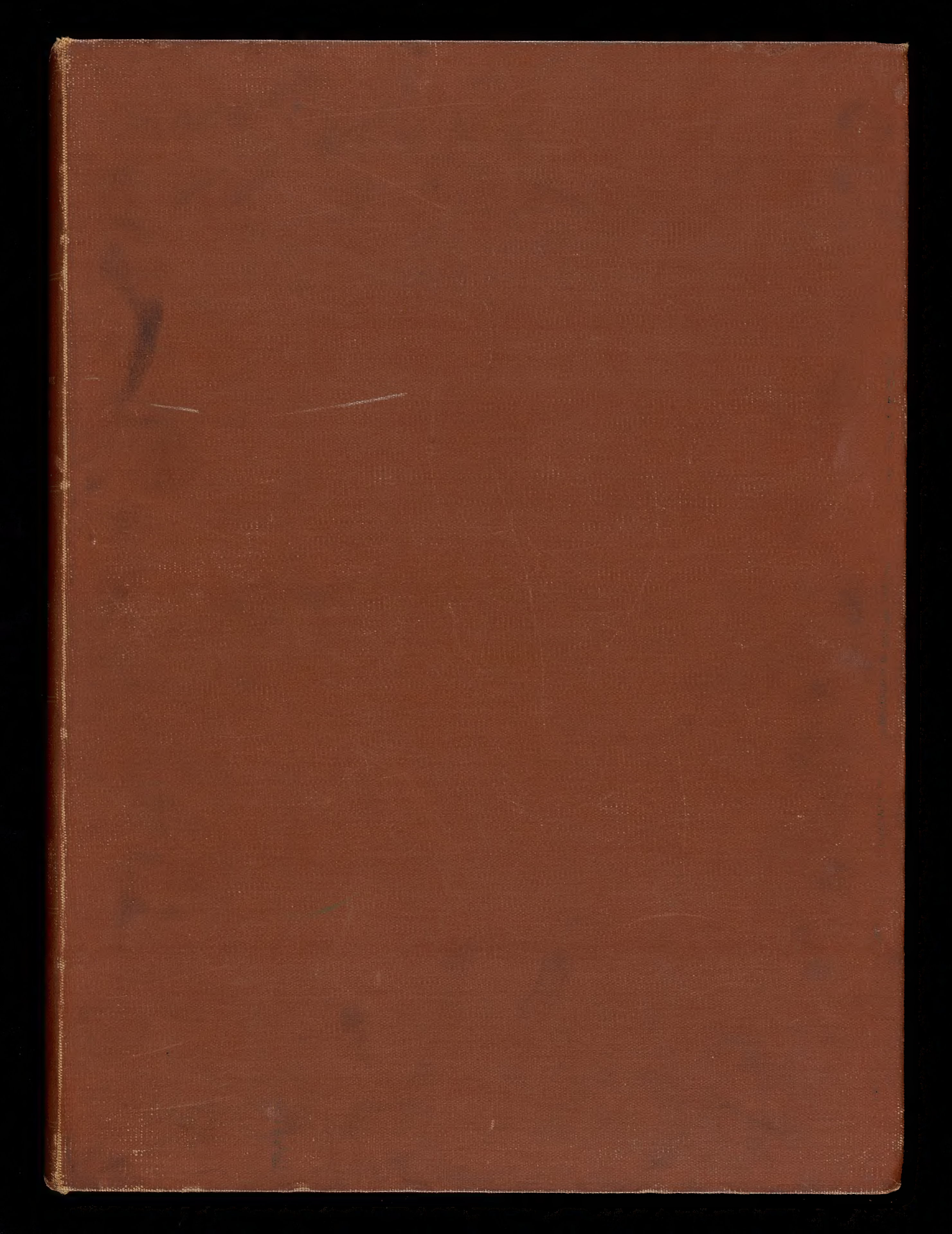
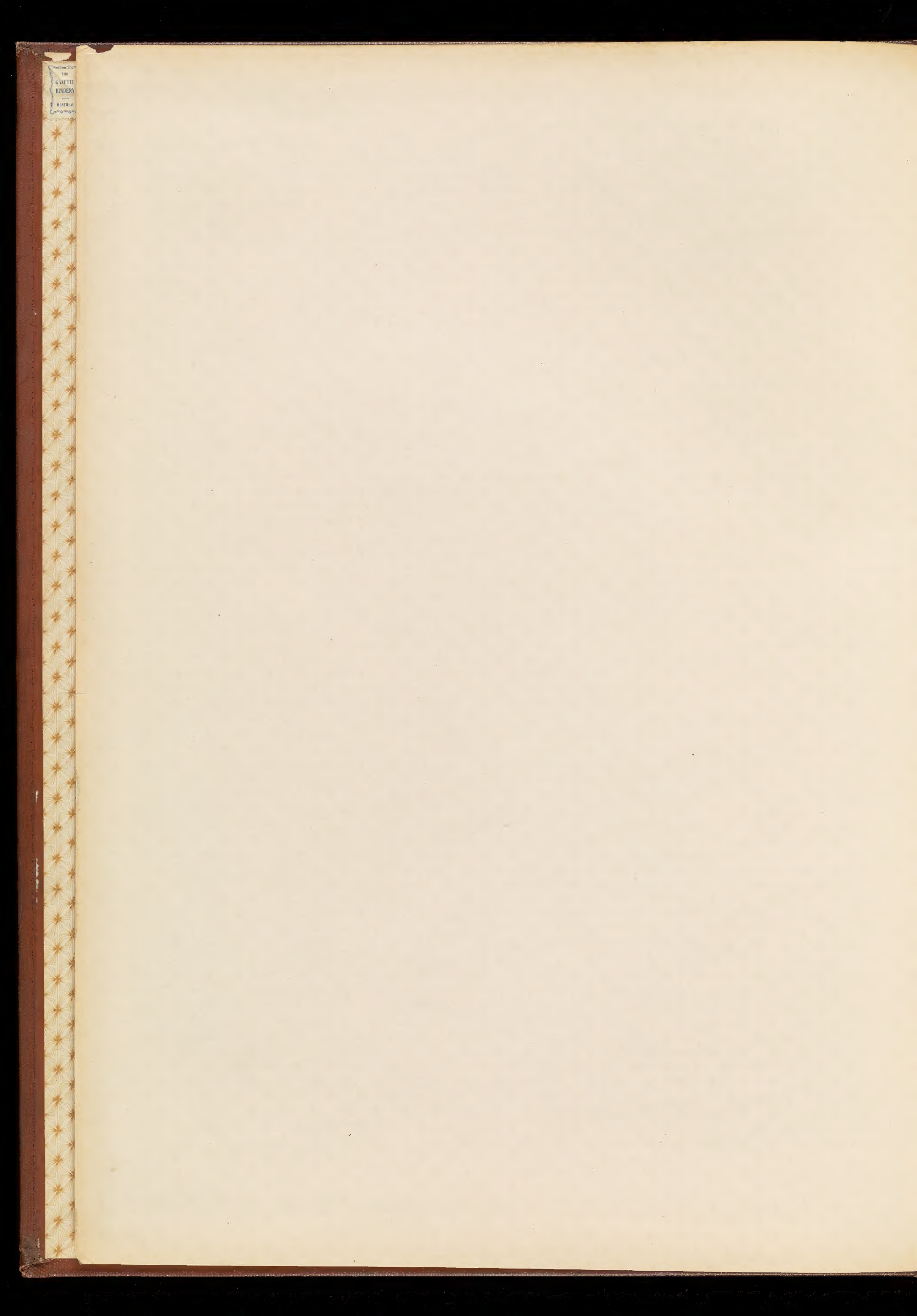
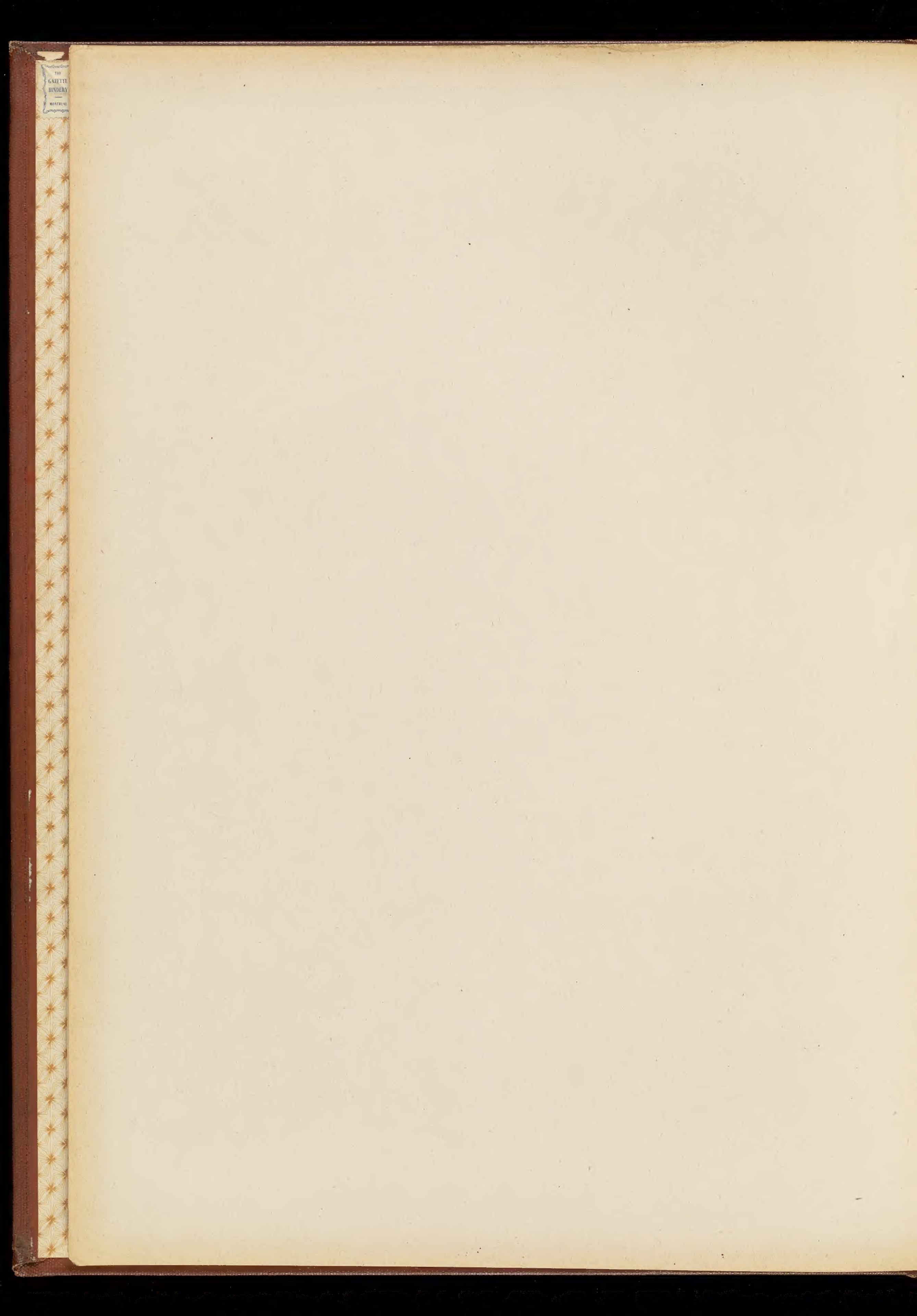



THE
GAZETTE
BINDERY
MONTREAL


THE
GAZETTE
BINDERY
MONTREAL


GAZETTE
BINDERY
MONTREAL

LES GRANDS PRIX DE ROME D'ARCHITECTURE

Publiés par Armand GUÉRINET, Editeur, 140, Faubourg Saint-Martin, PARIS

Extraits des Programmes des Concours

SUJETS DONNÉS PAR L'ACADÉMIE

1846. — Musée d'Histoire naturelle avec Jardin botanique et Ménagerie, pour une Capitale.

L'emplacement sera sur un terrain en pente près d'une rivière, au midi et isolé. L'Etablissement est destiné à l'étude des trois règnes de la nature et comprendra un bâtiment principal pour les collections et salles d'étude, un jardin botanique, une ménagerie et les bâtiments de service.

Le bâtiment principal contiendra : les galeries de géologie et de minéralogie, de zoologie, d'anatomie comparée et de botanique ; un amphithéâtre pour les cours de chimie avec laboratoires, une bibliothèque et une salle du conseil. La galerie de zoologie, divisée en trois parties, sera la plus étendue.

Les bâtiments de service contiendront : ateliers, écuries et remises ; entrées, corps-de-garde et logements de concierges.

La plus grande dimension n'excèdera pas 700 mètres et le bâtiment principal 160 mètres. Pour les esquisses, le plan général en masse, sur échelle d'un demi-millimètre par mètre.

Le plan du bâtiment, l'élévation et la coupe, à 2 millimètres par mètre. Pour les dessins rendus, le plan général détaillé à l'échelle de 2 millimètres par mètre, le plan du bâtiment à l'échelle de 5 millimètres, l'élévation et la coupe à 1 centimètre.

1er Grand Prix. — NORMAND Alfred, élève de MM. Jay et Normand.
1er Second Prix. — MONGE.
2e Second Prix. — M. PONTHIEU.

1848. — Conservatoire des Arts et Métiers avec Galeries pour les Expositions des produits de l'Industrie.

Cet Edifice, isolé, renfermera un bâtiment affecté au Conservatoire et un autre destiné à recevoir les produits de l'industrie.

Le Conservatoire contiendra un Musée avec vastes galeries. Il sera divisé en deux parties ; dans l'une seront les services de l'enseignement. Le rez-de-chaussée renfermera deux amphithéâtres pour 1,000 auditeurs chacun ; deux salles pour 4 ou 500 auditeurs pour les cours ; deux salles de dessin ; à chacune des salles, cabinet du professeur et pièce de dépôt. Au premier étage, bibliothèque et collection de dessins ; un escalier conduira des écoles à ce premier étage. Dans l'autre partie : un grand vestibule, salles de collections et grand escalier conduisant au premier étage, où seront exposés des modèles d'un moindre poids.

Les galeries d'exposition présenteront six divisions : Tissus, métaux et arts mécaniques, instruments de précision, meubles, bronzes, poteries, arts chimiques, etc. Ces galeries auront une entrée et une sortie sur la voie publique. Cet édifice national aura un caractère de gravité n'excluant pas l'emploi d'une judicieuse richesse. La plus grande dimension du bâtiment n'excèdera pas 200 mètres, l'emplacement total 400 mètres.

Pour les rendus : le plan général à 25 millimètres par mètre ; — le plan du premier étage du Conservatoire à 4 millimètres ; — l'élévation et la coupe générale à 8 centimètres.

1er Grand Prix. — GARNIER Charles, élève de M. Le Bas.
2e Grand Prix. — HUE.
Mention honorable. — LEBOUTEUX.

1850. — Une Place publique.

L'Agora des Grecs, le Forum des Romains, les Bazars Orientaux, la Place Saint-Marc de Venise, et le Palais National de Paris sont autant d'exemples de l'importance d'une Place sous le rapport de l'art.

La Place sera située le long d'une rivière et précédée d'une esplanade ornée de portiques et plantations. La Place sera environnée de portiques avec boutiques, cafés, restaurants, à un ou plusieurs étages. Une Bourse, un Théâtre de second ordre et une Salle de Concert formeront la partie importante de sa décoration. Sur la Place pourront être des fontaines, statues, etc. Dans une partie apparente, serait un Monument à la Gloire des Armées.

La Bourse aura un vaste portique, une grande salle et le parquet des agents de change ; un tribunal de commerce et dépendances, salons pour les courtiers, salles de conseil, bureaux, etc.

La Salle de Spectacle se composera de vestibules, escaliers, loges, amphithéâtre, foyers, etc. La Salle de Concert ne diffèrera de la Salle de Spectacle, qu'en ce qu'au lieu de la scène, on y trouvera un orchestre et un foyer pour les musiciens.

Tous les édifices seront desservis par de larges rues, d'abord facile pour les voitures, lesquelles n'entreront pas dans la Place.

La plus grande dimension du terrain des bâtiments, non compris l'esplanade antérieure, n'excèdera pas 400 mètres. On fera un plan, pour les esquisses, à 1 millimètre par mètre, l'élévation et la coupe à 15 millimètres par mètre. Pour les rendus, le plan à 4 millimètres par mètre, et une élévation et deux coupes au double.

1er Grand Prix. — Victor LOUVET, élève de MM. Huyot et Le Bas.
2e Grand Prix. — Auguste VILLAIN, élève de MM. Viel et Desjardins.

1851. — Un Hospice sur l'une des hautes montagnes des Alpes.

Cet Edifice religieux, si nécessaire aux voyageurs, se composera d'une Eglise avec chœur de religieux et grande sacristie, et d'un cloître, autour duquel seraient disposés un logement de supérieur, et des cellules pour 30 ou 40 religieux. En outre, une salle de chapitre, un trésor, une bibliothèque, un réfectoire, et un cimetière pour les religieux.

Une autre partie sera composée d'un ou plusieurs corps de bâtiments pour loger une cinquantaine de voyageurs. On y pratiquerait une cuisine, une salle à manger et une salle de réunion ou chauffoir, — en outre une infirmerie de 15 à 20 lits et une pharmacie.

Dans les dépendances, des logements pour 100 ouvriers, employés à relever les neiges ; des logements pour quatre chefs, chenil pour une vingtaine de gros chiens de montagne, etc., etc. Les eaux seraient conservées dans de vastes citernes et distribuées au moyen de puissantes machines hydrauliques.

Les élèves pourront, à leur choix, placer l'Hospice sur un plateau ou sur la déclivité. Le terrain n'excèdera pas 300 mètres. Pour les rendus, le plan général à 5 millimètres par mètre, la coupe à 7 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — ANCELET, élève de M. Baltard.
Second Grand Prix. — TRIQUET.
Mention honorable. — CHAPELAIN.

1852. — Un Gymnase.

Le Gymnase et la Palestre étaient, chez les anciens, un ensemble servant aux exercices du corps et de l'esprit.

Cet Edifice d'utilité publique comprendra :

Un vaste emplacement entouré de portiques, un stade pour courses à pied, un hippodrome pour celles en char et à cheval, un bassin pour la natation et manœuvres maritimes, un autre couvert pour la natation, des portiques pour les exercices gymnastiques, un manège couvert pour l'équitation, une salle d'escrime, un amphithéâtre pour distributions de prix, une galerie de modèles de machines et une bibliothèque, une galerie de réunion où seraient exposés des tableaux perpétuant le souvenir des belles actions dues aux moyens gymnastiques, plusieurs salles d'instruction. — En outre, des vestiaires, bureaux, logements du directeur et des professeurs.

Les dépendances se composeront d'écuries, remises, magasins, ateliers. Des fontaines et plantations.

La superficie totale sera de 160,000 mètres. On fera pour les esquisses, le plan, une élévation et une coupe à 1 millimètre par mètre ; et pour les rendus : le plan à 4 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe à 8 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — Léon GINAIN.
2e Grand Prix. — Louis-François DOUILLARD.
2e Second Grand Prix. — Julien-Michel DOUILLARD.

L'Académie a témoigné de sa satisfaction sur la force de ce Concours.

1854. — Un Edifice consacré à la Sépulture des Souverains d'un Grand Empire.

Cet Edifice serait situé sur une éminence ou sur un coteau. Il se composerait d'une partie souterraine et une autre élevée. Les escaliers devront produire un effet imposant. L'édifice du haut sera disposé pour les cérémonies funèbres; il aura le caractère religieux et funéraire. Un bâtiment pourrait se lier à l'édifice pour l'habitation des chanoines gardiens.

Le terrain de l'édifice ne dépassera pas 10,000 mètres. Le plan du souterrain et de l'édifice supérieur à 6 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe au double. Le plan général à 2 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — Paul-Emile BONNET.
2e Grand Prix. — Emile VAUDREMER.
2e Second Grand Prix. — BOITTE.

1855. — Un Conservatoire de Musique et de Déclamation.

Cet Edifice sera isolé, avec façade sur une place publique. Il comprendra: Salle de concerts, salle de spectacles, bibliothèque, musée d'instruments, salle d'examens; 58 classes, dont 22 réservées aux hommes et 36 pour les deux sexes, plus deux classes ; petits théâtres pour les études. Il y aura aussi des bureaux, cabinets de professeurs et une salle de dépôt de livres.

L'Etablissement comprendra un pensionnat pour 20 hommes, avec 3 salles d'étude, bibliothèque, réfectoire, cuisine, appartement du chef et 20 chambres, et jardin particulier avec promenoirs.

L'administration occupera un appartement et une salle de réception. Des vestibules, des escaliers, des portiques relieront les parties de l'édifice. Salles de spectacle et de concert pour 1,200 spectateurs; la place de l'orchestre, spacieuse, contiendra un orgue. Les classes ne doivent recevoir que 15 élèves.

Un style simple et d'une élégante pureté convient à l'édifice; le terrain n'excèdera pas 260 mètres. Pour les rendus : un plan du rez-de-chaussée et du premier étage à l'échelle de 5 millimètres par mètre, la coupe et l'élévation au double.

1er Grand Prix. — H. DAUMET.
2e Grand Prix. — B. GUILLAUME.
2e Second Grand Prix. — Eugène HEIM.

1856. — Un Palais pour l'Ambassade Française à Constantinople.

Cet Edifice doit donner une juste idée de la puissance qui l'aura fait élever. Il réunira les conditions d'une somptueuse résidence et celles d'une maison de plaisance. Elevé sur les rives du Bosphore, il devra offrir le moyen de jouir des aspects variés de ces beaux lieux. Les formes architecturales en honneur en France seront reproduites dans leur sens le plus élevé, quoique la différence du climat et des matériaux lui impriment un caractère spécial. Séparé de la mer par une large voie, il y sera relié par un petit port pour les barques de service.

Au rez-de-chaussée, un vestibule spacieux pour les gardes. Un corps-de-garde, bureaux et services domestiques communiqueront avec ce vestibule.

A l'entresol spacieux, les bureaux, les logements du personnel, chancelier, secrétaires, attachés, drogmans, en tout dix appartements complets.

Au premier étage, avec escalier monumental, les appartements grandioses de l'ambassadeur, avec salle de conseil, etc., communiquant de plein-pied avec le plateau supérieur de la colline. Des loges, terrasses, galeries réuniront le Palais aux jardins, qui, au moyen de rampes et d'escaliers, communiqueront avec le plateau inférieur du sol.

Une chapelle, ouverte aux catholiques, sera contiguë au Palais, avec tribune accessible des appartements de l'ambassadeur.

Au niveau de la route, écuries, remises, etc., etc. L'édifice devra affecter, dans son soubassement et dans son enceinte, un certain caractère de réclusion et offrir des moyens de défense déguisés sous la noblesse des formes.

La plus grande dimension n'excèdera pas 300 mètres. Pour les rendus, le plan général et deux plans à 4 millimètres par mètre, une coupe générale à 8 millimètres et une élévation à 12 millimètres.

1er Grand Prix. — GUILLAUME.
Second Grand Prix. — Constant MOYAUX.

1857. — Une Faculté de Médecine.

1858. — Un Hôtel Impérial des Invalides de la Marine.

Cet Edifice élevé sur un plateau, sera accessible du côté de la mer à l'aide de rampes douces. 800 hommes, officiers et soldats, devront y trouver le bien-être. Le corps de logis contiendra l'appartement du gouverneur, les logements de l'état-major, appartement de réception pour l'empereur, deux vastes galeries et une bibliothèque, pour les expositions de modèles de vaisseaux et de portraits des grands hommes de mer, batailles navales, etc.

Les quartiers des invalides se composeront: de portiques, réfectoires, chauffoirs, chambrées pour 10 hommes, plus dix ou douze logements d'officiers, deux infirmeries avec logement de médecin, pharmacie, bains, pavillons d'isolement.

Un phare et un petit port naturel avec ouvrages avancés, avec canons pour les saluts, les rades, et, au besoin, pour la défense. Une église s'élèvera dans l'axe de l'hôtel, en se préoccupant de l'aspect vu de la mer.

L'édifice ne devra le céder à l'Hôtel des Invalides de Paris que sous le rapport de l'importance relative, avec la même grandeur tempérée. Le terrain n'excèdera pas 160,000 mètres, non compris le port ni l'esplanade. Pour les rendus : le plan général à 5 dix-millièmes par mètre, le plan particulier à 4 millimètres, l'élévation à 6 millimètres, la coupe à 4 millimètres.

1er Grand Prix. — E.-G. COQUART.
2e Grand Prix. — THIERRY.
Mention honorable. — TRAIN.

1859. — Un Palais pour la Cour de Cassation.

Ce Tribunal doit se distinguer d'un Palais de Justice par une architecture plus imposante. Il sera précédé d'une place publique ombragée; il se divisera en trois sections : chambre des requêtes, chambre civile, chambre criminelle. Chacune aura une salle de conseil et un cabinet pour le président. La chambre criminelle, servant aux assemblées générales, sera plus étendue : 160 sièges et 1 siège pour le chef de l'Etat; espace pour le barreau et pour 100 personnes de l'auditoire. Les autres chambres auront chacune 15 sièges ; elles seront éclairées par des jours latéraux et précédées d'une galerie de peintures et sculptures de magistrats célèbres. Des corridors pour l'accès facile des autres parties :

1° Cabinet pour le 1er Président, antichambre, salle d'attente. 2° Le Parquet, de 4 ou 5 pièces pour le Procureur; des cabinets pour 6 avocats généraux. 3° Un Greffe de 5 ou 6 pièces avec dépôt pour les archives. 4° Bureau d'enregistrement de 3 pièces. 5° Bibliothèque de 30,000 volumes, archives et cabinet pour l'archiviste. 6° Vestiaire pour 60 conseillers. 7° Salle de conférences, bibliothèque et vestiaire pour les avocats. 8° Buvette et logement de concierge; entrée particulière pour les voitures.

Cet édifice contiendra dans le soubassement les dépôts de charbon et appareils de chauffage, ventilation, etc. Le Palais n'excèdera pas 150 mètres. Pour les rendus: le plan à 1 centimètre par mètre, l'élévation à 2 centimètres par mètre, et deux coupes à 1 centimètre.

1er Grand Prix. — F.-P. BOITTE.
2e Grand Prix. — C.-A. THIERRY.
2e Second Grand Prix. — J.-L. PASCAL.

1860. — Une Résidence Impériale dans la ville de Nice.

1861. — Un Etablissement de Bains dans une ville d'eaux thermales.

Cet Etablissement sera élevé au pied de collines boisées et s'étendra jusqu'à une petite rivière s'alimentant de l'eau des sources. Deux sources de vertus différentes sont séparées de 500 mètres, avec chacune une piscine couverte et découverte et 60 cabinets. Deux vastes hôtels se grouperaient à proximité des établissements qui comprendraient: vestibules, cabinets de médecins, pharmacie, chambres de baigneurs, lingerie, etc.

Douze logements pour familles, et au deuxième étage, pour personnes seules.

Un bâtiment central qu'on laisse le soin de réunir aux deux hôtels par les meilleurs moyens, se composerait : de salons de lecture, de conversation, de danse, promenoirs; d'une salle de concerts, et d'une salle de spectacles de 400 places ; d'une salle à manger de 150 couverts, et de dix petites salles à manger.

Une seule cuisine avec ses dépendances communiquerait aussi avec le bâtiment d'administration situé à l'entrée, sur une partie postérieure du terrain où se présente l'accès des voyageurs. Il comprendrait, dans une cour, des remises pour 20 voitures et 50 chevaux, concierge, bureaux d'arrivée, les appartements du directeur, médecins, lingerie et chambres de domestiques.

Le terrain est à volonté, la mesure rigoureuse de la distance séparant les deux sources est de 500 mètres. Pour les rendus : le plan général à 2 millim. 1/2 par mètre, la façade à 5 millimètres, la coupe à 1 centimètre.

1er Grand Prix. — Constant MOYAUX.
1er Second Grand Prix. — J.-N. FLON.
2e Second Grand Prix. — F.-W. CHABROL.

1862. — Palais pour le Gouverneur de l'Algérie, destiné aussi à la Résidence temporaire du Souverain.

Cet Edifice sera isolé et précédé d'une place avec talus et gradins pour les exercices militaires, avec arc de triomphe à l'entrée de la première cour, à laquelle on arrivera par des perrons et des rampes. Deux autres entrées avec concierge et corps-de-garde. Des portiques conduiront aux corps de bâtiments, pour les employés, bureaux et dépendances des divisions : de l'intérieur et du commerce, de la justice et des cultes, de la guerre, de la police ; une autre cour en terrasse, entourée de portiques à un ou deux

étages pour abriter du soleil, avec ouvertures pour la vue des sites. Des belvédères élevés pourront surmonter ces portiques qui communiqueront aux appartements destinés aux généraux, commissaires, sénateurs, etc., de passage.

Une cour d'honneur avec deux corps de bâtiments, l'un pour la suite du Souverain, et l'autre pour le Gouverneur, à laquelle on accèdera par des escaliers et rampes, sera ornée d'arbres, eaux courantes, fontaines.

Le Palais contiendra : une salle des gardes, un vestibule avec un ou plusieurs escaliers, un appartement pour le Souverain, une salle du Trône attenant à une galerie des fêtes et une salle de banquets, une chapelle, une salle de spectacle, avec dégagements faciles. Les écuries, les cuisines, etc., seront distribuées dans les étages inférieurs. L'appartement d'apparat et ceux d'habitation auront terrasses et belvédères. Un jardin avec parc entourera le Palais, avec effets d'eau et riche végétation.

L'édifice joindra, à une imposante grandeur, une grande magnificence; les concurrents appliqueront les principes des belles formes du siècle de Périclès, d'Auguste et de Léon X. Le but est de montrer à l'imagination des Algériens le haut degré de perfection de notre industrie et de nos arts.

Le terrain n'excèdera pas 350 mètres. Pour les rendus : le plan général, jardin compris, à 1 millimètre 1/2 par mètre, le plan du Palais à 5 millimètres, l'élévation et la coupe principale à 5 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — F.-W. CHABROL.
1er Second Grand Prix. — E. BRUNE.
2e Second Grand Prix. — Victor DUTERT.

1863. — L'Escalier principal du Palais d'un Souverain.

1864. — Un Hospice dans les Alpes.

Tout porte à croire que le programme, sauf quelques petits changements, était le même que celui de 1851.

1er Grand Prix. — GUADET.
1er Second Grand Prix. — Victor DUTERT.
1er Accessit. — PASCAL.

1865. — Envoi de Rome: RESTAURATION DU TEMPLE DU SOLEIL.

2e Grand Prix. — GERHARDT.

1866. — Un Hôtel à Paris pour riche Banquier.

Le terrain situé dans un quartier riche est de forme irrégulière, déterminé par des percements et un boulevard de 40 mètres sur lequel il occupe une façade de 170 mètres. Sa superficie s'augmente de sa contiguïté par un de ses côtés A. B., avec un square immense, avec droit de sortie par deux issues et droit de vue; en effet si on excepte deux distances de 27 mètres chacune marquées sur le plan C. D. et E. F., et qui d'après la disposition des bâtiments qui sont encore à vendre, peuvent être occupés par les pignons des propriétés mitoyennes; le terrain, de ce côté, est clôturé par une grille légère à ras du sol, gênant à peine la vue, aussi le contrat stipule que la partie contiguë du square sera tracée de manière à prolonger le jardin de l'hôtel.

Le plan général de l'hôtel se composera : de l'habitation du banquier, de ses bureaux, de deux hôtels particuliers servant à chacun de ses enfants.

1° L'Hôtel du banquier comprendra ses appartements, son cabinet, avec bureaux pour trois secrétaires qui seraient logés aux étages supérieurs. A l'autre étage : l'appartement de réception, salle de bal, salons, jardin d'hiver, salle à manger, salle de banquet, antichambres, grand escalier, descente à couvert, salles d'attente, etc. Une bibliothèque, galeries d'objets d'art. Les cuisines avec pâtisserie, rôtisserie, laverie, etc. Les écuries pour 30 chevaux, dont moitié en box; les remises pour 20 voitures, sellerie, forge, dépôt de fourrages, etc., avec dix logements de domestiques et trente chambres.

2° Les Bureaux comprendront trois divisions, chacune aura un cabinet du chef avec salon d'attente, bureaux de secrétaires, deux cabinets de chefs de bureaux, quatre bureaux pour cinq employés chacun, une caisse et deux bureaux pour dix expéditionnaires. — En plus, deux grandes salles pour les conseils d'administration avec dépendances. Les accès des bureaux seront distincts de l'entrée de l'Hôtel et séparés de ceux des cuisines et écuries.

3° Les deux Hôtels se relieront par des dégagements avec l'Hôtel principal; ils se composeront de cinq chambres de maître, deux salons, salle à manger, écuries pour 8 chevaux, remise pour 6 voitures, etc.

Dans le rendu on pourra donner un caractère particulier au plan de l'un des deux Hôtels, laissé en masse dans l'esquisse; il pourrait être destiné à un célibataire et avoir une vaste salle servant de bureau, de salle d'armes, ou une galerie d'objets d'art, fumoir, etc.

Pour les esquisses on fera le plan général en masse avec le dessin des jardins et un arrachement des dispositions du square à 1 millim. par mètre.

Un plan de tous les bâtiments, à l'exception d'un des petits Hôtels, à 2 millimètres par mètre (ledit plan au sol de l'étage des grands appartements). Un plan particulier de l'Hôtel principal au sol de l'habitation du banquier à 2 millimètres par mètre. Une élévation de l'Hôtel principal à 4 millimètres par mètre. Une coupe générale (qui pourra être brisée) à 4 millimètres par mètre.

Pour les dessins rendus on fera : un plan d'ensemble (détaillé) avec l'arrachement du square à 2 millimètres 1/2 par mètre. Un plan des appartements de réception et un plan de l'étage d'habitation du grand Hôtel à 5 millimètres par mètre.

Une façade générale et une coupe générale à 1 centimètre par mètre. Un détail (à volonté) soit de la façade, soit de la coupe, à 2 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — PASCAL Jean-Louis.
1er Accessit. — BATIGNY.
2e Accessit. — BÉNARD.

1867. — Un Palais pour l'Exposition des Beaux-Arts.

Ce Monument occuperait une superficie de 40 mètres et serait isolé mais pourrait se rattacher à un terrain d'une grande étendue destiné à des expositions industrielles temporaires. Le Palais se composerait de salles et galeries de dimensions variées, avec dissemblances intérieures permettant l'exposition des œuvres dans un milieu favorable ; les jours ne seraient pas disposés de façon uniforme dans le même but. Il pourrait exister un étage sur certaines parties du Palais. L'une des salles aurait des dimensions exceptionnelles et pourrait être affectée à la distribution des récompenses. La sculpture aurait ses espaces spéciaux et son éclairage approprié.

La superficie de 40,000 mètres permettrait de grandes parties plantées, ornées de portiques, pouvant recevoir des sculptures, bas-reliefs, vitraux, cartons, modèles d'architecture. Un vaste vestibule avec bureaux et vestiaires, avec une large descente à couvert.

Les œuvres d'art seront reçues dans des salles à proximité de magasins pour les colis et caisses d'œuvres refusées, avec entrée spéciale.

Dans un ou plusieurs bâtiments, seront des locaux pour l'administration, cabinet du surintendant avec deux salons, salles d'huissiers ; cabinet du directeur, quatre bureaux d'inspecteurs, cabinet de médecin, commissaire de police, salle pour ses agents, trois salles pour les gardiens, corps-de-garde pour 24 hommes, et nombreuses latrines.

On fera, pour les esquisses, un plan général à 2 millimètres par mètre, facultativement un plan du premier étage à 2 millim. 1/2, une élévation générale et une coupe à 1 centimètre, une élévation latérale à 5 millimètres, un détail de la façade et du vestibule à 2 centim. 1/2 par mètre.

1er Grand Prix. — Emile BÉNARD.
1er Accessit. — Henri MAYEUX.
2e Accessit. — BOBIN.

1868. — Un Calvaire.

Sur le montant d'un coteau dominant une grande ville, une riche communauté élève un édifice religieux auquel serait donné le nom de Calvaire.

Il se composerait de quatre divisions : le Calvaire, la Communauté, le Refuge, le Champ de Repos.

1° Le Calvaire est la partie capitale du groupe, on doit l'apercevoir de la ville. C'est un plateau sur lequel on plante des croix ; il est accessible par des pentes douces avec repos aux 14 stations du chemin de la croix et par un escalier droit destiné aux pèlerins qui embrassent la pénitence dans toutes ses rigueurs. Un large parvis, cour sacrée, avec 24 chapelles, précéderait une chapelle centrale renfermant un seul autel qui n'aurait pas toutefois le caractère de celui des cathédrales. Pour les fêtes, les dispositions permettront à l'assistance de recevoir la bénédiction de l'officiant.

Au droit des degrés inférieurs des rampes seraient disposés des fermetures pour la nuit et des logements pour deux surveillants et un concierge. Dans la chapelle, au-delà de la partie publique, serait un chœur pour les offices de la Communauté et du Refuge. En plus des stalles, un emplacement pour les sièges des dignitaires. Une seule sacristie avec un escalier pour la crypte.

2° Les bâtiments de la Communauté, simples et de peu d'importance. 24 cellules avec chacune un oratoire ; on peut, ou les grouper dans un seul bâtiment, ou les séparer par un petit espace planté, mais elles donneront sur un promenoir qui formera cloître. Les dépendances auront cuisine, laverie, buanderie, dépôt et logements des gens de service. Un réfectoire particulier pour les frères.

3° Le Refuge, lieu de retraite pour ecclésiastiques, aurait des habitations d'une seule chambre et d'une petite pièce où se tiendrait un garçon de veille. Elles seraient au nombre de 24 dans chaque division, le réfectoire serait commun à tous, mais il y aurait 2 parloirs.

Comme les cellules des frères, ces habitations pourraient se condenser dans un corps de bâtiments ou se grouper en pavillons séparés par de petits jardins particuliers ; on ne devrait pas moins tracer dans de vastes espaces les pelouses, les avenues, promenoirs d'été, et la partie potagère, cultivée en commun, suivant l'hygiène et les aptitudes de chacun. Il y aurait

un inconvénient à ce que l'entrée de ces deux divisions fût celle du Calvaire et de ses chapelles, cette partie étant publique et très fréquentée.

4° Le Champ de Repos ne sera pas un cimetière public, il est destiné aux religieux, aux laïques du Refuge et aux bienfaiteurs de l'ordre. Les familles de ces derniers devront faire élever les tombeaux à leurs frais ; de là une grande diversité dans les formes et le choix de l'emplacement de ces monuments. Une entrée sera pratiquée avec logement pour deux surveillants ; une petite chapelle pour garder les cercueils jusqu'aux cérémonies qui se célèbreront dans la grande chapelle basse.

La superficie totale sera de 120,000 mètres, les déclivités du mamelon ne sont pas fixées, la périmétrie est laissée à la volonté des concurrents.

On fera pour les esquisses : un plan général, avec dépendances, abords, à 1 millimètre par mètre, une coupe générale à la même échelle ; l'élévation générale principale et une autre élévation à 2 millim. 1/2 par mètre. Pour les rendus, le plan général à 2 millim. 1/2 par mètre, une des deux élévations générales et la coupe générale à 5 millimètres par mètre. Un plan particulier des bâtiments principaux et un plan de la chapelle basse à 5 millimètres par mètre, les deux élévations particulières et la coupe de la grande chapelle, avec arrachements, à 1 centim. 1/2 par mètre.

1er Grand Prix. — LECLÈRE Charles-Alfred.
1er Accessit. — MAYEUX, *ayant eu cet Accessit en 1867, n'a pu obtenir une deuxième fois cette récompense.*
2e Accessit. — MONTFORT.
Mention. — BIZET.

1869. — Un Palais d'Ambassade Française dans la Capitale d'un puissant Etat.

Sous quelque latitude de l'Europe qu'on suppose cette grande construction, de sérieux motifs ne permettent pas l'emploi d'une architecture qui ne fût pas essentiellement nationale, et des spécimens des formes de l'art de l'époque actuelle.

Le Palais comprendra : 1° les appartements de l'ambassadeur et de sa famille ; 2° les appartements de grande réception disposés pour les fêtes et pour des hôtes illustres de passage. Les dépendances auraient deux divisions, l'une pour le service diplomatique, l'autre pour les intérêts commerciaux. Dans une troisième se traiteraient les affaires de chancellerie. Le bâtiment des communs renfermerait les cuisines, les écuries et les logements des domestiques. Un jardin compléterait cet ensemble. Les divisions seront en communication directe et facile.

Les appartements privés ont accès sur une cour d'honneur et sont précédés d'une descente à couvert : ils comprennent un vestibule, salle d'attente, trois salons pour 150 invités, deux salles à manger, dont une pour 30 couverts, quinze chambres à coucher et dépendances. Le cabinet de l'ambassadeur précédé de la salle des huissiers, du salon d'attente, d'un salon particulier et de bureaux de deux secrétaires intimes et de leurs employés.

Les appartements de grande réception soudés à ceux-ci, comprendront, outre les vestibules, la grande salle des gardes, salle de banquet pour 150 personnes, une galerie de même contenance, deux chambres à coucher d'apparat, huit chambres de maîtres, avec cabinets de toilette, boudoirs et logements de service.

La division diplomatique contiendrait les appartements de deux secrétaires d'ambassade et de trois attachés ; avec importance selon la fonction et entrée distincte de celle des bureaux. Les bureaux, au nombre de trois, auraient salle d'attente, salons particuliers, pièces pour les employés. La division du service commercial contiendrait les appartements du consul et de quatre élèves consuls, les bureaux ouverts au public et leurs dépendances.

La Chancellerie contiendrait les appartements du chancelier, du vice-chancelier, et les bureaux nécessaires.

Le bâtiment des communs, outre les cuisines, renfermera quatre écuries pour 4 chevaux chacune, quatre écuries pour 2 chevaux ; la grande remise pour 14 voitures, quatre remises pour 3 voitures, quatre remises pour 2 voitures, à l'étage de service, chambres pour 50 domestiques, et greniers.

On devra dans le plan trouver un emplacement pour une chapelle destinée aux mariages de nos nationaux à l'étranger, avec logement de l'aumônier. Le jardin rappellerait les dispositions et décorations actuellement usitées.

La superficie ne dépasserait pas 25,000 mètres. On fera pour les esquisses un plan général à 2 millim. 1/2 par mètre, l'élévation et la coupe à la même échelle. Pour les rendus, un plan général à 5 millimètres par mètre. Un plan du premier étage à la même échelle, une élévation et une coupe au double. Le détail de la porte d'entrée, de la cour d'honneur et de la descente à couvert, à 5 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — DUTERT Ferdinand.
1er Accessit. — BIZET.
Mention. — ULMAN.

1870. — Une Ecole de Médecine.

Cet Edifice destiné à l'enseignement de toutes les sciences médicales, sera composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Il sera accompagné d'un jardin botanique. Il comprendra : 1° Un amphithéâtre pour 1,800 élèves. 2° Deux amphithéâtres moins vastes, l'un pour la botanique, auprès duquel on disposerait deux serres pour la culture des plantes médicinales étrangères, l'autre pour l'enseignement de la chimie et de la physique, avec une salle pour les appareils et produits chimiques, et un cabinet de physique pour les appareils. 3° Une école pratique d'anatomie, avec dépôts pour les sujets et les dissections. 4° Un petit hospice pour 60 malades, classé en deux divisions pour les deux sexes, et réparti en plusieurs salles pour l'étude de la clinique ou médecine d'observation. L'hospice sera éloigné du bâtiment principal, afin de lui ménager l'air pur. On devra isoler l'école pratique d'anatomie. On devra les relier avec le bâtiment central avec des galeries et portiques couverts. 5° Une bibliothèque. 6° Un cabinet d'instruments de chirurgie et un d'anatomie. 7° Salle des examens avec vestibule et salon pour les professeurs. 8° Salle pour les séances de l'Académie. 9° Logements de concierge et employés subalternes.

Le premier étage contiendra, outre l'administration qui sera composée d'une salle de conseil, archives, bureaux : 1° Un appartement pour le doyen de la Faculté. 2° Un autre pour le secrétaire archiviste. 3° Un autre pour le bibliothécaire conservateur. 4° Un autre pour le directeur de l'école pratique.

Les diverses parties communiqueront par de larges promenoirs pour les étudiants. On réservera dans le jardin des ombrages où l'on puisse se livrer à l'étude. Le terrain aura 200,000 mètres, soit un rectangle de 400 sur 500 mètres. Le terrain des constructions n'excèdera pas 90,000 mètres.

On fera, pour les esquisses, un plan général détaillé avec le jardin en arrachement, l'élévation et la coupe principale à 1 centim. 1/2 par mètre. Pour les rendus, le plan du rez-de-chaussée, avec le jardin botanique et celui du premier étage, à 4 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe principale au double.

1er Grand Prix. — THOMAS Albert-Félix-Théophile.
1er Accessit. — ANDRÉ Gaspard-Abraham.
Mention. — DILLON Albert-Nicolas.

1871. — Un Palais pour les Représentants du Peuple.

Ce Monument doit s'inspirer du style le plus noble en rejetant toute ornementation chargée, il serait isolé dans un vaste espace. Il serait divisé en trois parties distinctes, reliées par des communications ne nuisant pas aux différences d'aspect que motiveront la diversité des attributions et leur degré d'importance. On devra composer un tout homogène en laissant à chaque bâtiment le caractère de sa destination et présenter, à défaut de symétrie, un ensemble harmonieux.

Il serait à désirer que notre Architecture française contribuât par ses plus beaux modèles à faire ressortir ce qu'elle renferme d'élégance et de grandeur, et nous ne voyons pas de monument où notre art national puisse plus convenablement s'appliquer. On appelle l'attention sur les modes de construction les meilleurs, aussi bien sur la nouveauté de formes et d'esprit de la décoration qui doit être la conséquence de leur emploi; mais qu'on se garde de ce qui se rapprocherait du caprice : il ne faudrait pas, en abandonnant la routine, entrer dans une voie où l'on ne retrouverait pas la trace des préceptes du beau.

Le Palais se composerait de trois divisions :

1° Le Palais, comprenant une salle de séances pour 750 représentants, avec tribunes publiques et dégagements nombreux. Une salle de conférences, une bibliothèque, une buvette, un vaste vestibule ou salle des pas-perdus où le public serait admis sur demande ; des salons et pièces d'attente pour le président, le vice-président et les questeurs ; les bureaux du secrétaire général et de ses employés, le cabinet du chef de la sténographie, ceux de ses rédacteurs, un dépôt d'archives, et le local pour l'impression du *Journal Officiel* et du *Bulletin des Lois*, etc.

2° Un bâtiment en relation directe avec le Palais, avec quinze locaux pour les commissions. Douze des salles seraient pour 8 personnes et les trois autres pour un nombre plus considérable; à chacune une antichambre pour les garçons d'instruction et deux cabinets pour le président de la Commission et le rapporteur. Une de ces salles pourrait recevoir le chef du Pouvoir Exécutif, elle aurait de plus grandes dimensions et de plus grandes dépendances.

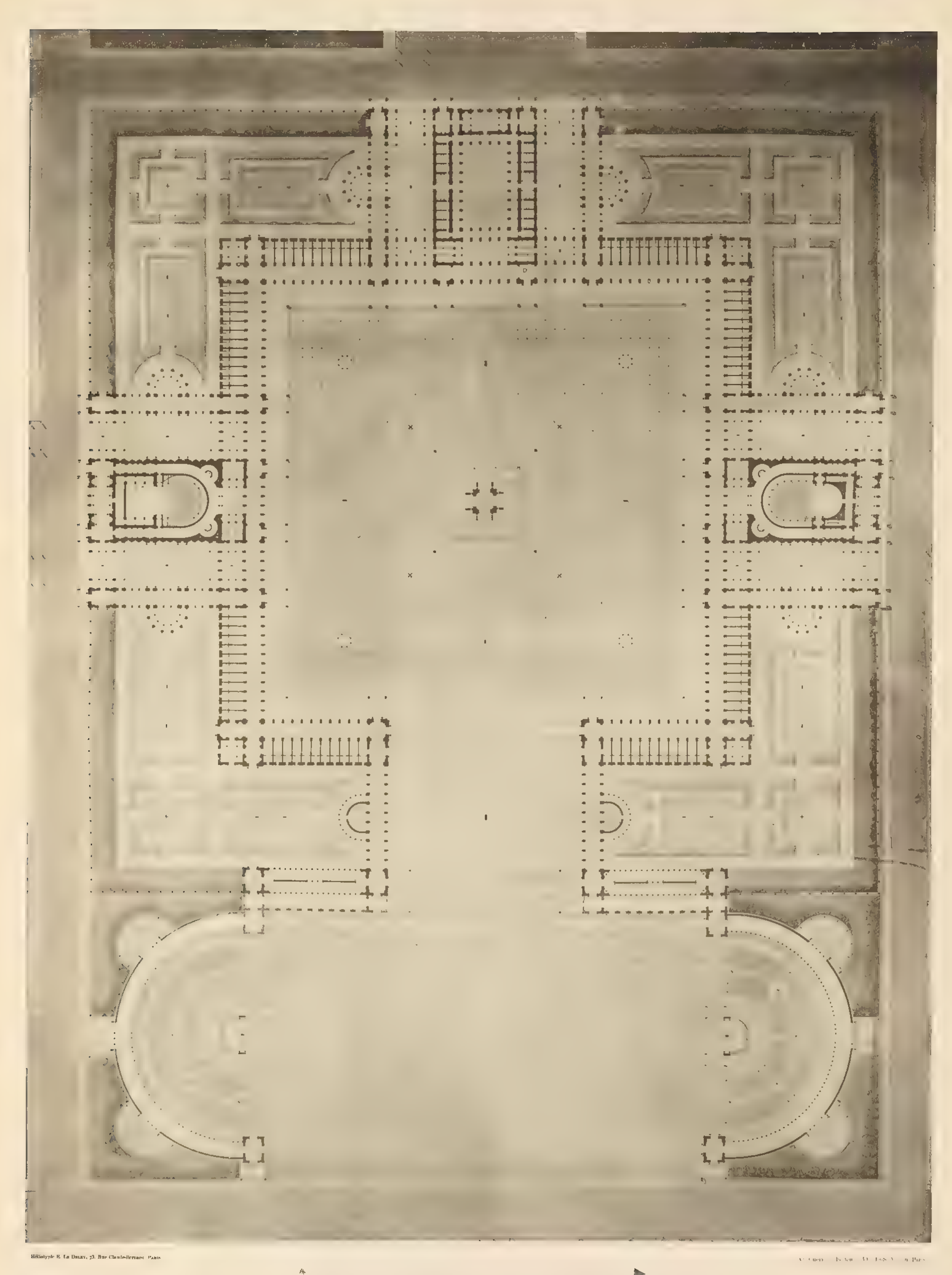
Un ou deux étages desservis par des escaliers particuliers pour les appartements du secrétaire général, de l'économe, du médecin, du bibliothécaire-archiviste, de l'architecte et les logements de nombreux employés inférieurs.

3° Le corps de bâtiment affecté au logement du président de l'assemblée, de deux vice-présidents et de deux questeurs. A la suite de l'appartement privé du président, on disposerait des salles et galeries de grande représentation. Les cabinets du président et des secrétaires doivent être d'accès facile avec salles d'attente, antichambres, etc.

Ces parties du Palais reliées par des communications couvertes avec



1850 VICTOR LOUVET. - Une Place Publique.



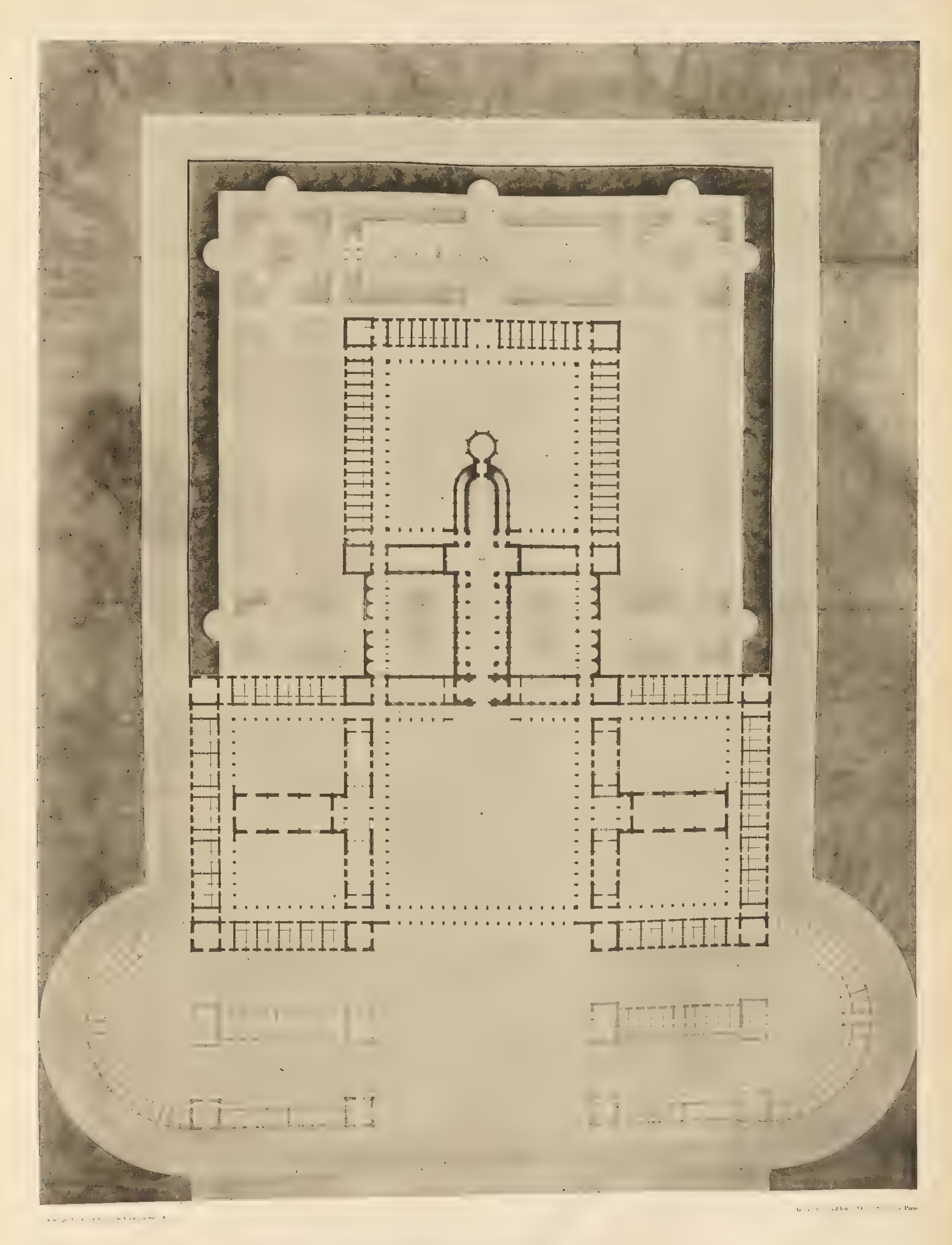
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1850 *VICTOR LOUVET. - Une Place Publique*





1851 *ANCELET - Un Hospice dans les Montagnes*

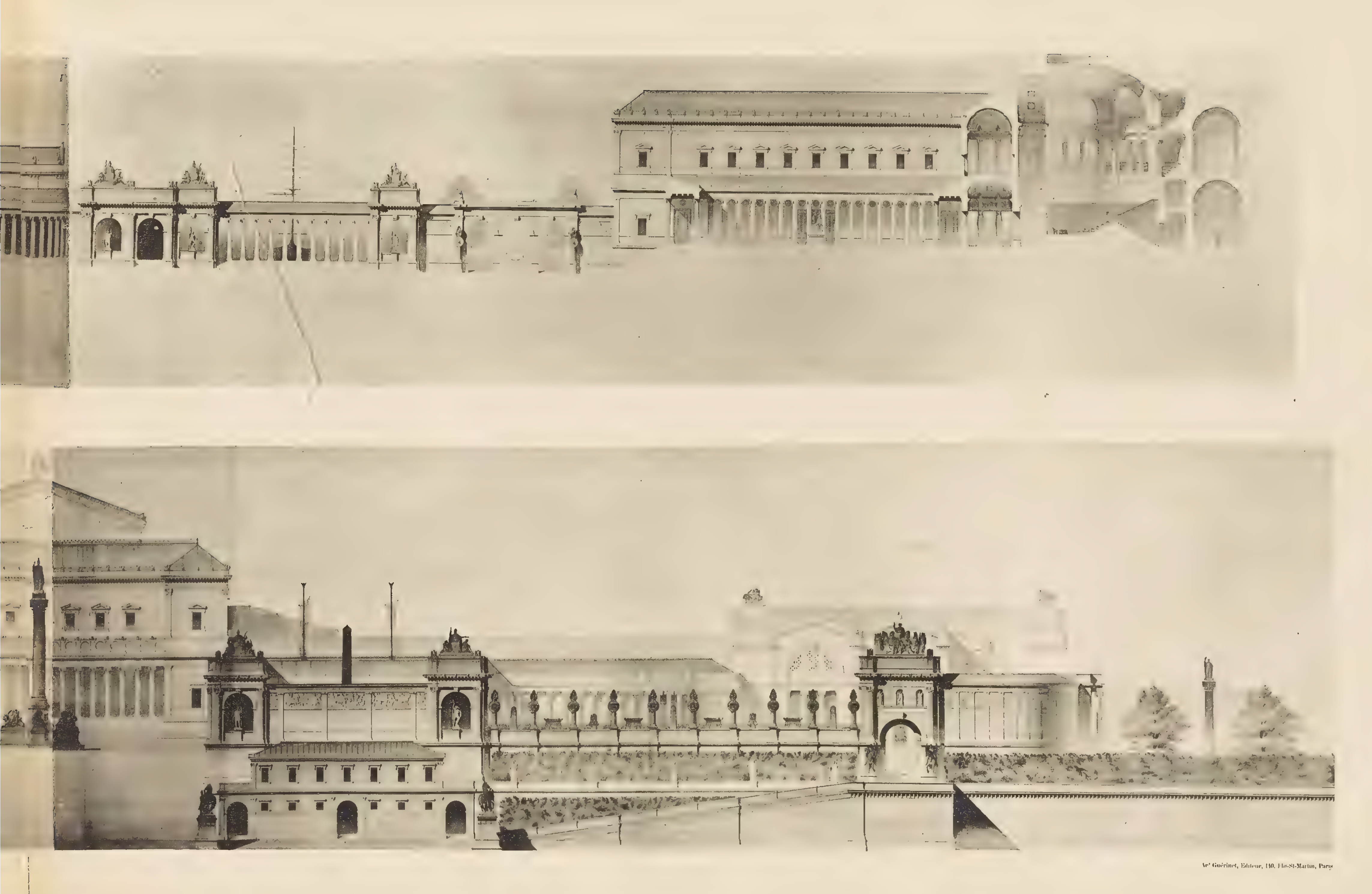


1851 ANCELET. - Un Hospice dans les Montagnes



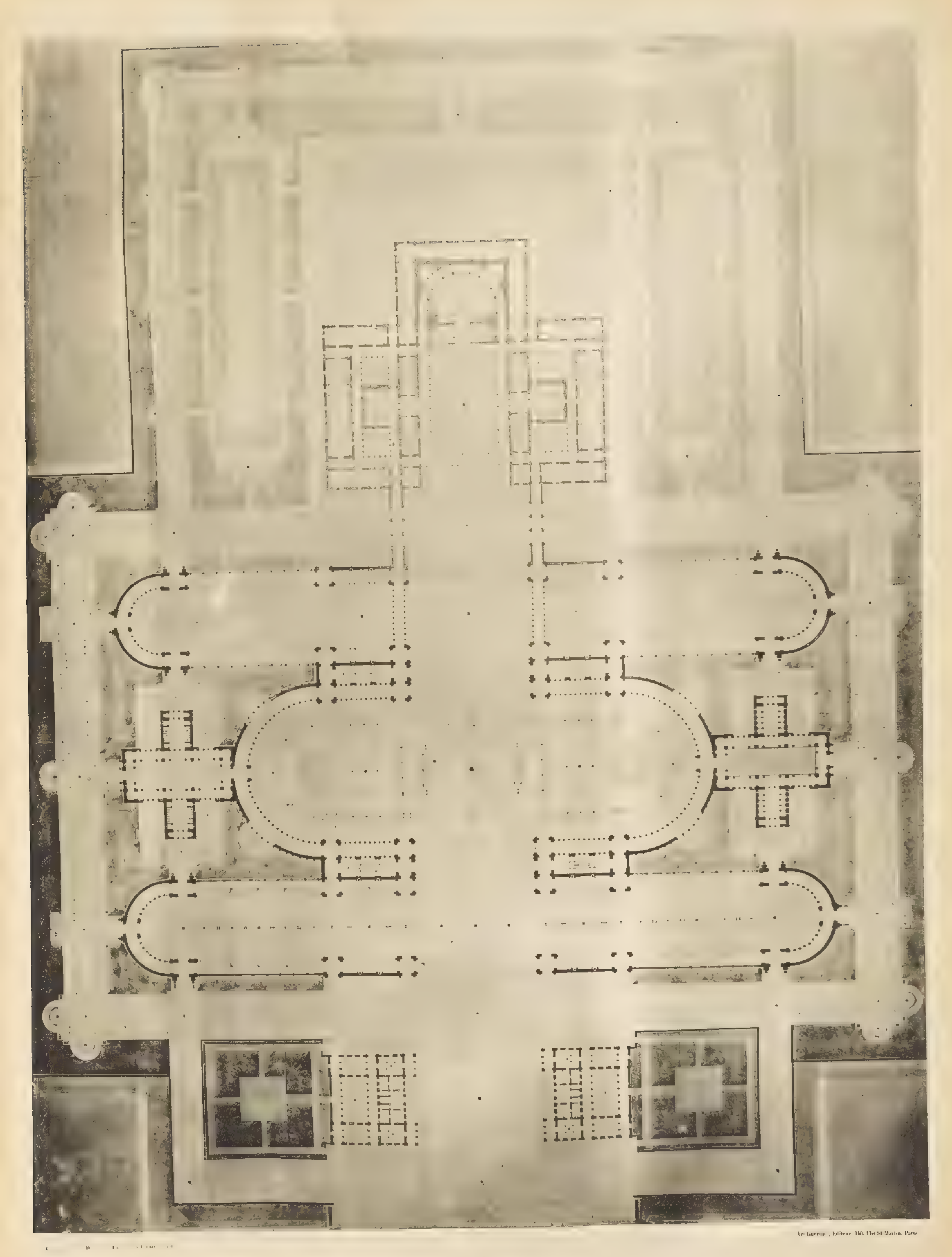
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1852 GI

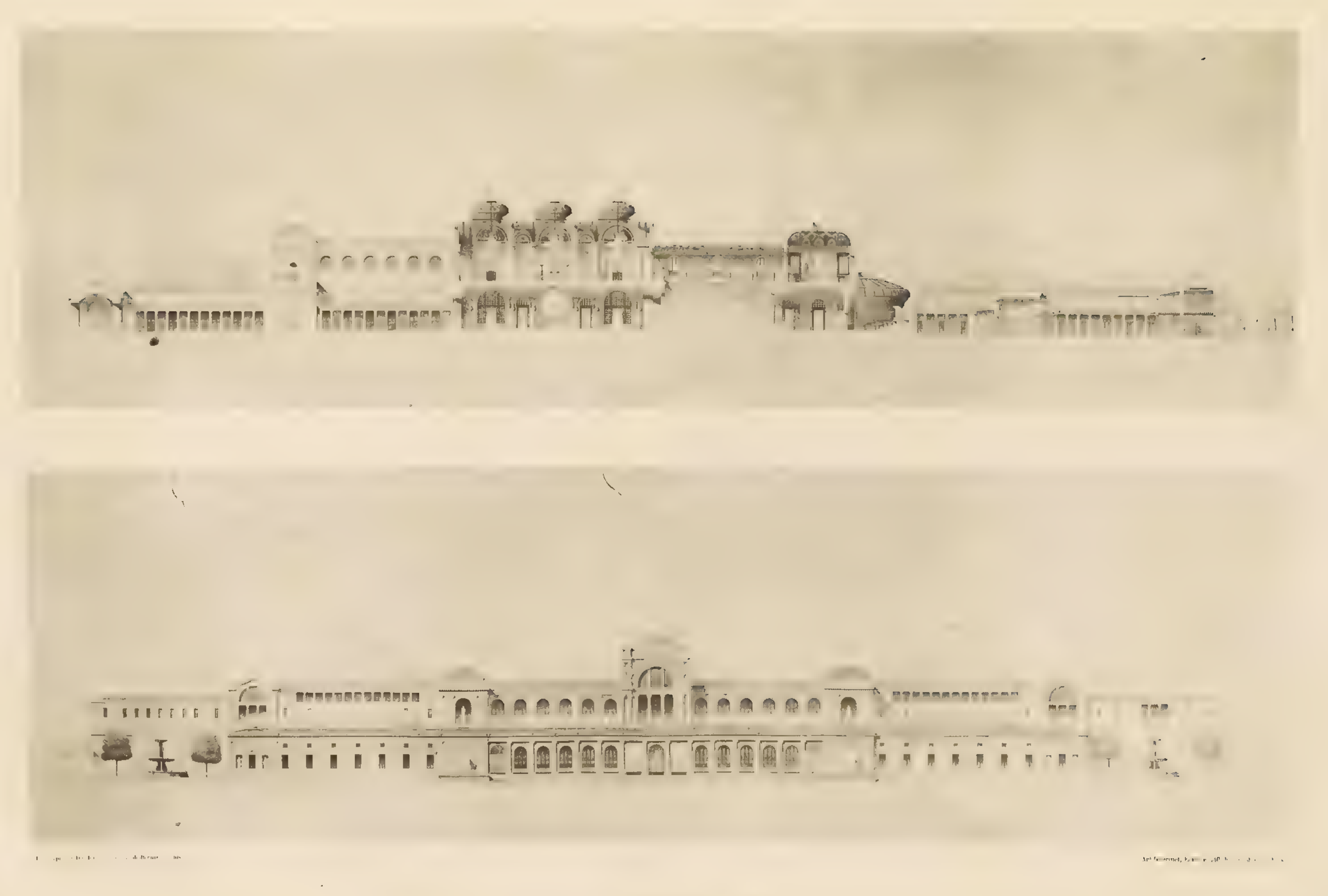


Ar' Guérinet, Editeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

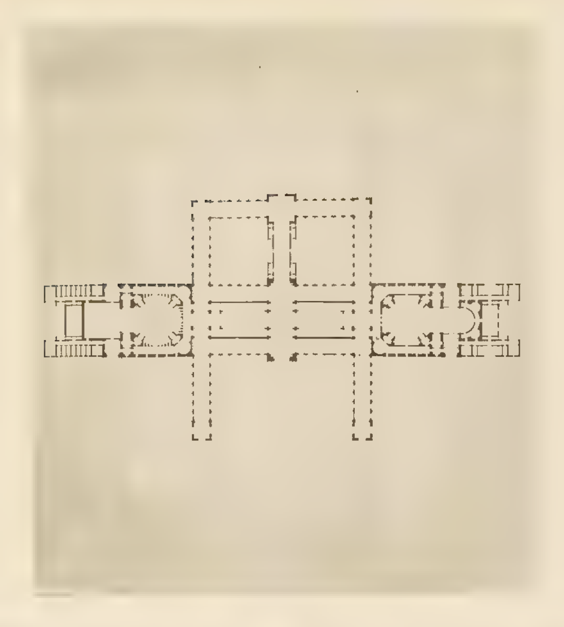
VAIN. - *Un Gymnase*

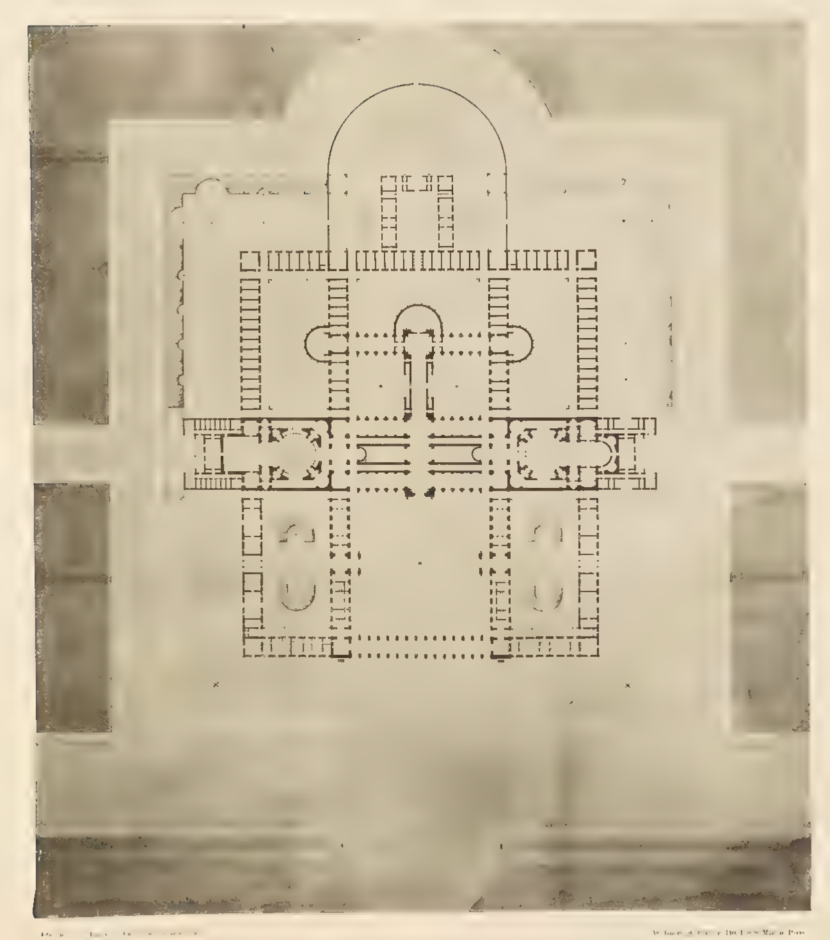


1852 GINAIN. - Un Gymnase



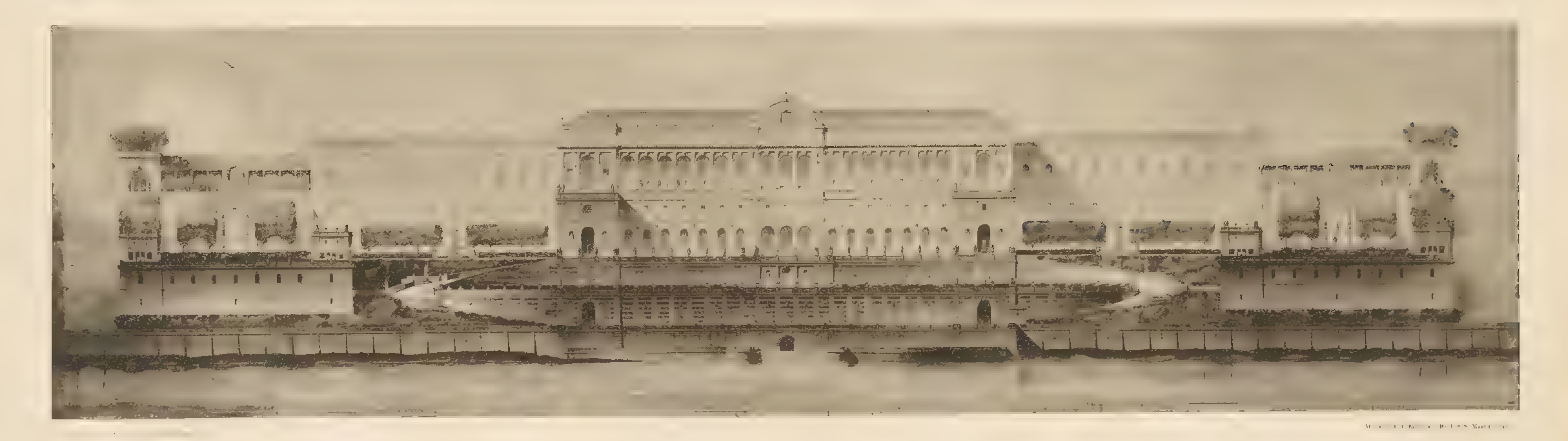
1855 *DAUMET.* - *Un Conservatoire de Musique*



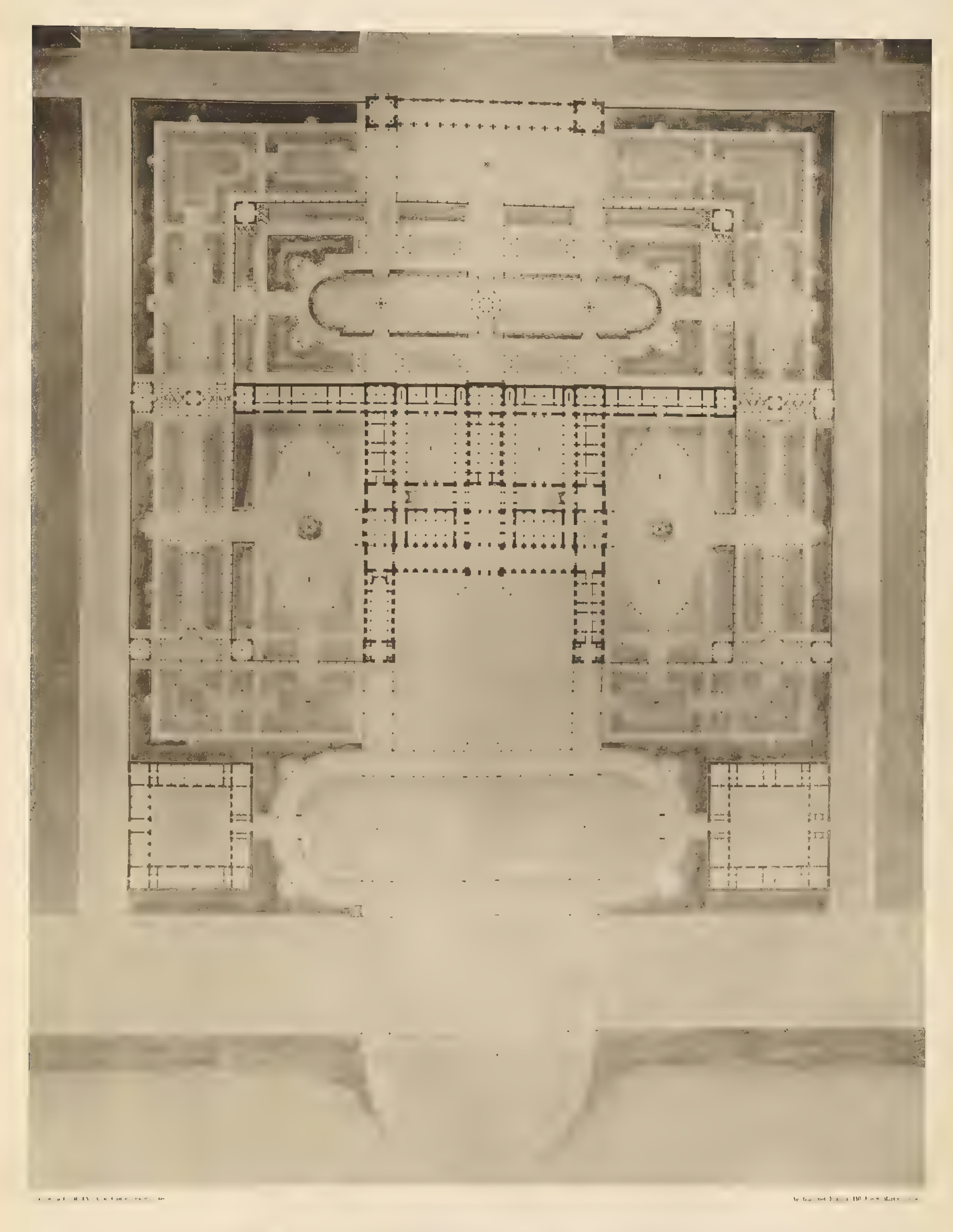


1855 *DAUMET. - Un Conservatoire de Musique*

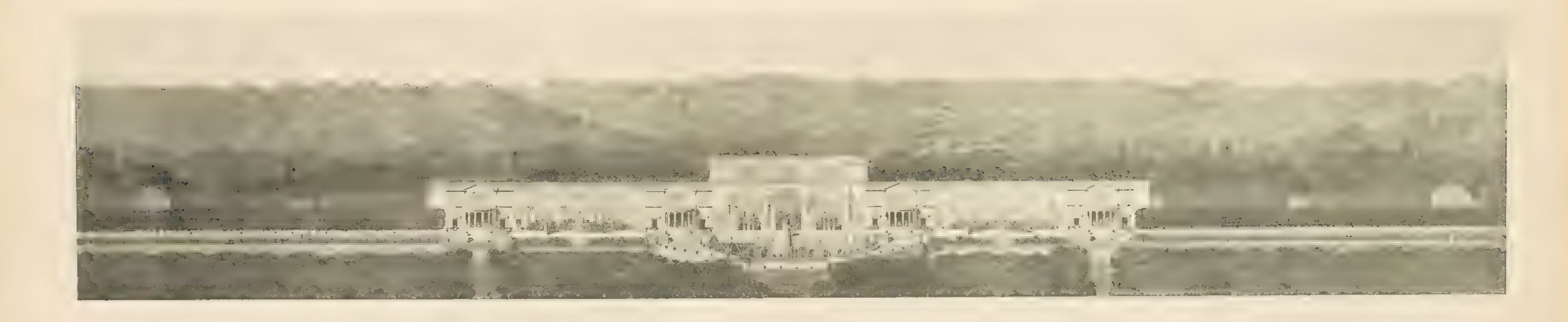




1856 *GUILLAUME - Un Palais d'Ambassade Française à Constantinople*

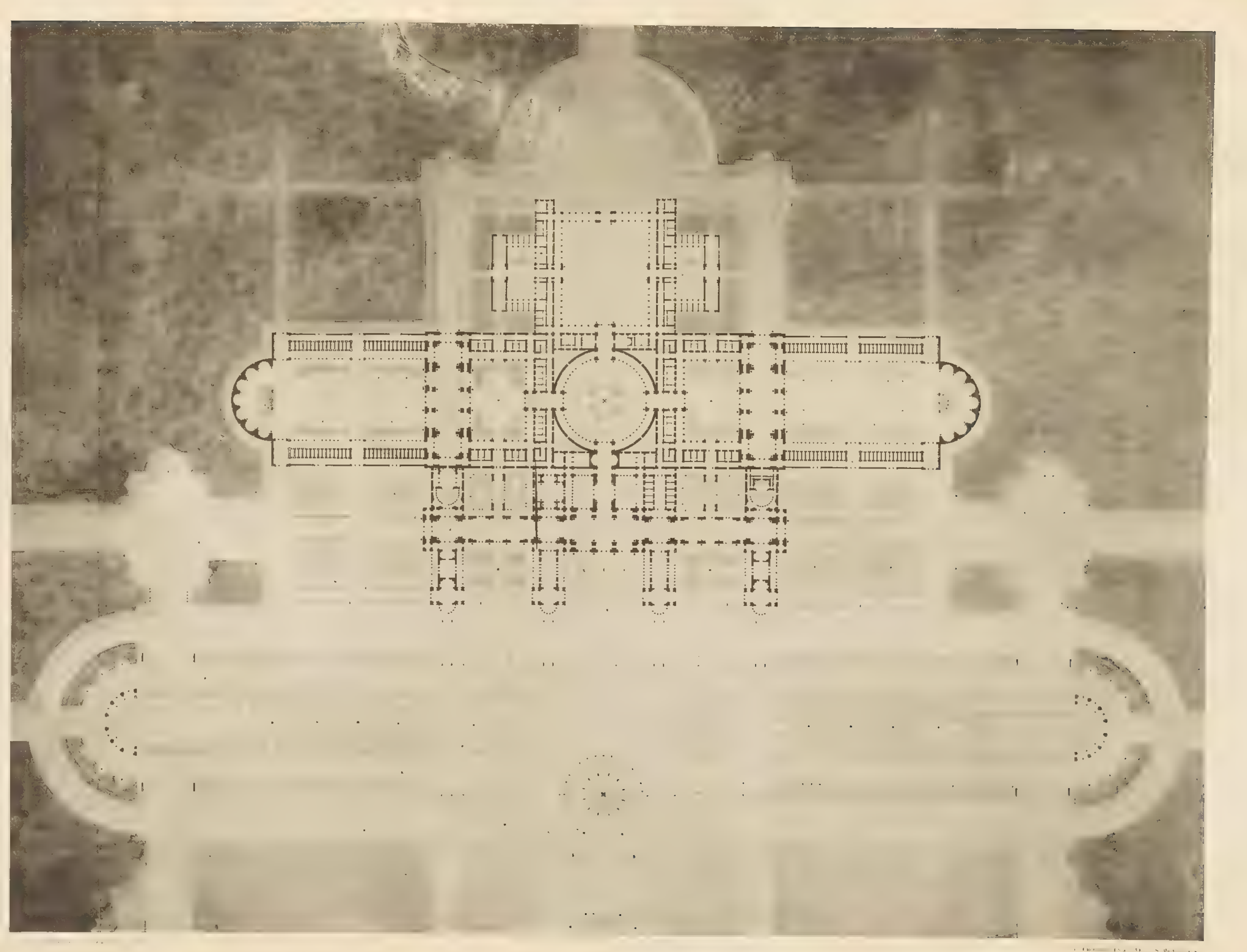


GUILLAUME. - Un Palais d'Ambassade Française à Constantinople

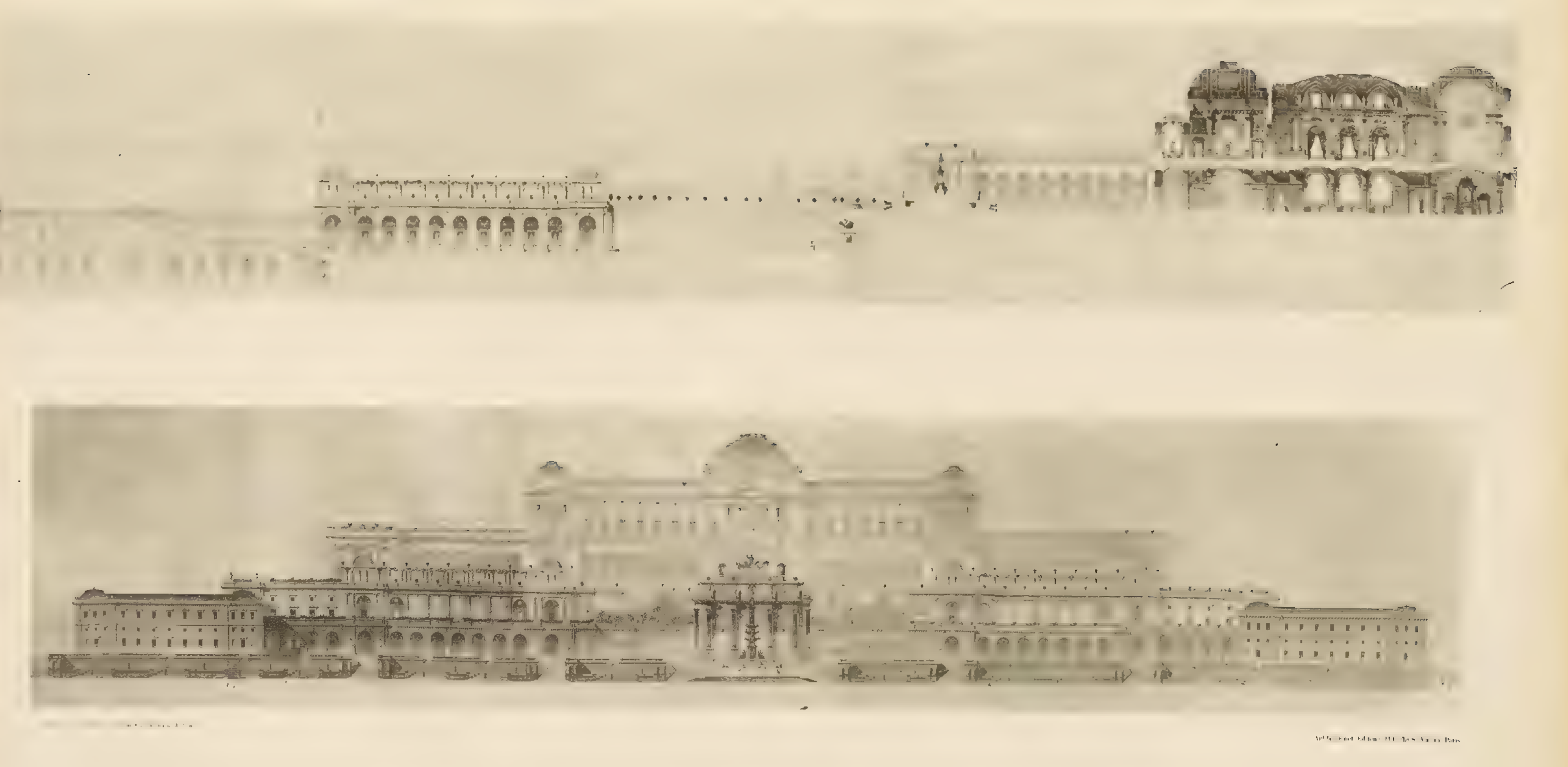




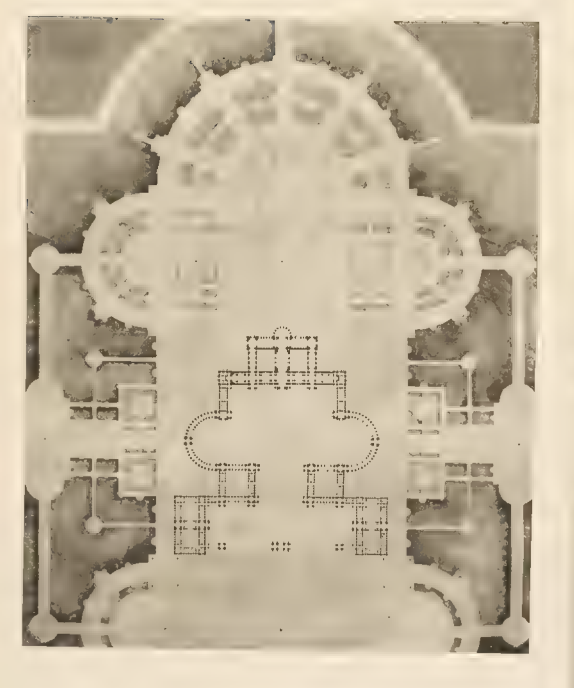
1861 MOYAUX. - Un Etablissement Thermal



1861 *MOYAUX. - Un Etablissement Thermal*



1862 ***CHABROL. - Palais pour le Gouverneur de l'Algérie***



1862 **CHABROL.** - *Palais pour le Gouverneur de l'Algérie*

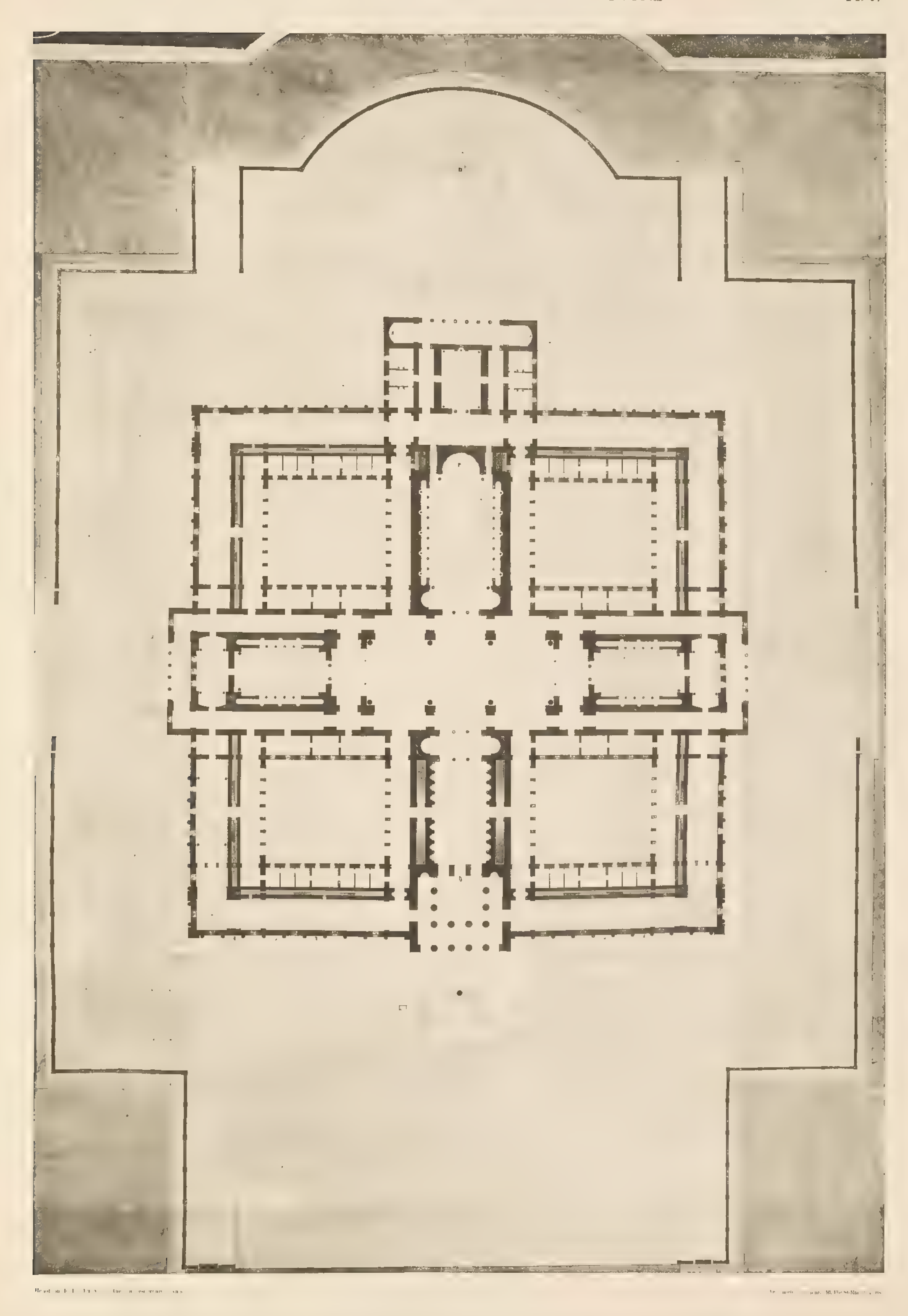


1859 BOITTE. - Une Co



ur de Cassation.

M. Vincent, Éditeur, 140, f.s-St-Martin, Paris

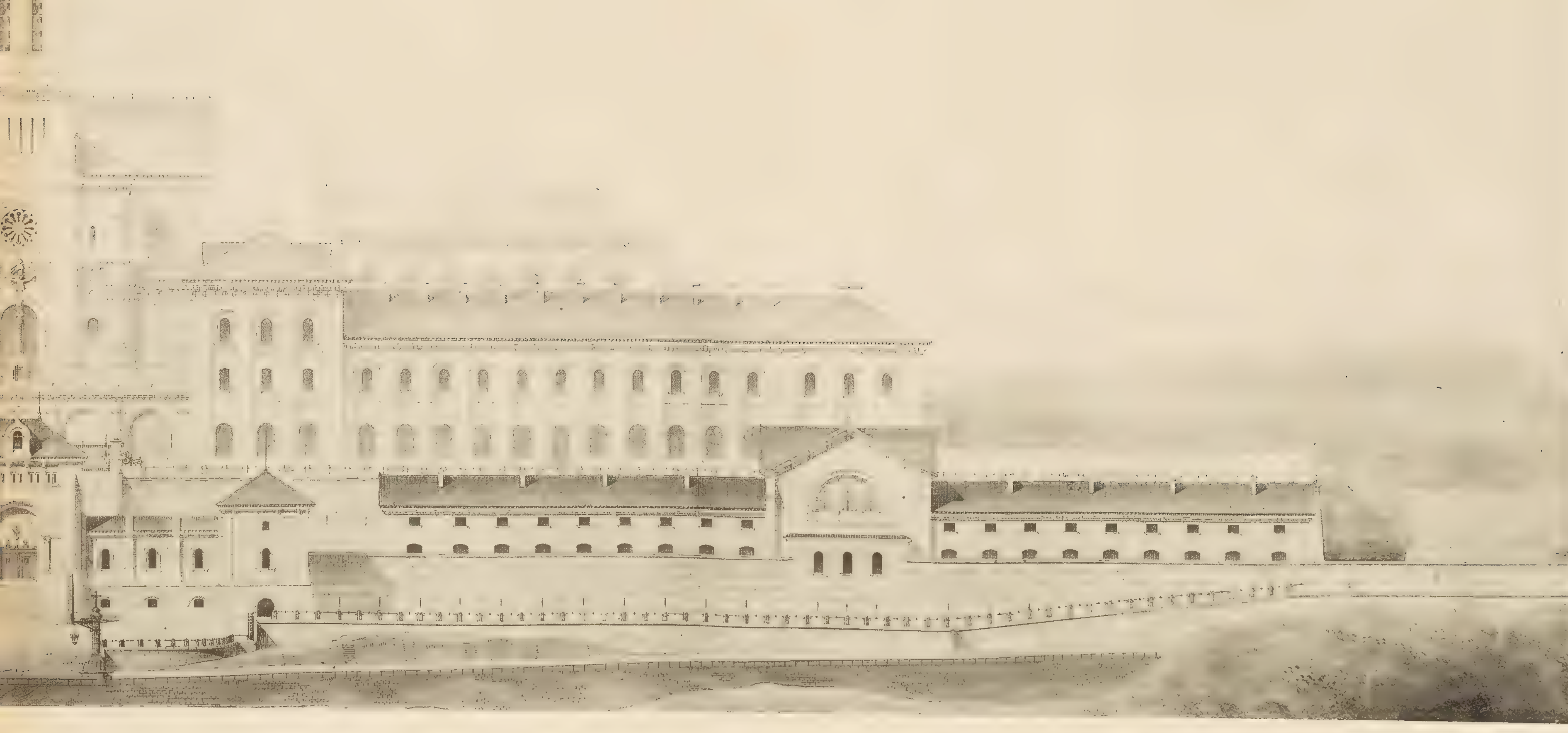


1859 BOITTE. - *Une Cour de Cassation.*



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

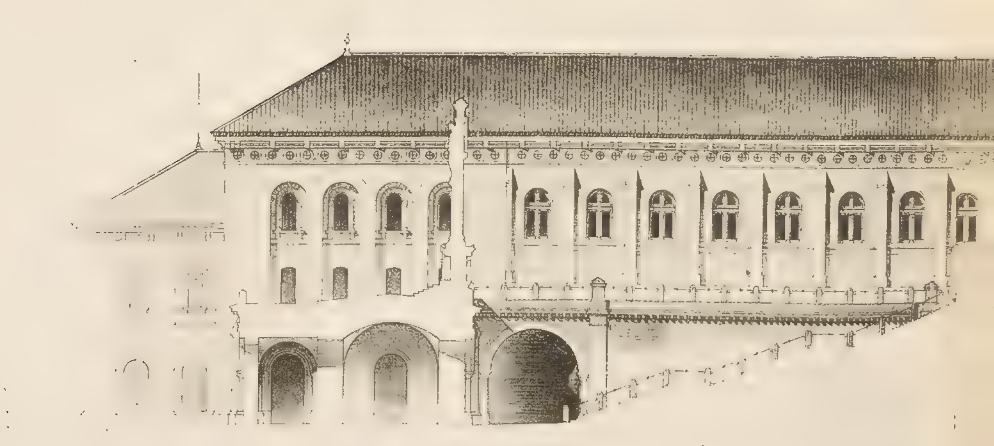
*1864 **GUADET.** - Un Ho*



Vᵛᵉ Guernet, Editeur, 130, Fb-St-Martin, Paris

spice dans les Alpes



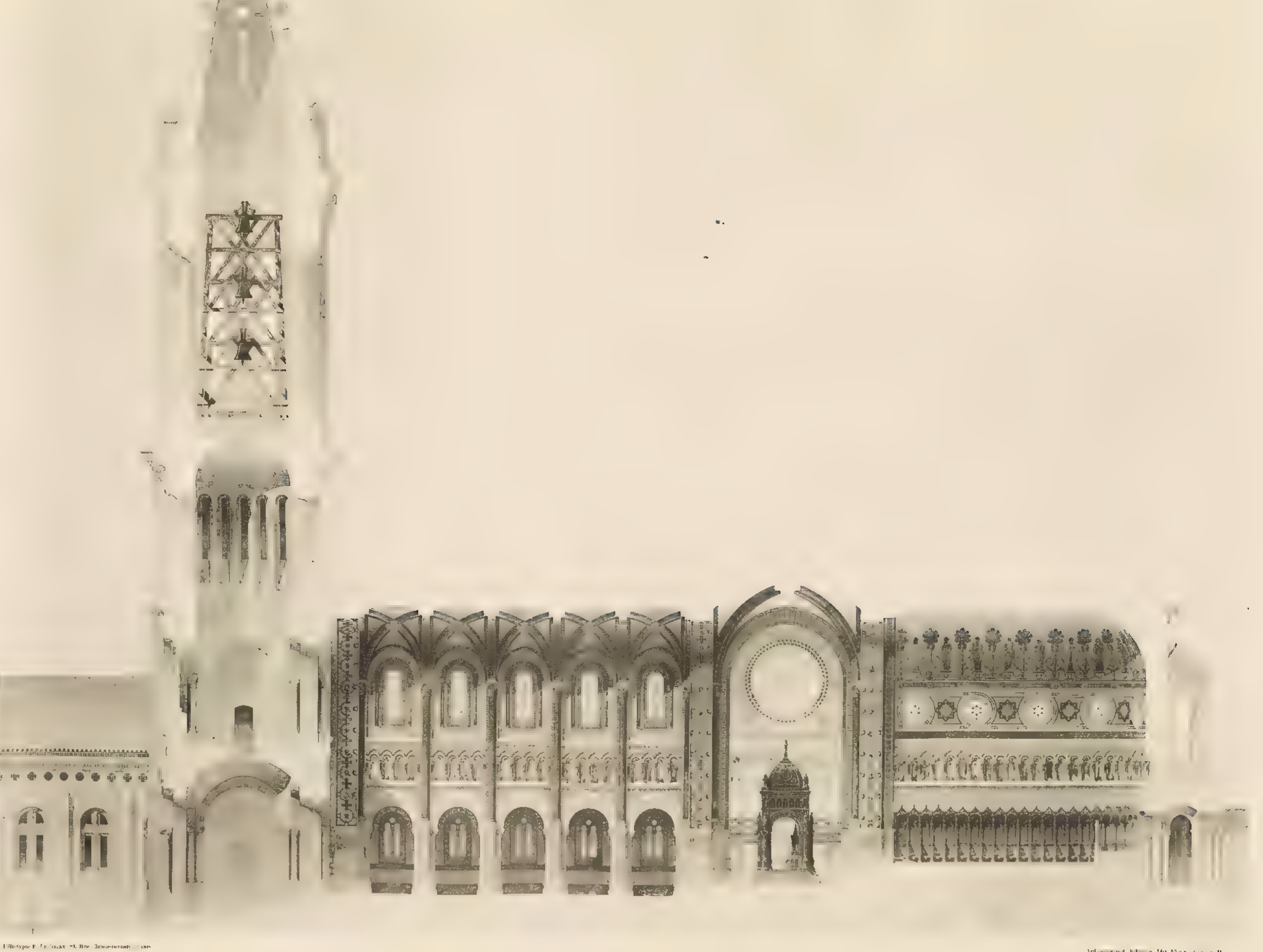




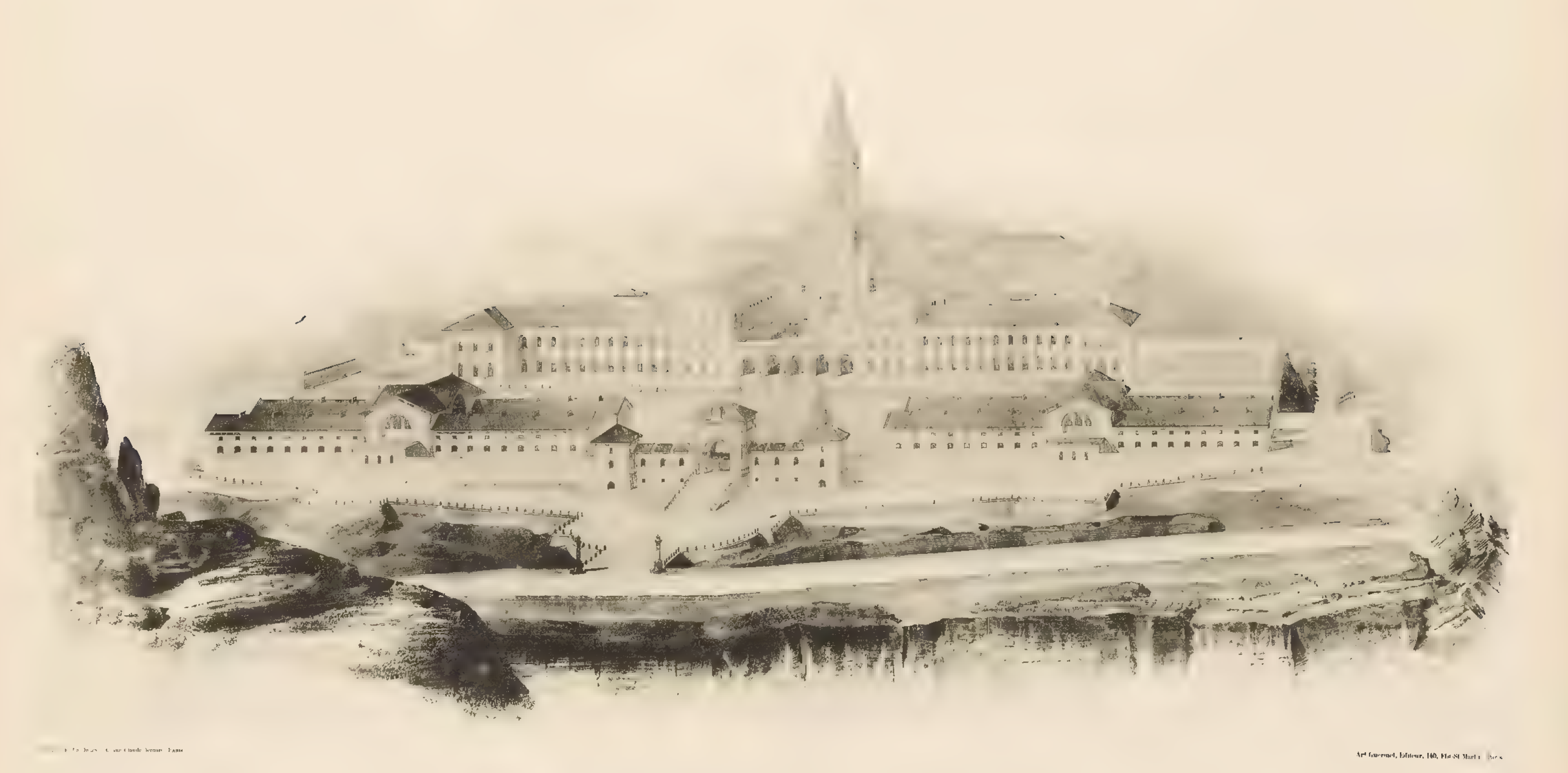
1864 *GUADET*. - *Un Hospice*



dans les Alpes

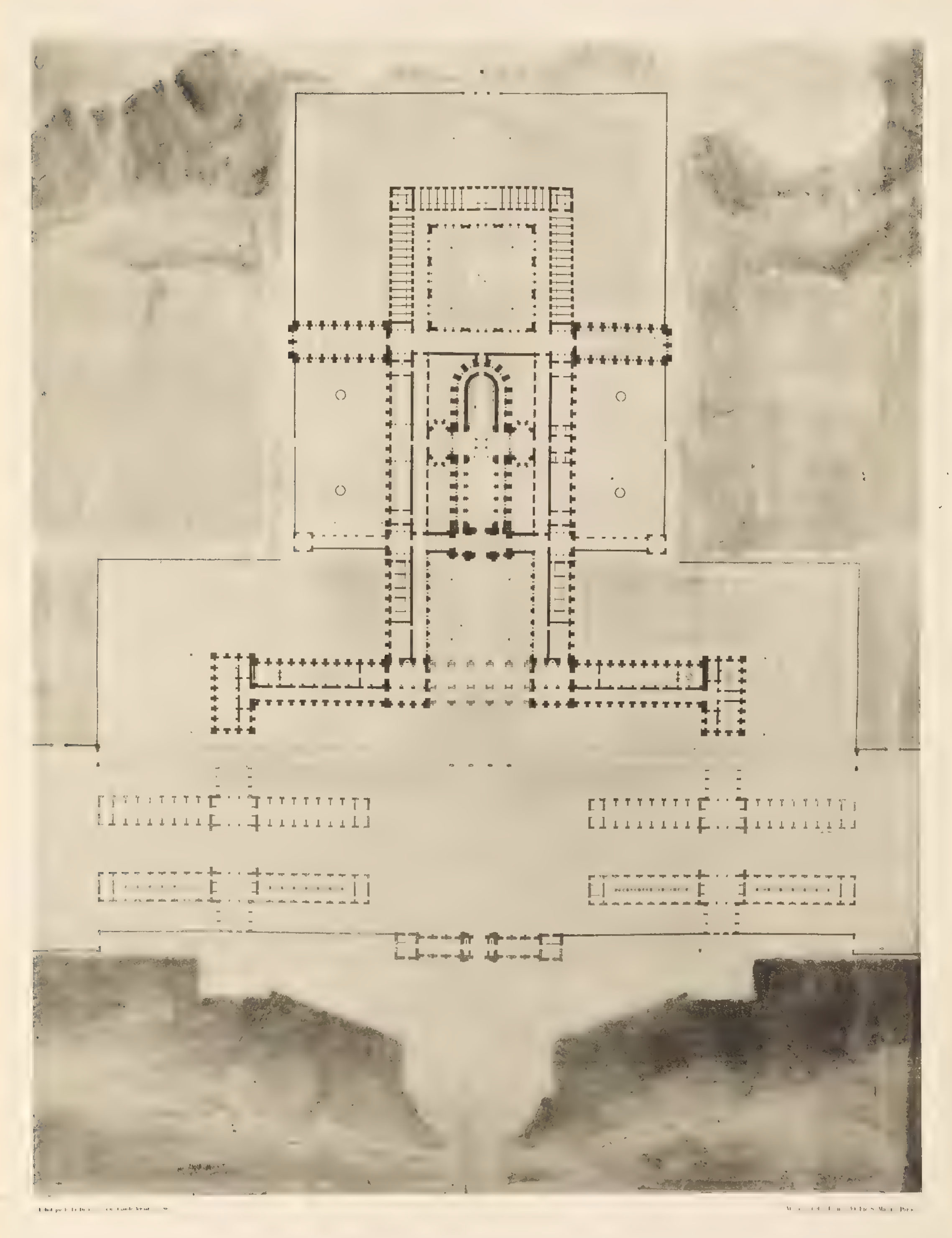


1864 GUADET. - Un Hospice dans les Alpes.

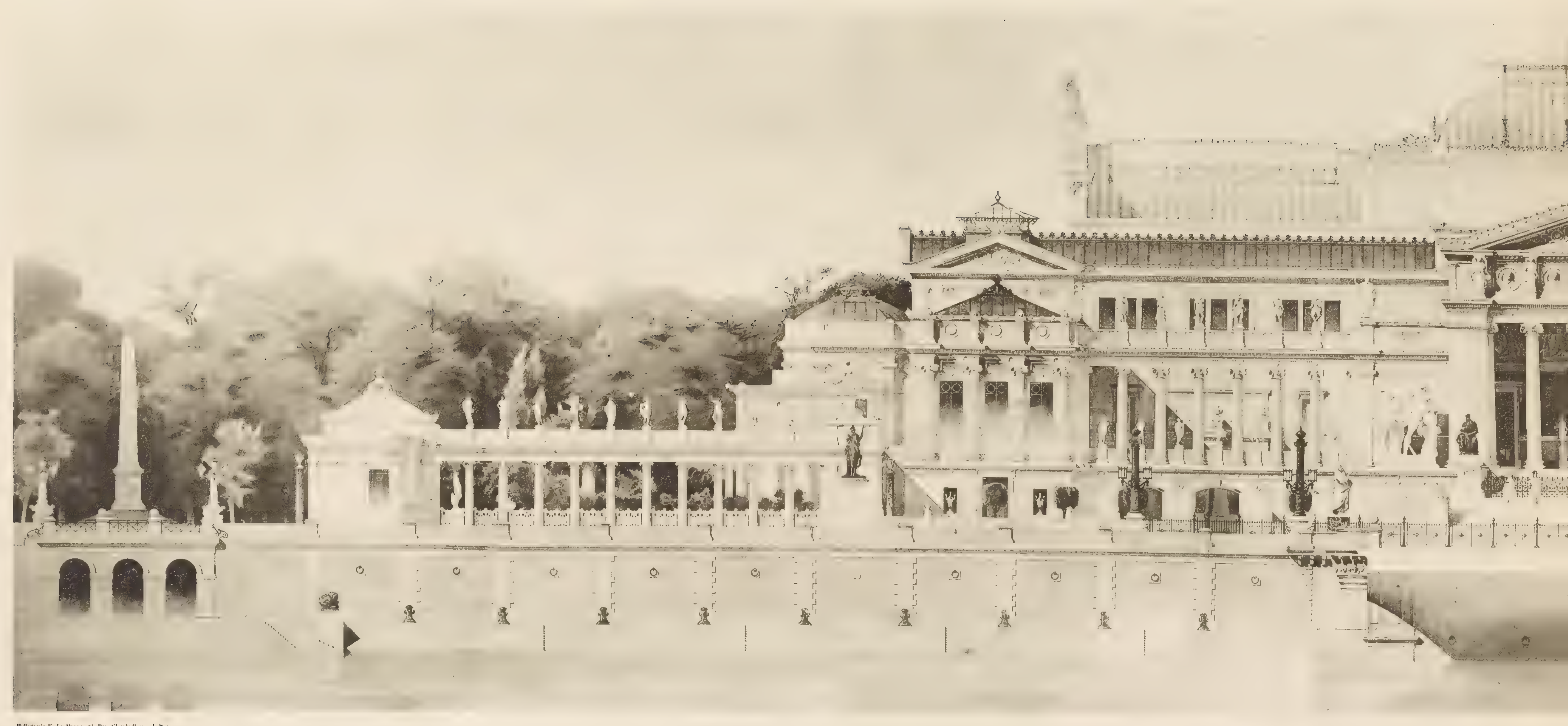


Art Guérinet, Éditeur, 140, Fg St Martin, Paris.

1864 GUADET. - Un Hospice dans les Alpes.

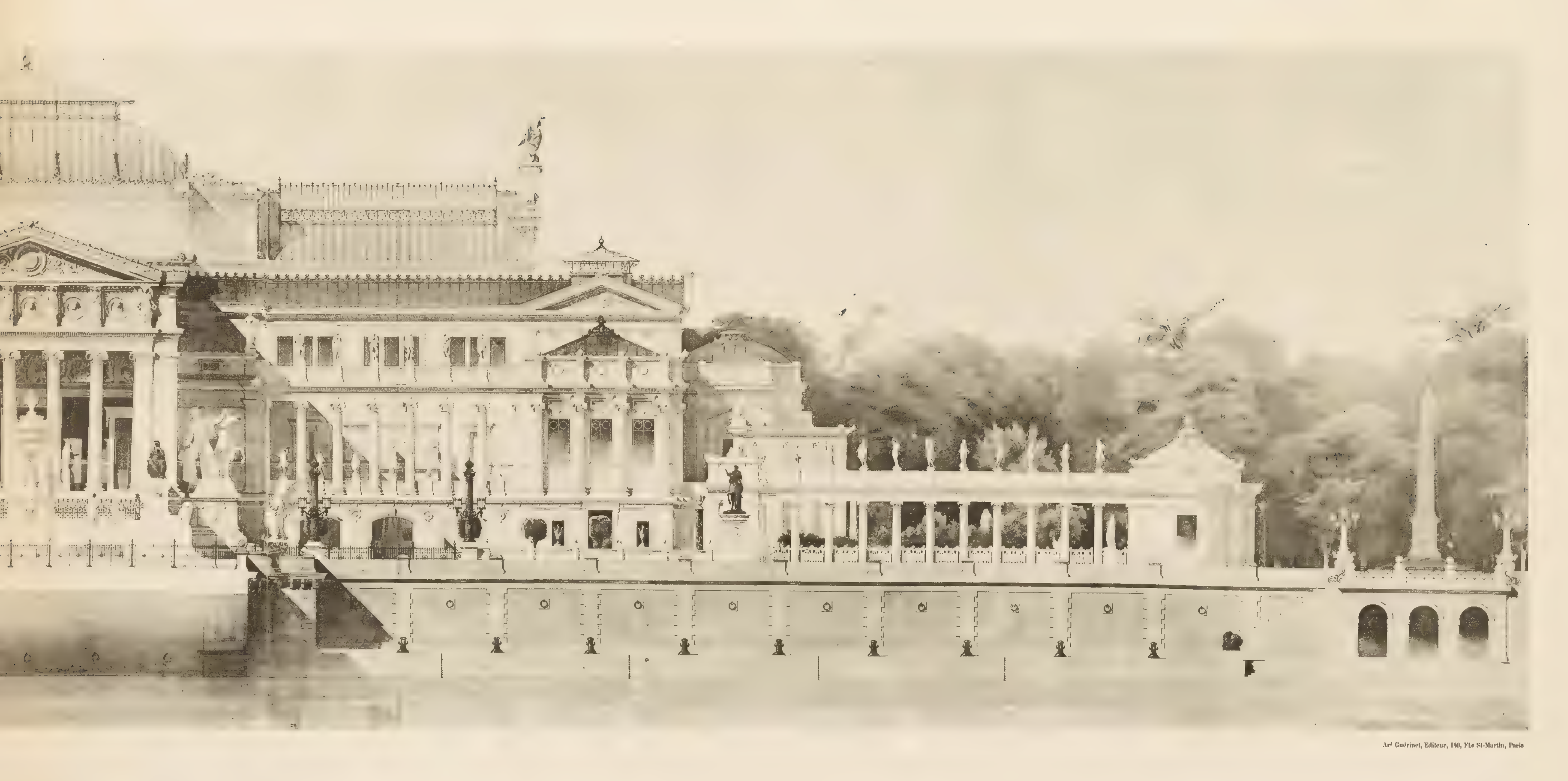


1864 GUADET. - Un Hospice dans les Alpes.



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1867 BÉNARD. - Un Pala

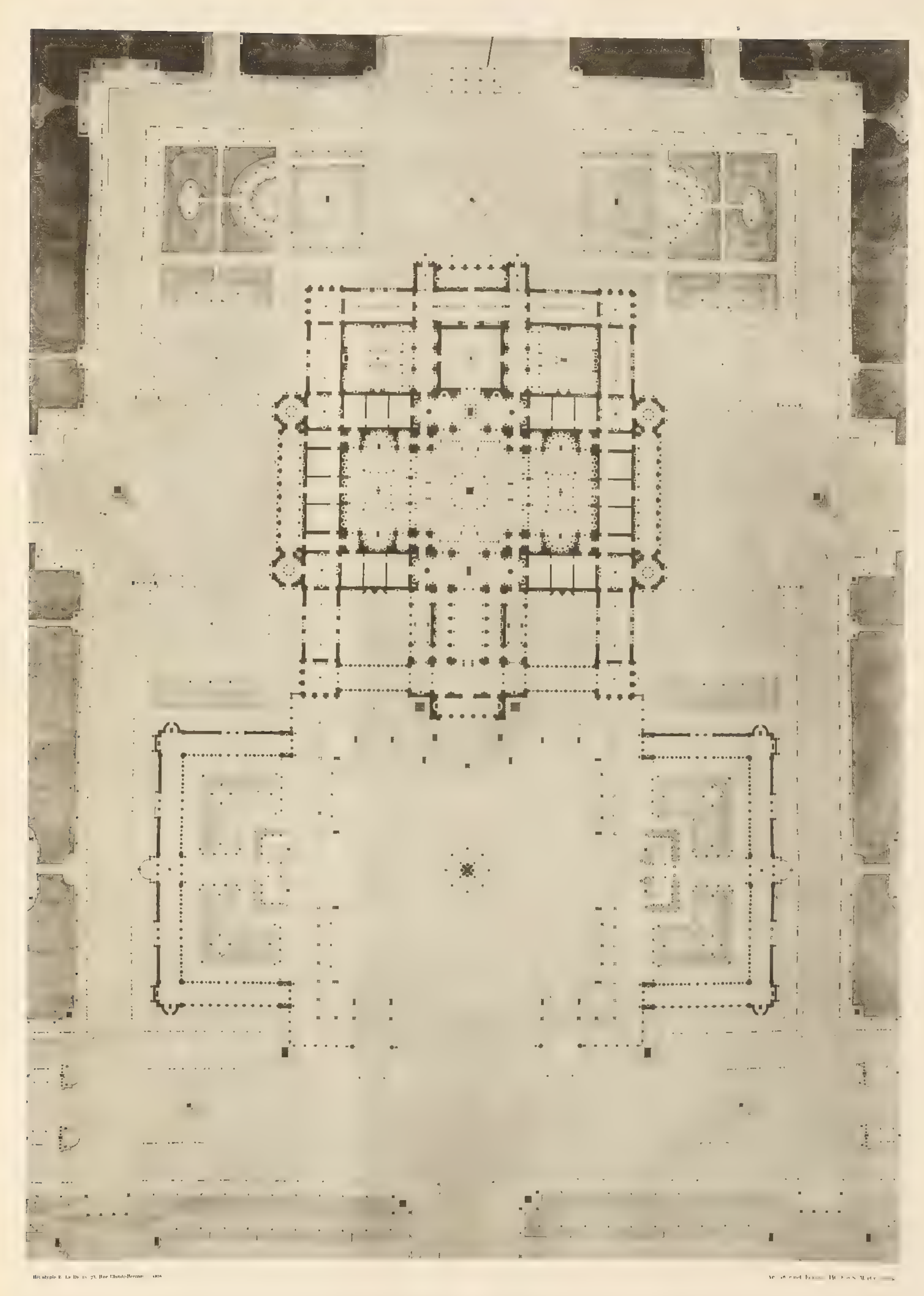


Ar^d Guérinet, Éditeur, 140, F^bs St-Martin, Paris

is pour l'Exposition des Beaux-Arts.



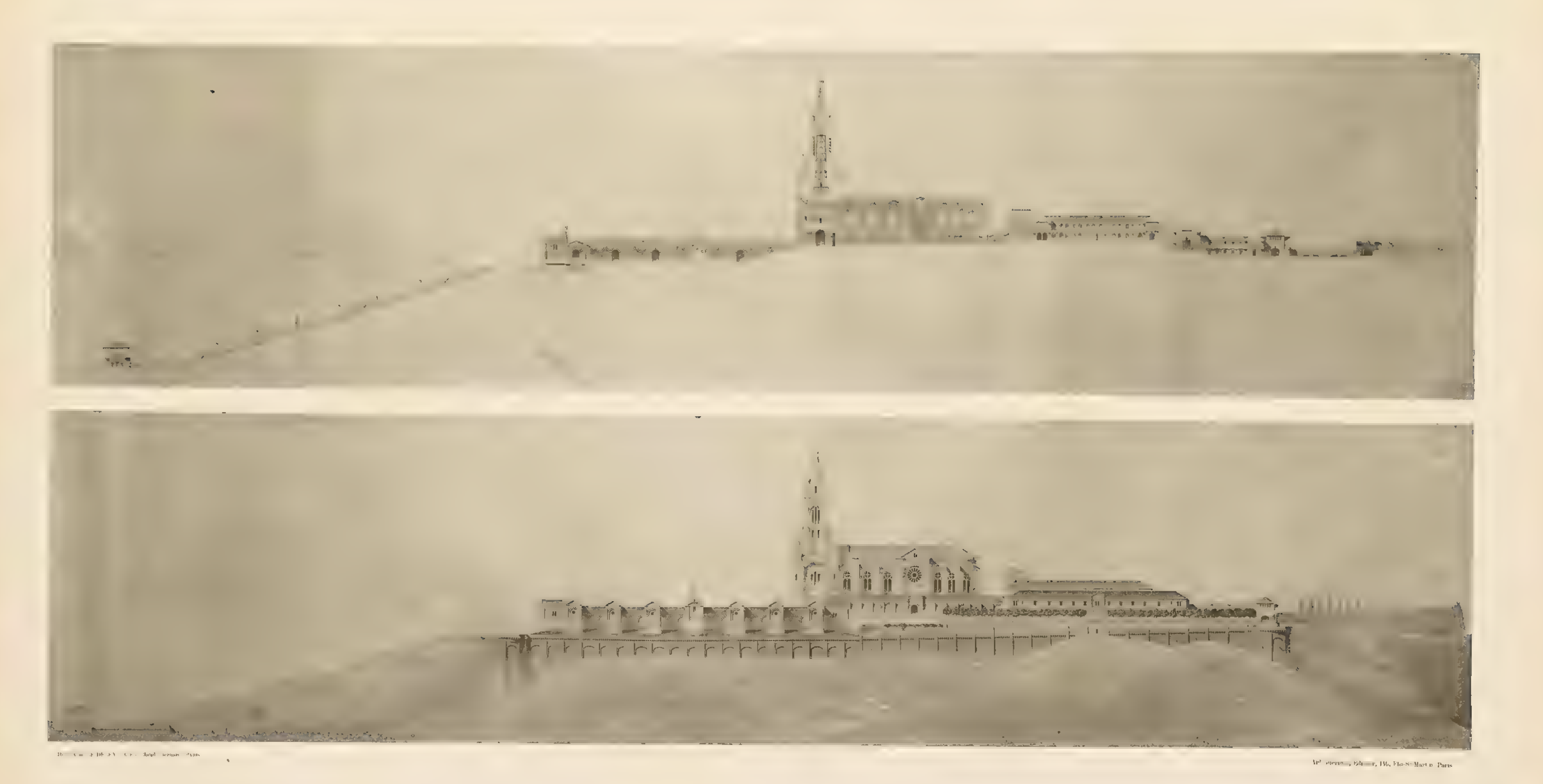
1867 BÉNARD. - Un Palais pour l'Exposition des Beaux-Arts.



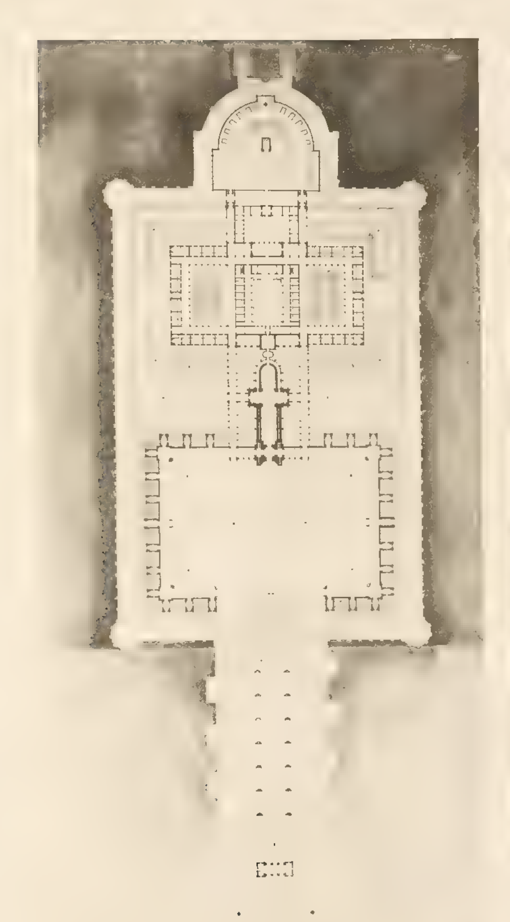
1867 BÉNARD. - Un Palais pour l'Exposition des Beaux-Arts.

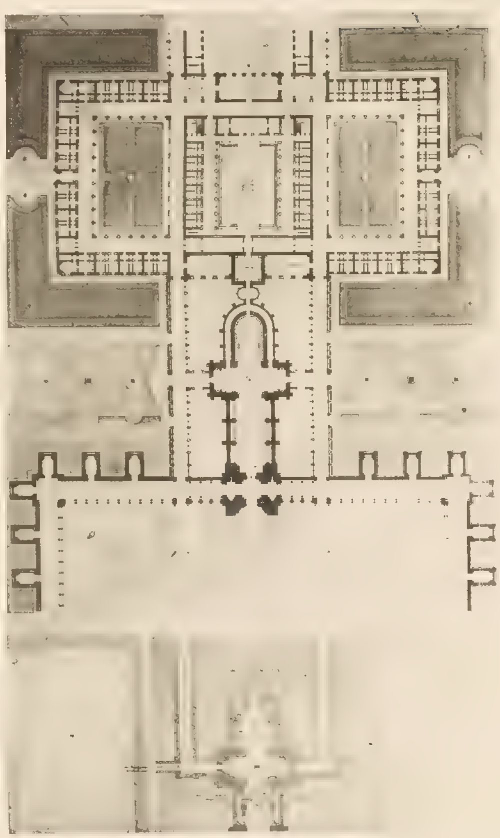


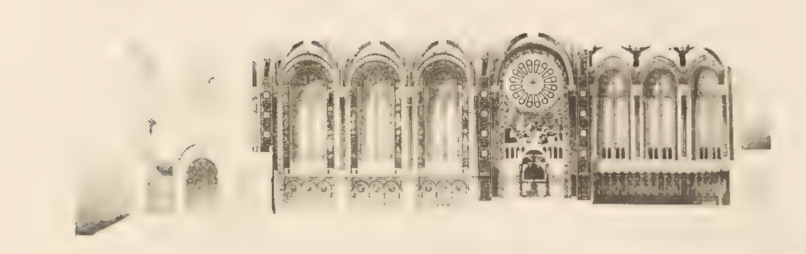
1868 **LECLERC.** - *Un Calvaire.*



1868 LECLERC. - Un Calvaire.







1868 LECLERC. - Un Calvaire.





1869 F DUTERT. - Une Ambassade de France



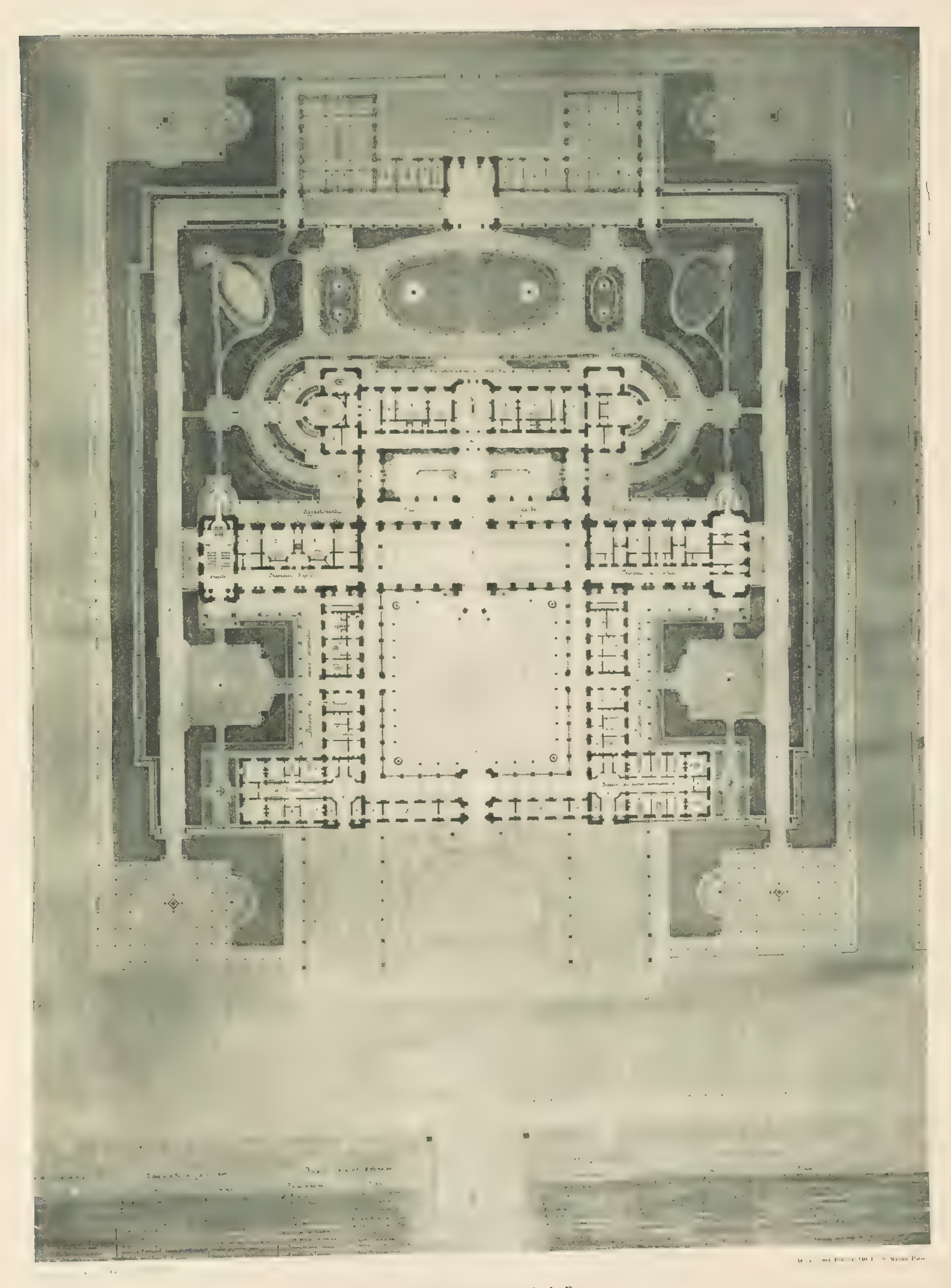
Héliotypie E. Le Deley, 41 Rue Claude-Bernard, Paris

Armand Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

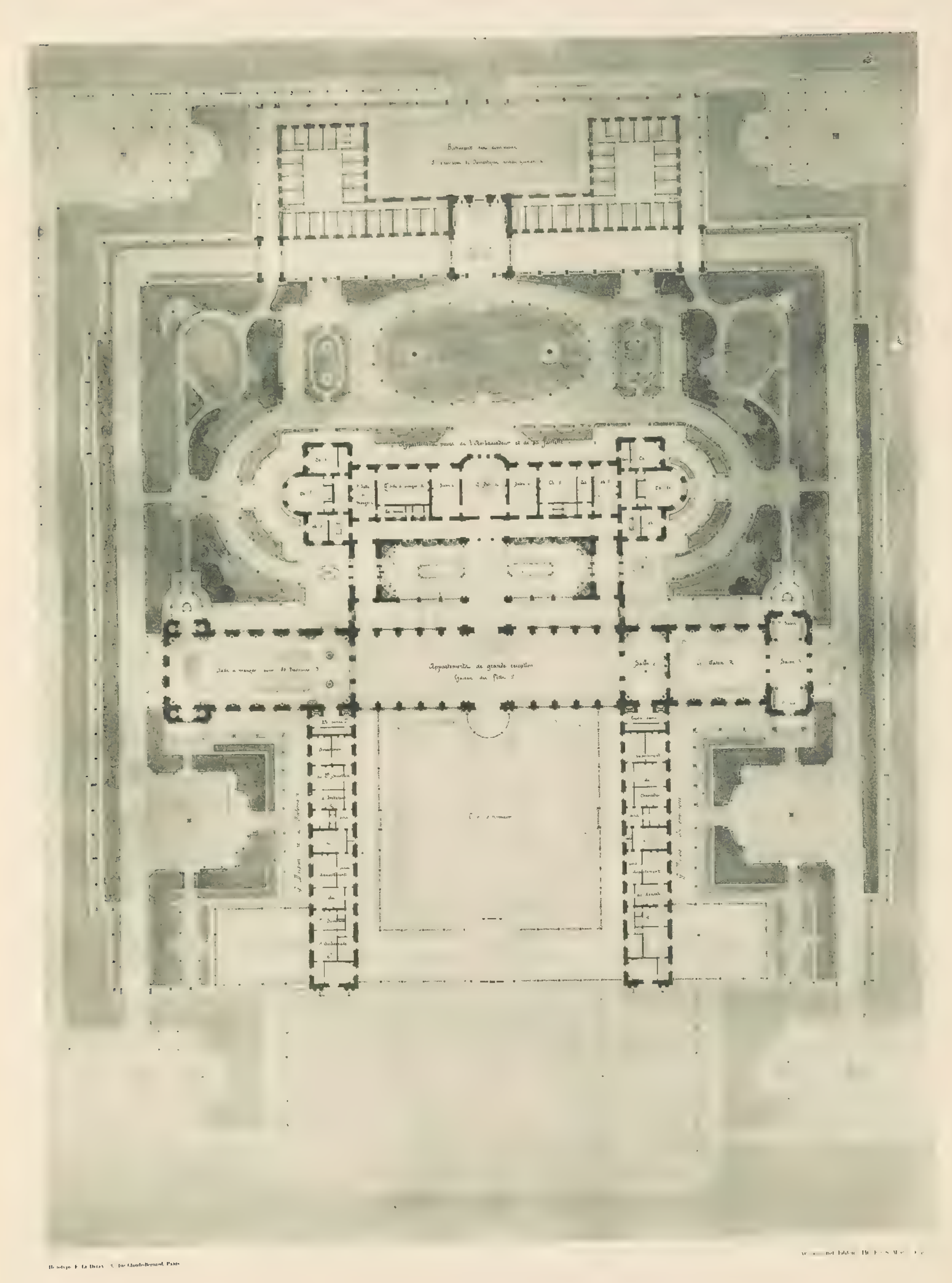
1869 ***F. DUTERT. - Une Ambassade de France***



1869 F DUTERT. - Une Ambassade de France



1869 F. DUTERT. - Une Ambassade de France



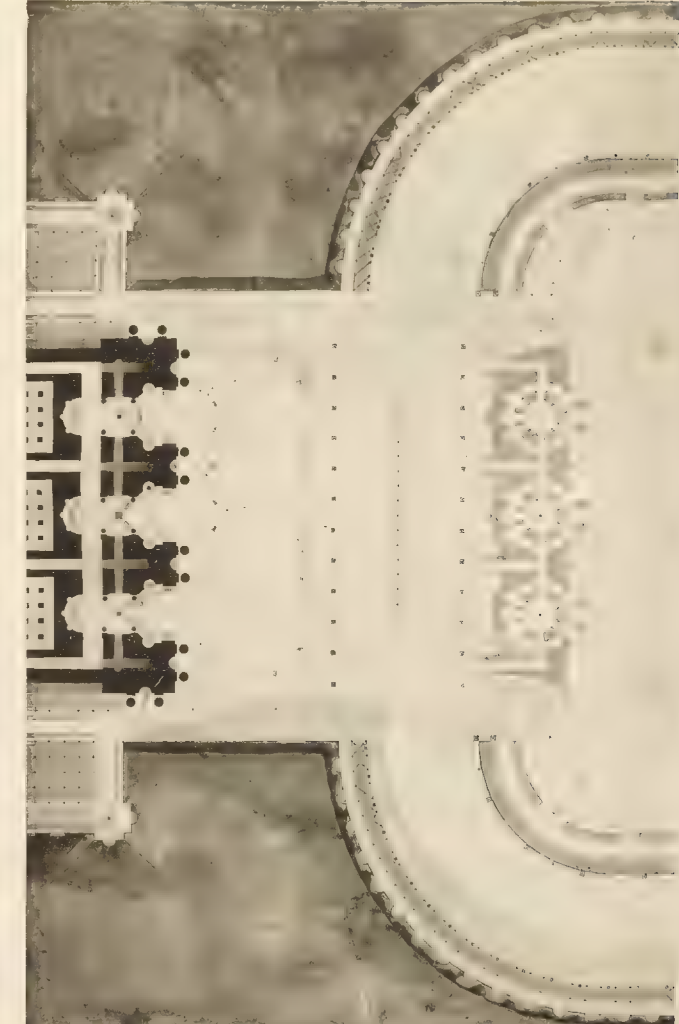
1869 *F DUTERT. - Une Ambassade de France*



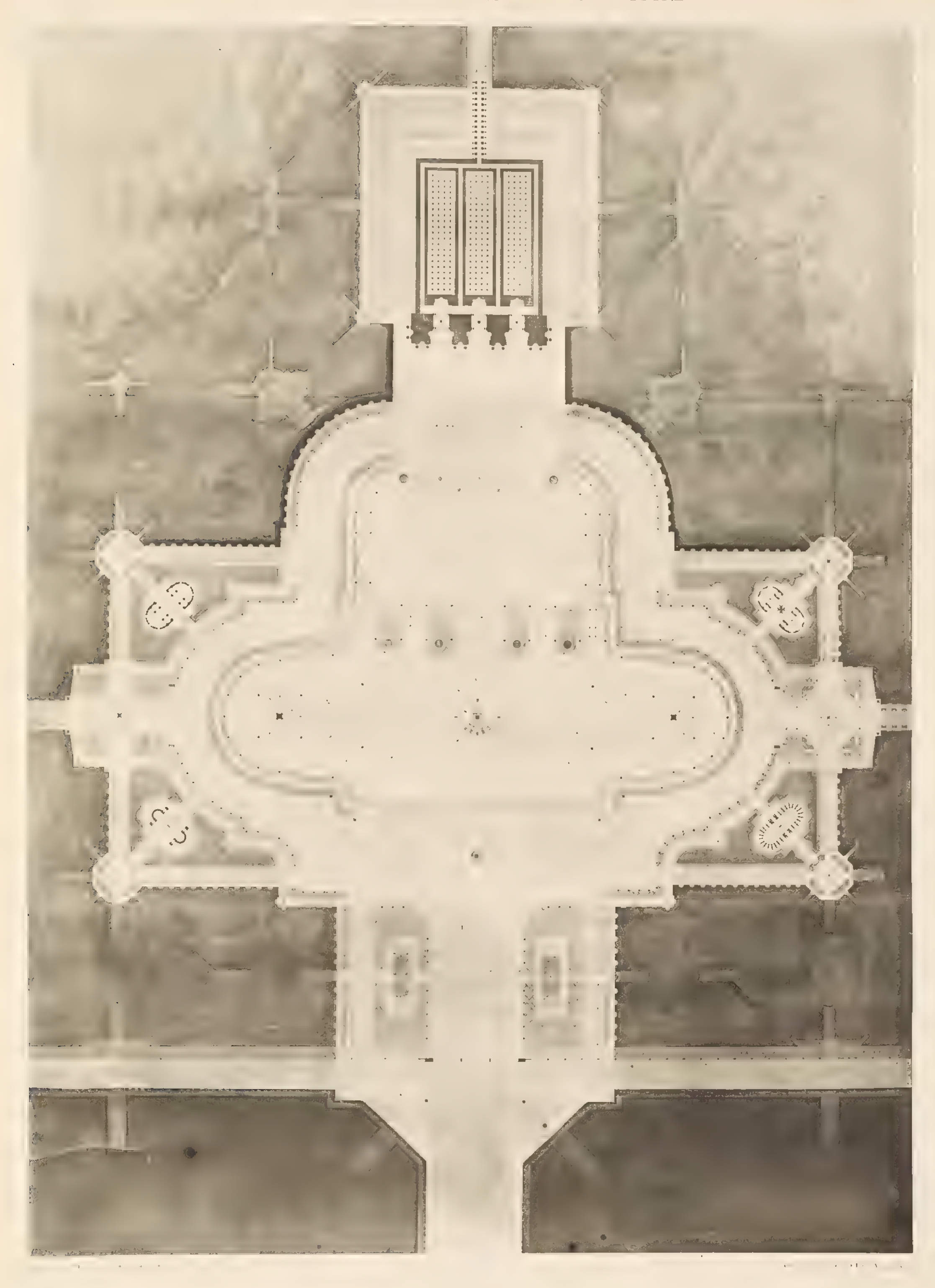
Ar Guérinet, Éditeur, 140, Fg-St-Martin, Paris

1873 Marcel LAMBERT. - Un Château d'eau.

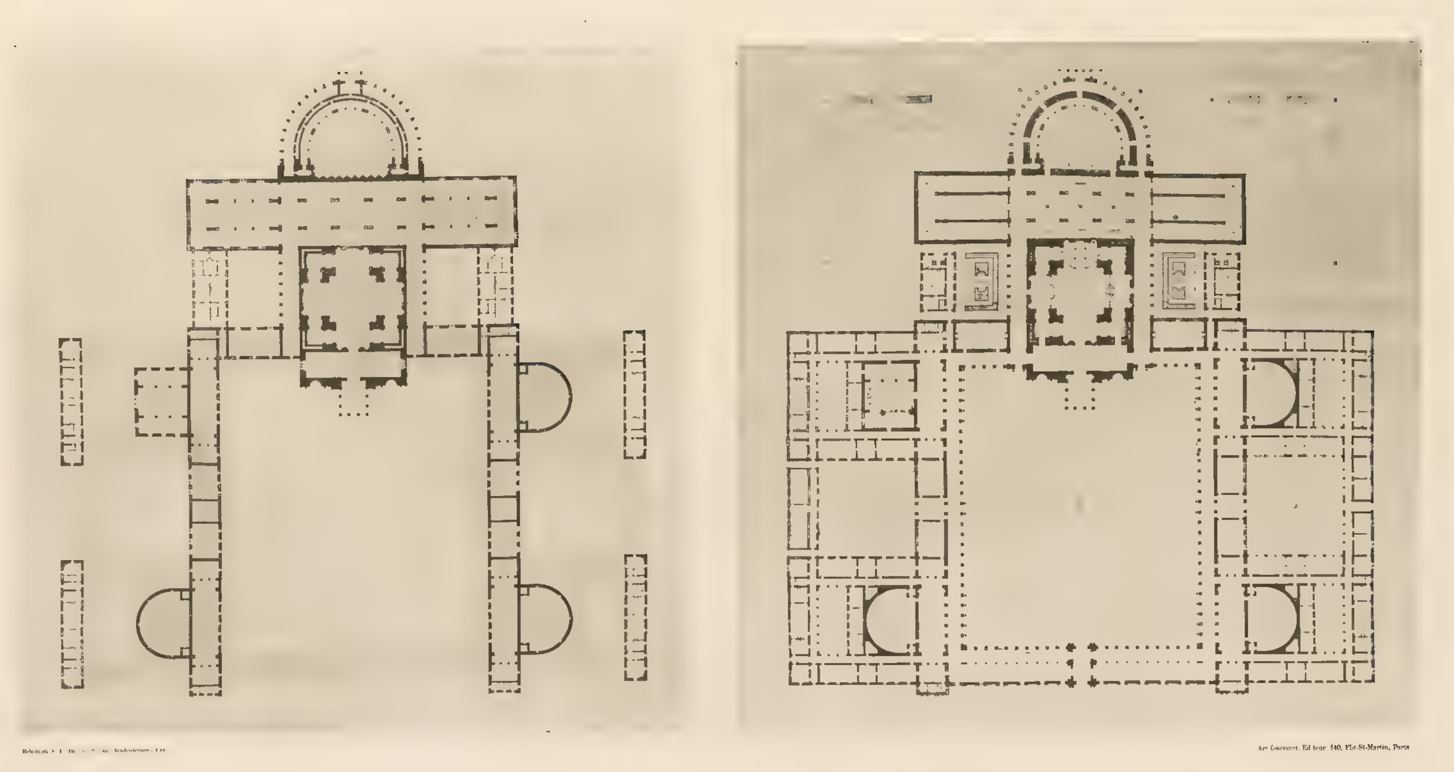




1873 Marcel LAMBERT. - Un Château d'eau.



1873 Marcel LAMBERT. - Un Château d'eau.

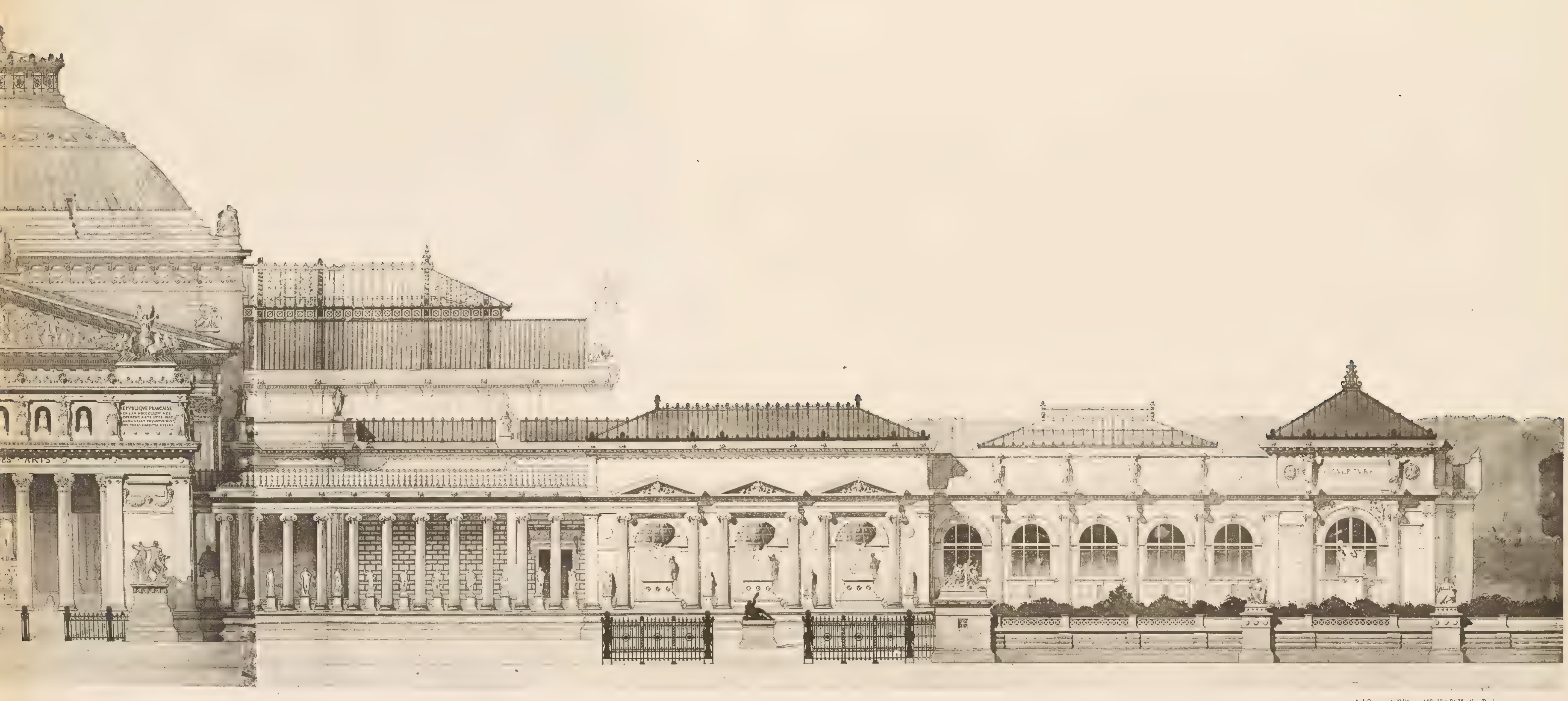


Art Guérinet, Éditeur 140, Fbg St-Martin, Paris

1874 LOVIOT. - Faculté des Lettres, des Sciences et de Théologie.

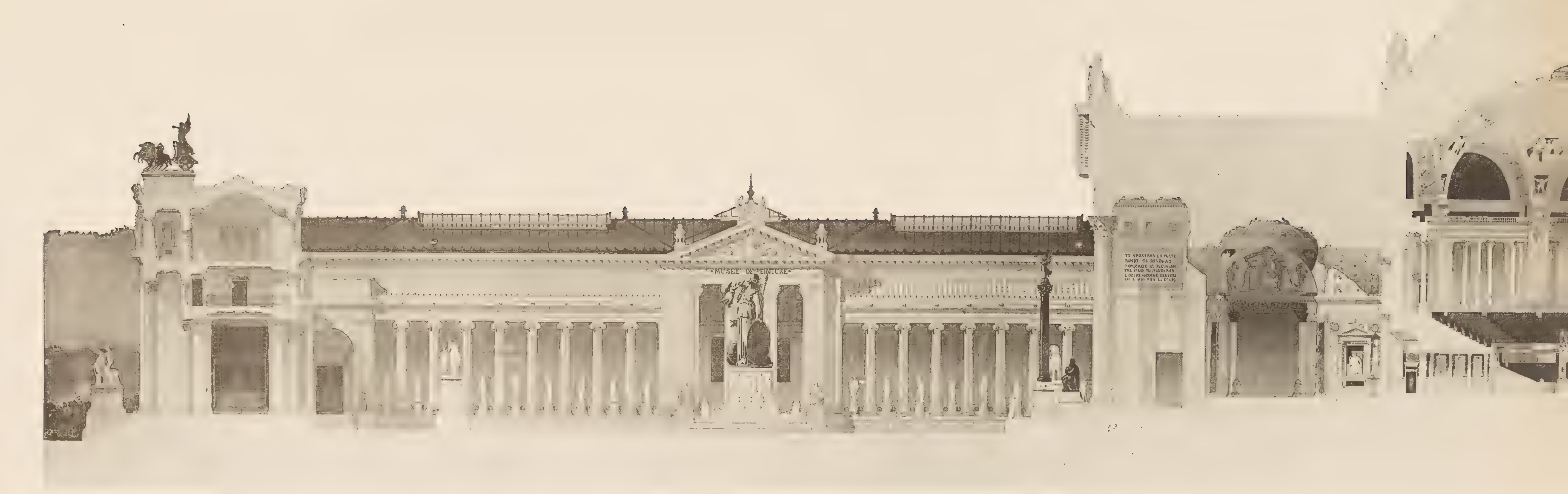


1876 CASSIEN BERNARD



Arˢ Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

). *Un Palais des Arts*



Héliotype E. .. Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Pa.

1876 CASSIEN BERNAR

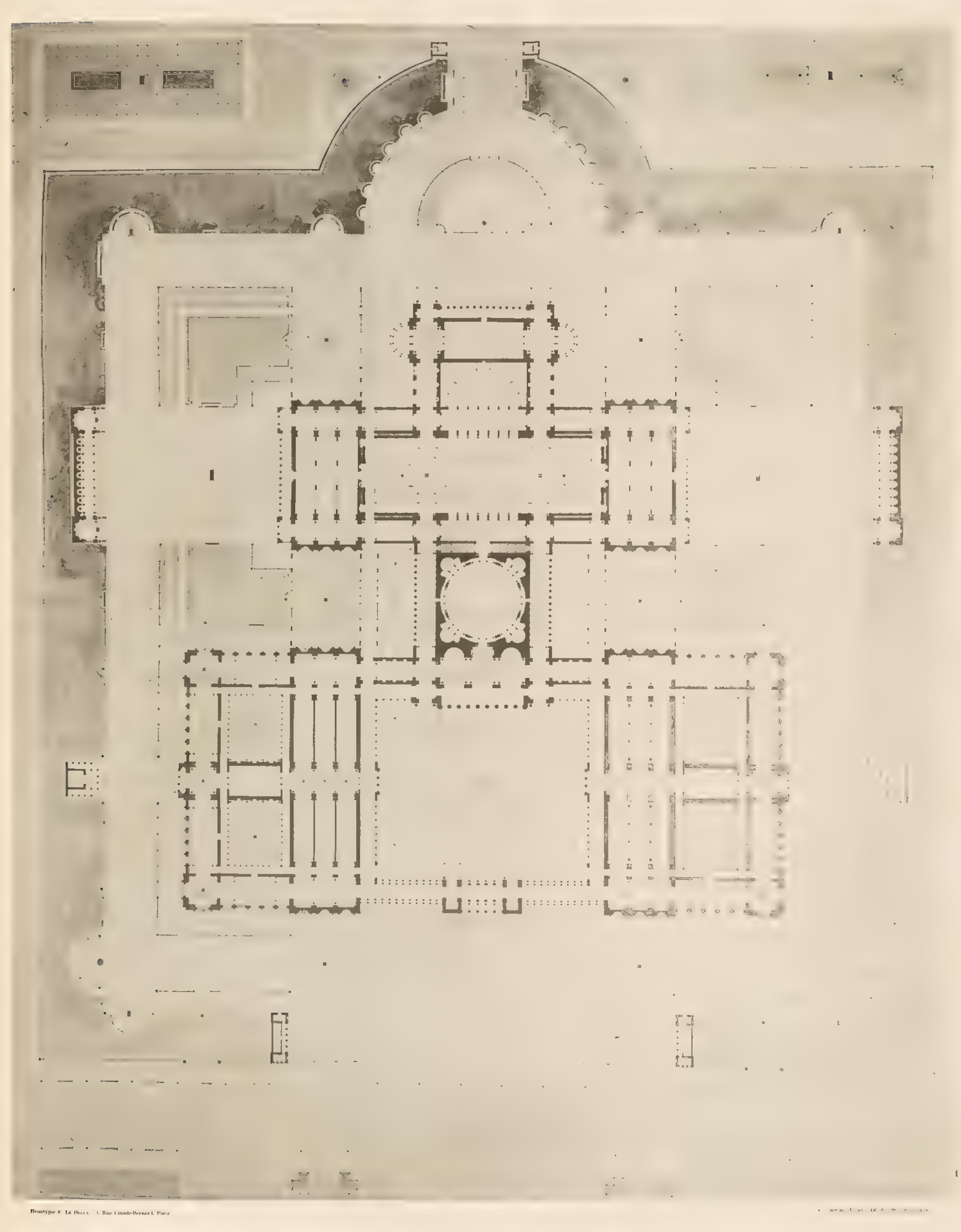


Ar^d Guérinet, Editeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

D. - Un Palais des Arts



1876 CASSIEN BERNARD. - Un Palais des Arts



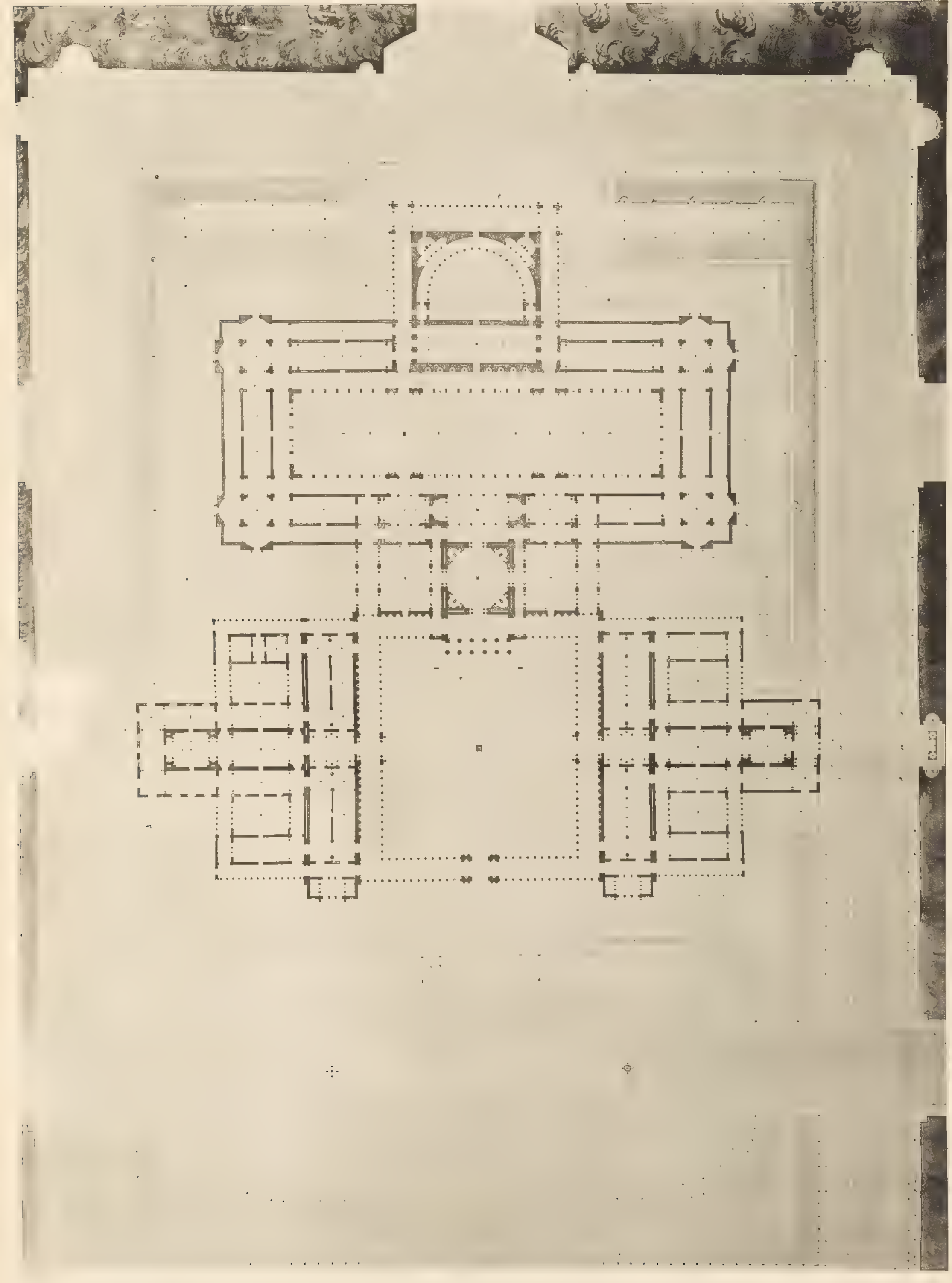
1876 CASSIEN BERNARD. - Un Palais des Arts



1876 ROUSSI. - Un Palais des Arts



1876 ROUSSI. - *Un Palais des Arts*



1876 ROUSSI. - Un Palais des Art





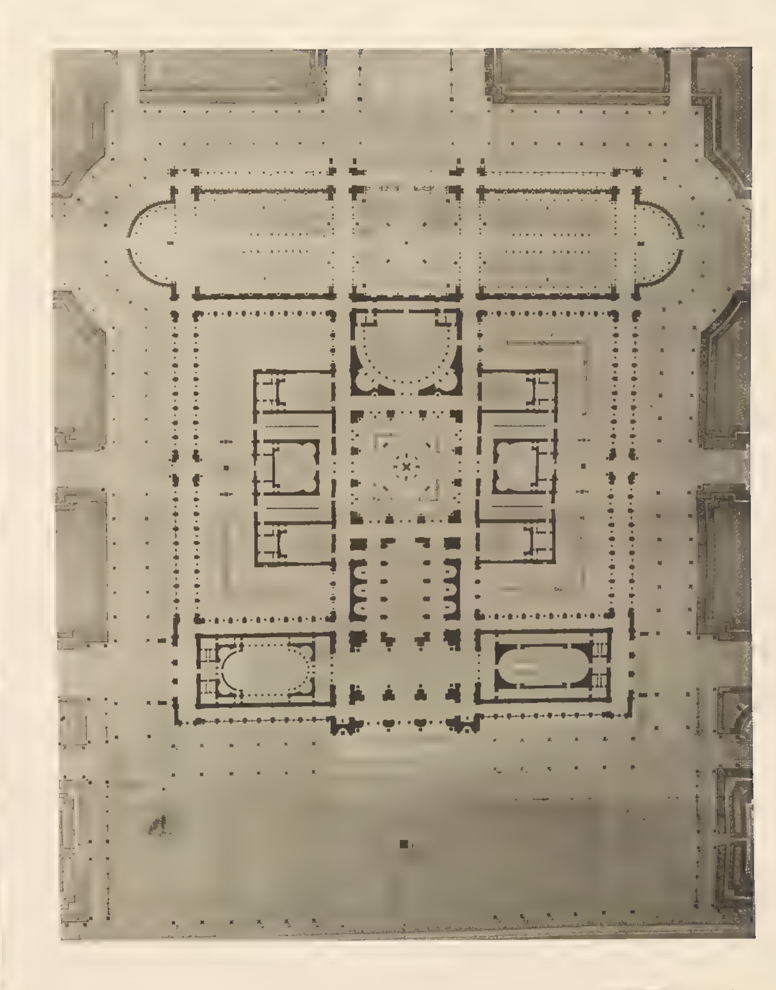
Héliotypie E. Le Deley Rue Claude-Bernard, Paris

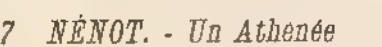
[illegible] Éditeur 140 Fbg St Martin, Paris

1877 *NÉNOT. - Un Athénée*



1877 NÉNOT. - Un Athénée



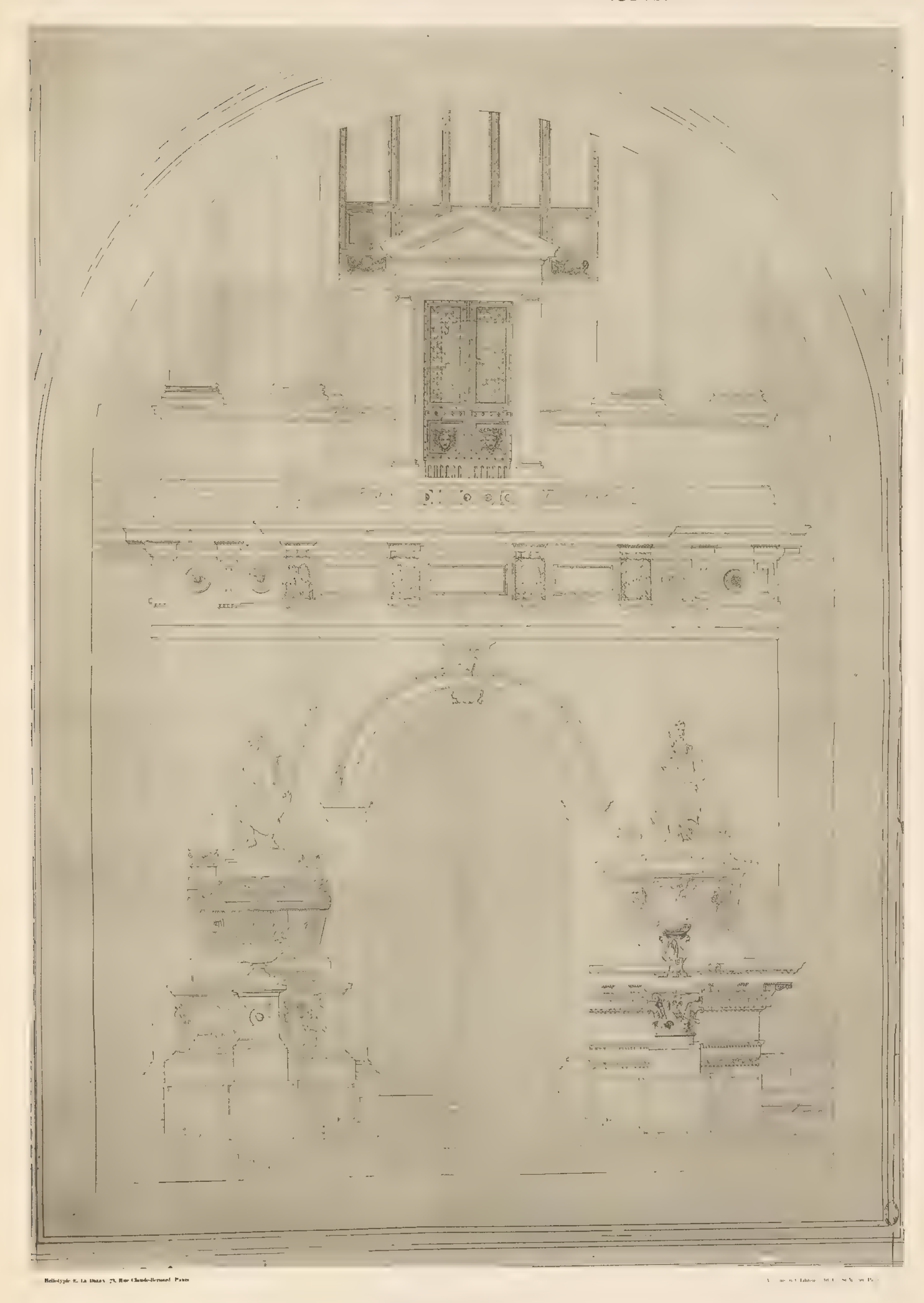


1877 NÉNOT. - Un Athenée

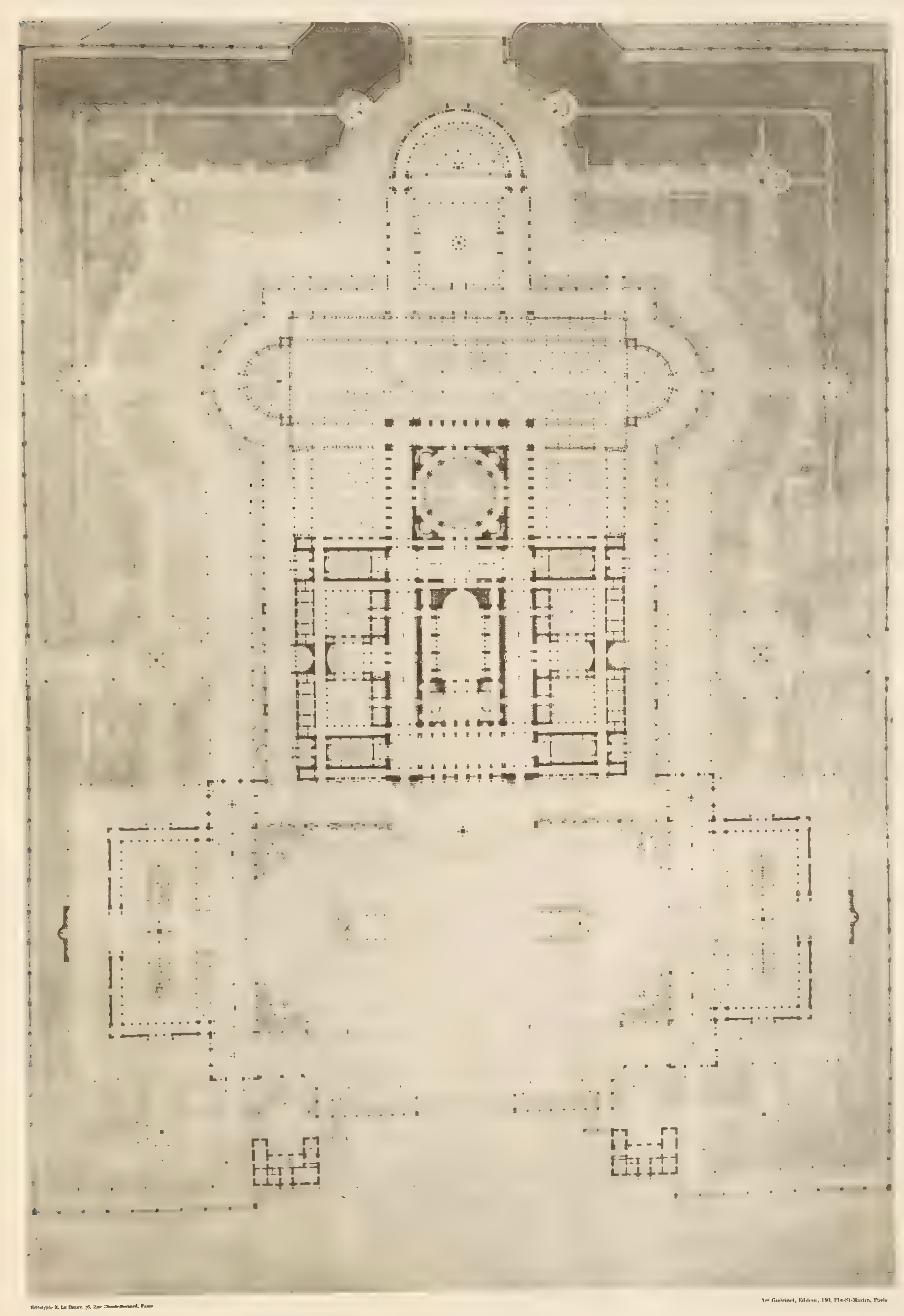




1877 MARIAUD. - *Un Athénée*

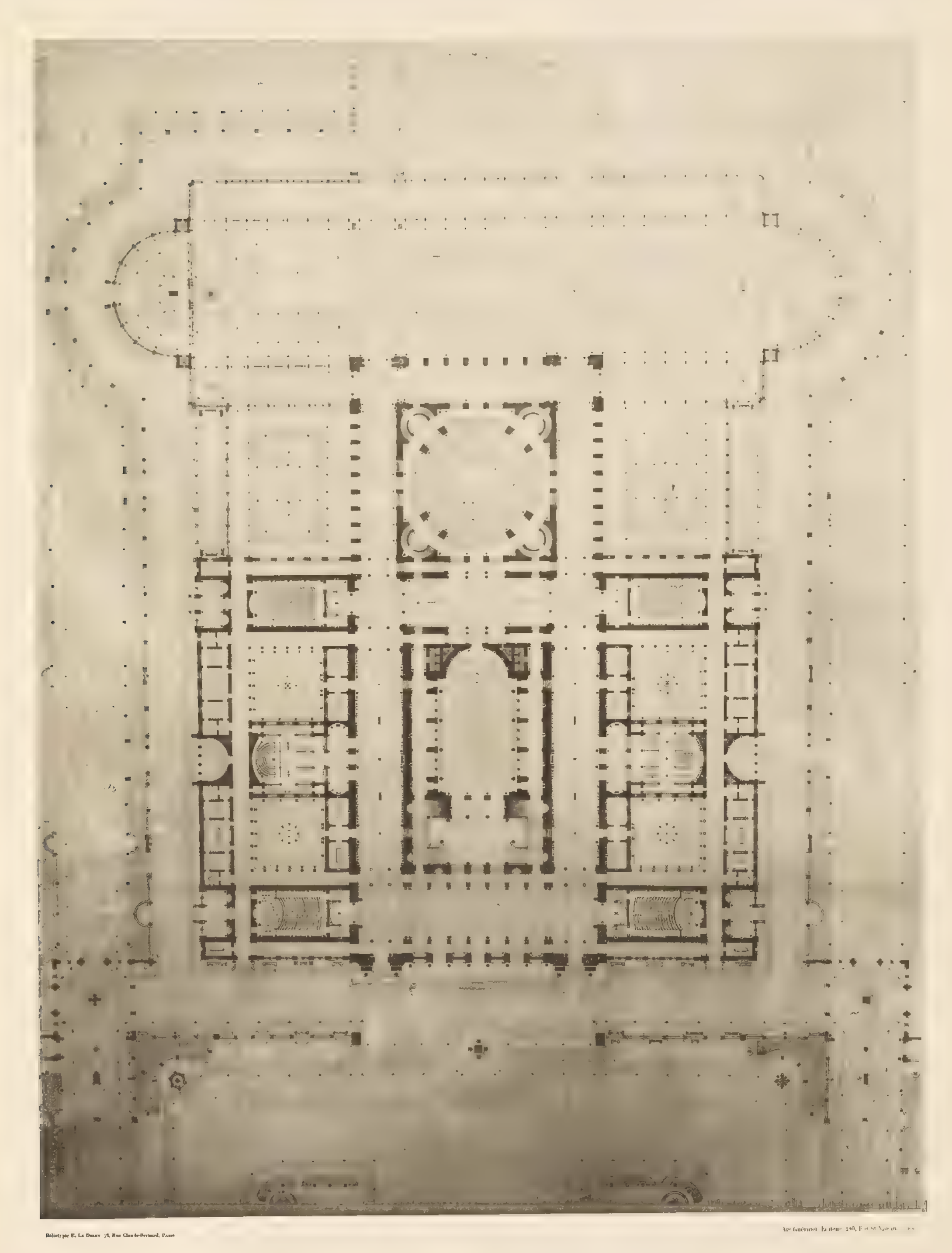


1877 **MARIAUD.** - *Un Athénée*



Héliotypie E. Le Deley, 75, Rue Claude-Bernard, Paris
Aᵍᵉ Guérinet, Éditeur, 140, Fᵍ-St-Martin, Paris

1877 ***MARIAUD.*** *- Un Athénée*



Héliotypie E. Le Deley, 71, Rue Claude-Bernard, Paris

Aug. Guérinet, Éditeur, 140, F. St Martin, Paris

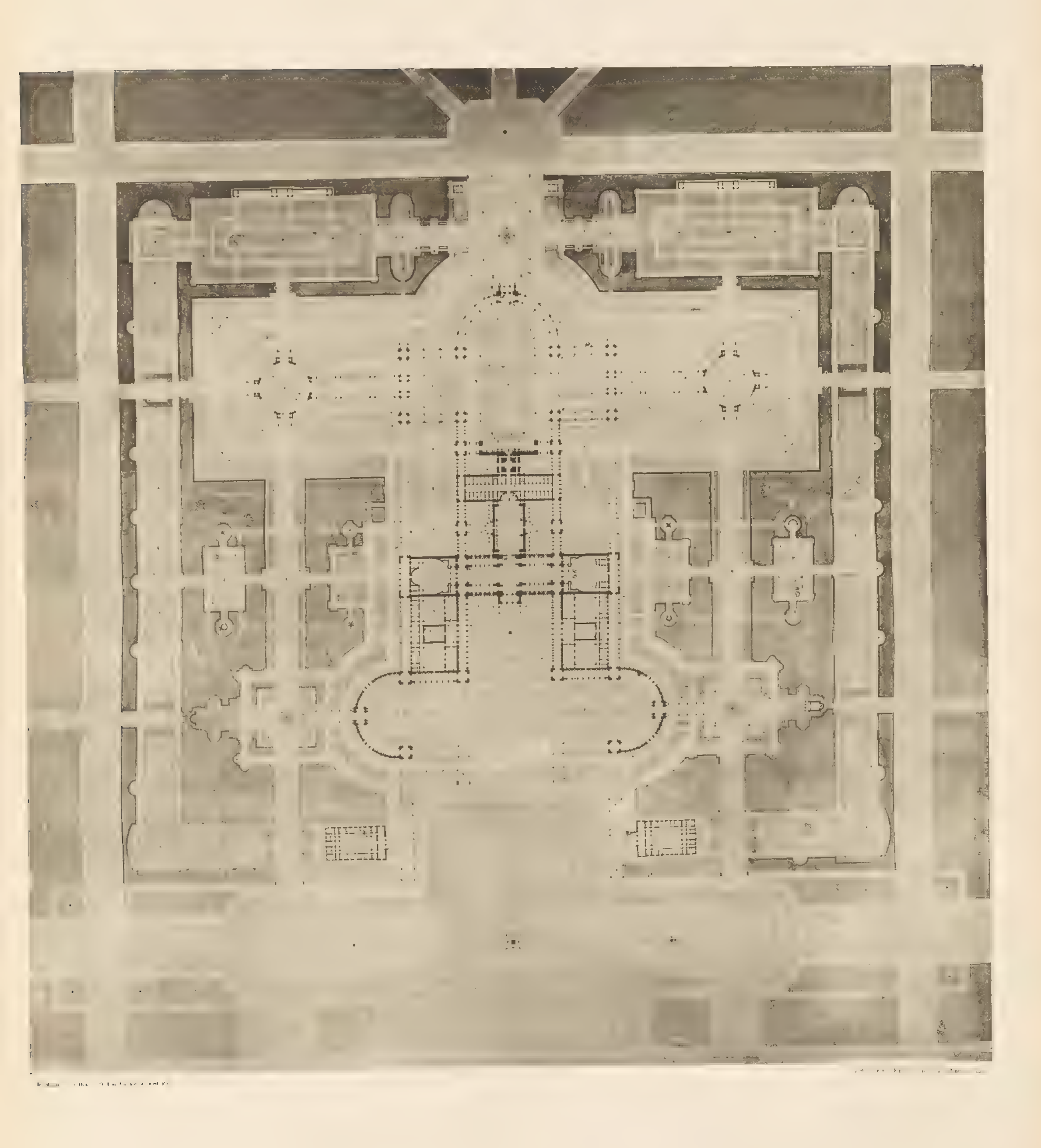
1877 **MARIAUD.** *Un Athénée*



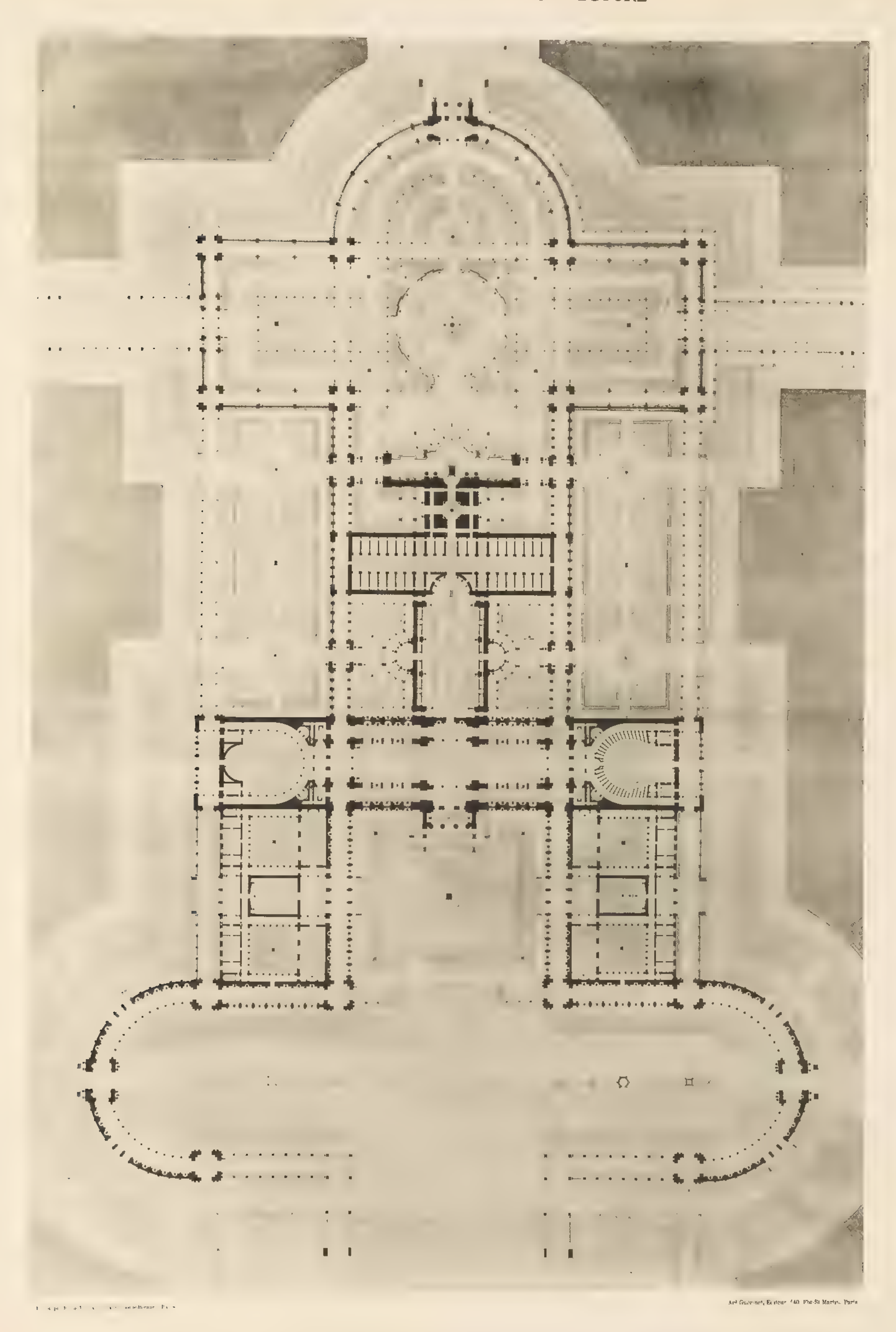
1877 CHANCEL. - Un Athénée



1877 CHANCEL. - Un Athénée



1877 CHANCEL. - Un Athénée



Ard Guérinet, Editeur, 140, Fbg-St Martin, Paris

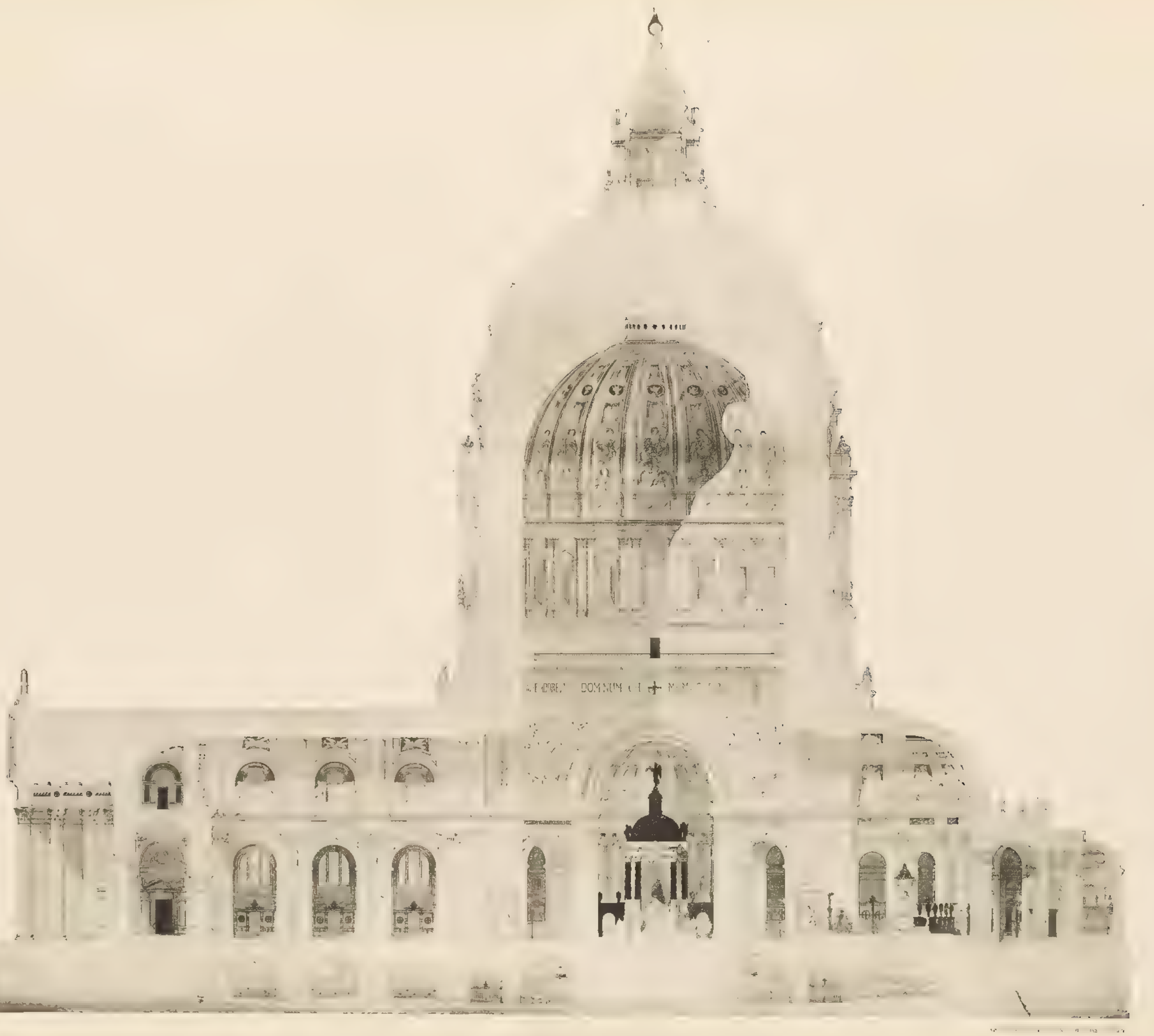
1877 CHANCEL. - Un Athénée



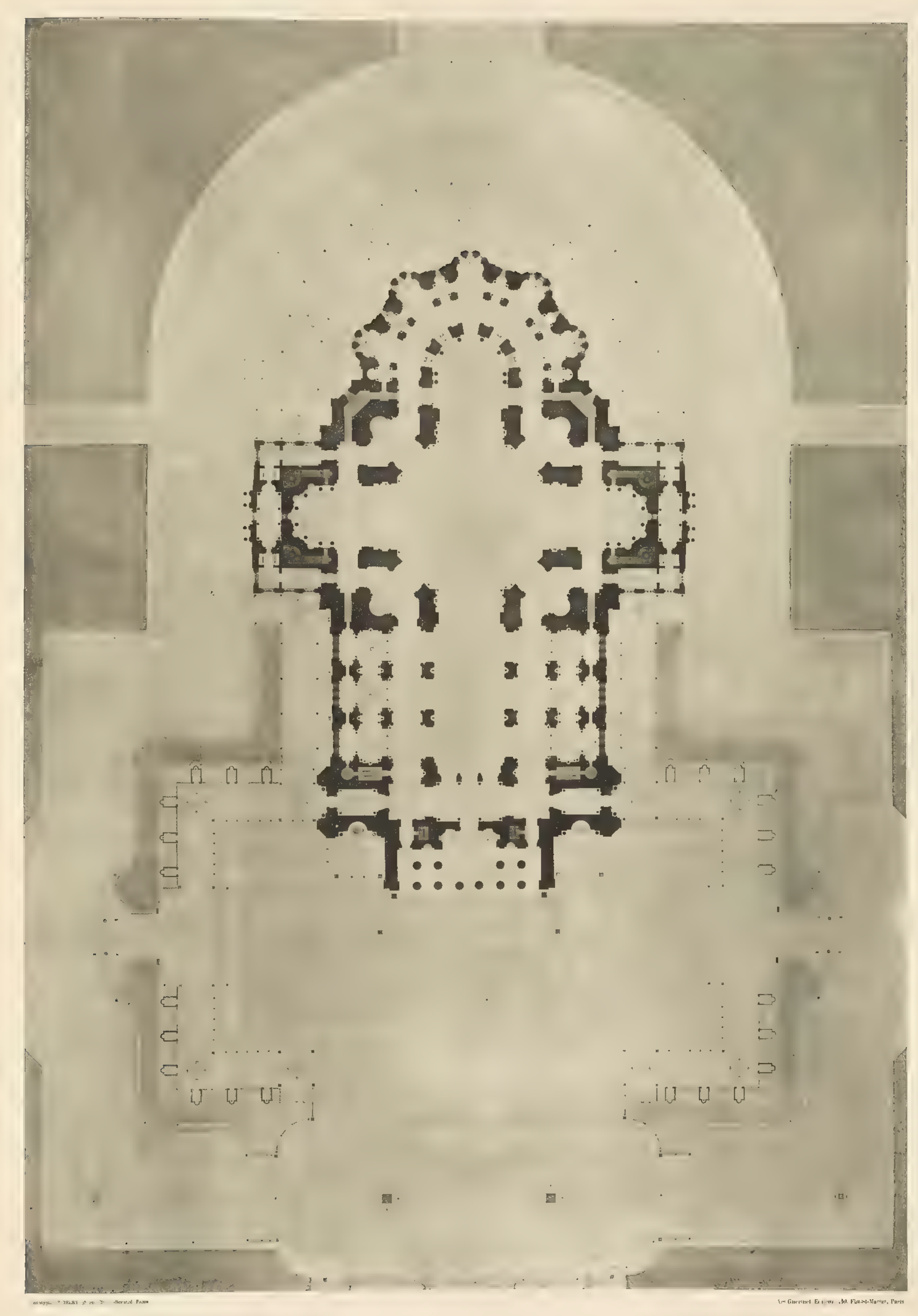
1878 LALOUX. - Une Cathédrale



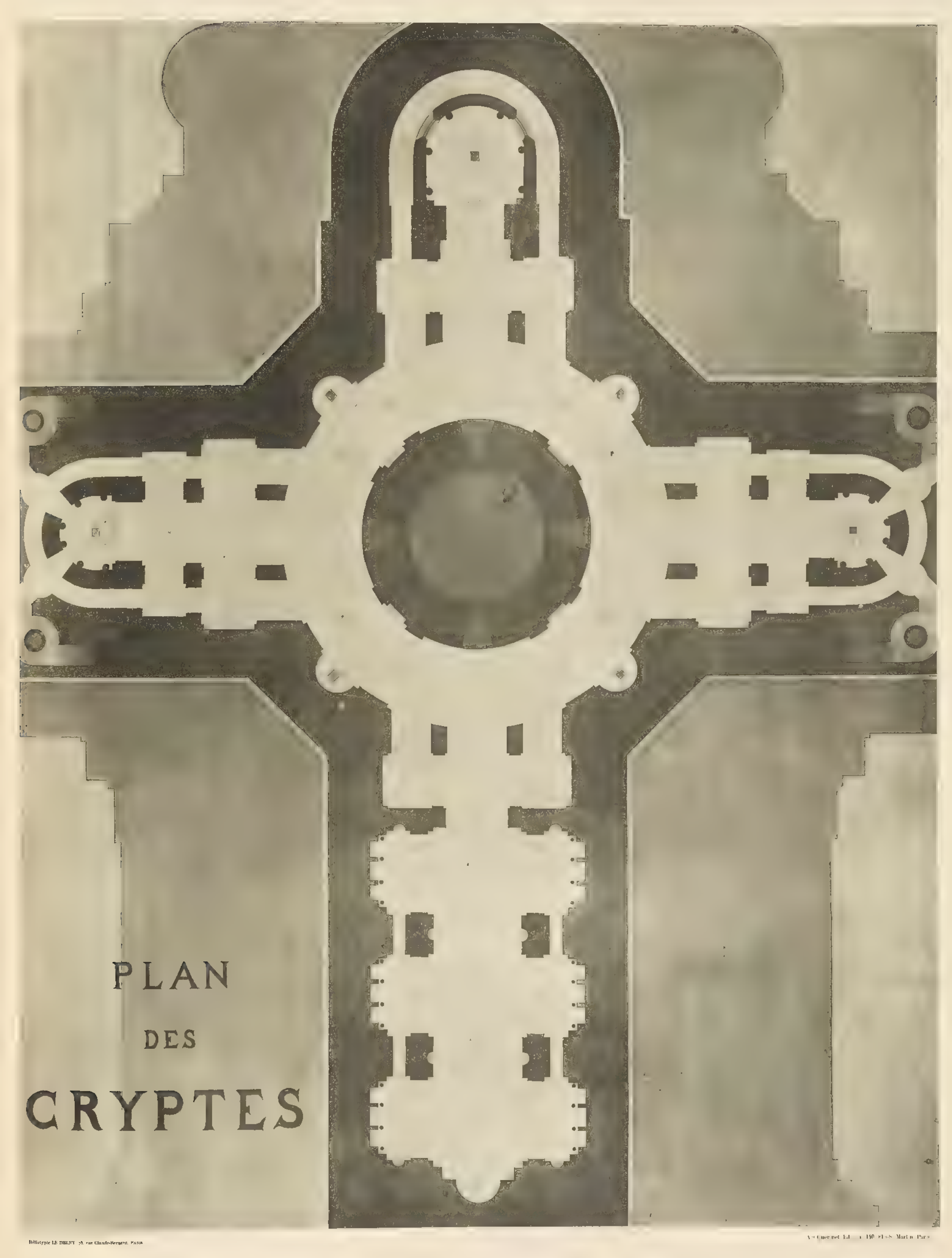
1878 LALOUX. - Une Cathédrale



1878 LALOUX. - Une Cathédrale



1878 LALOUX. - *Une Cathédrale*



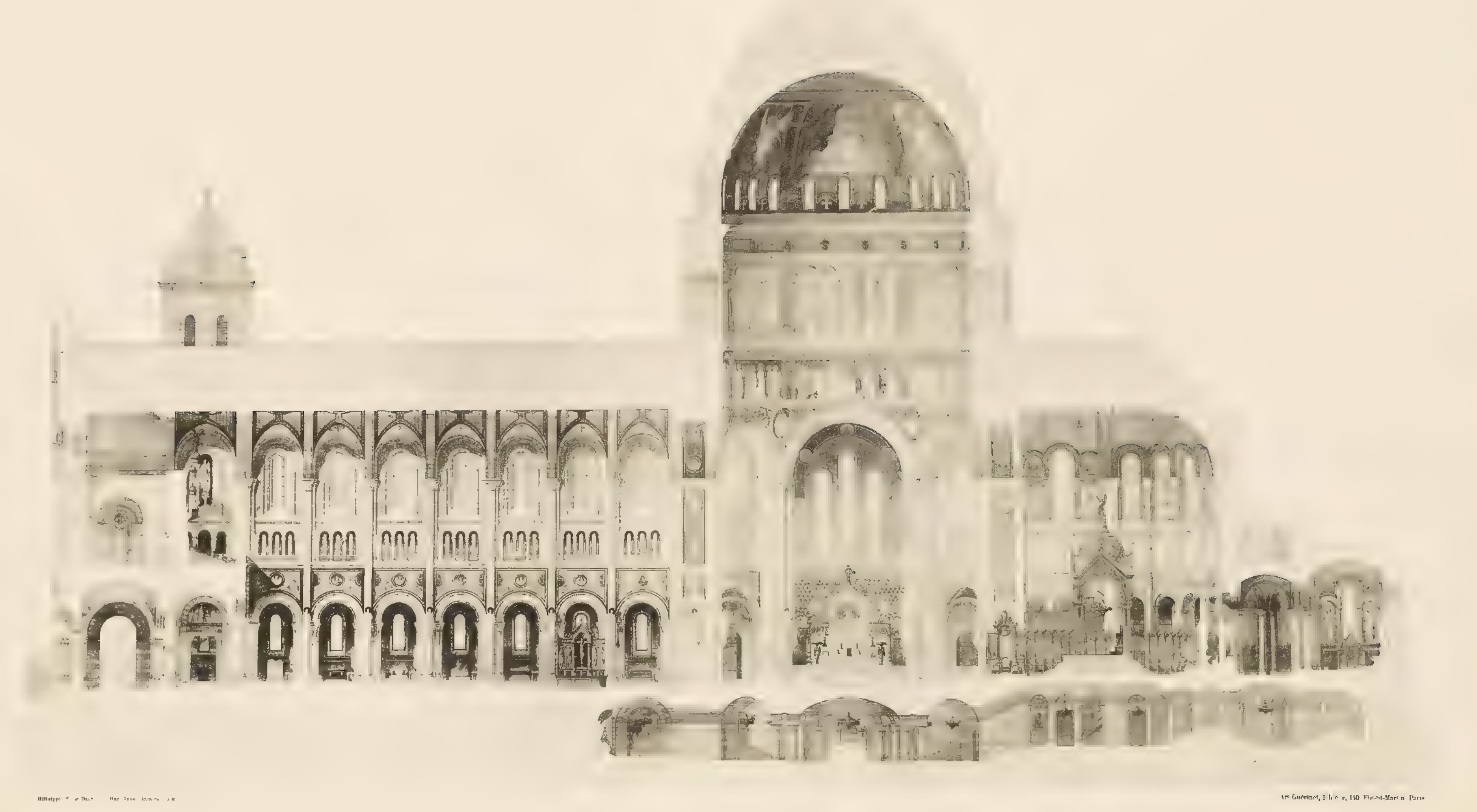
1878 LALOUX. - Une Cathédrale



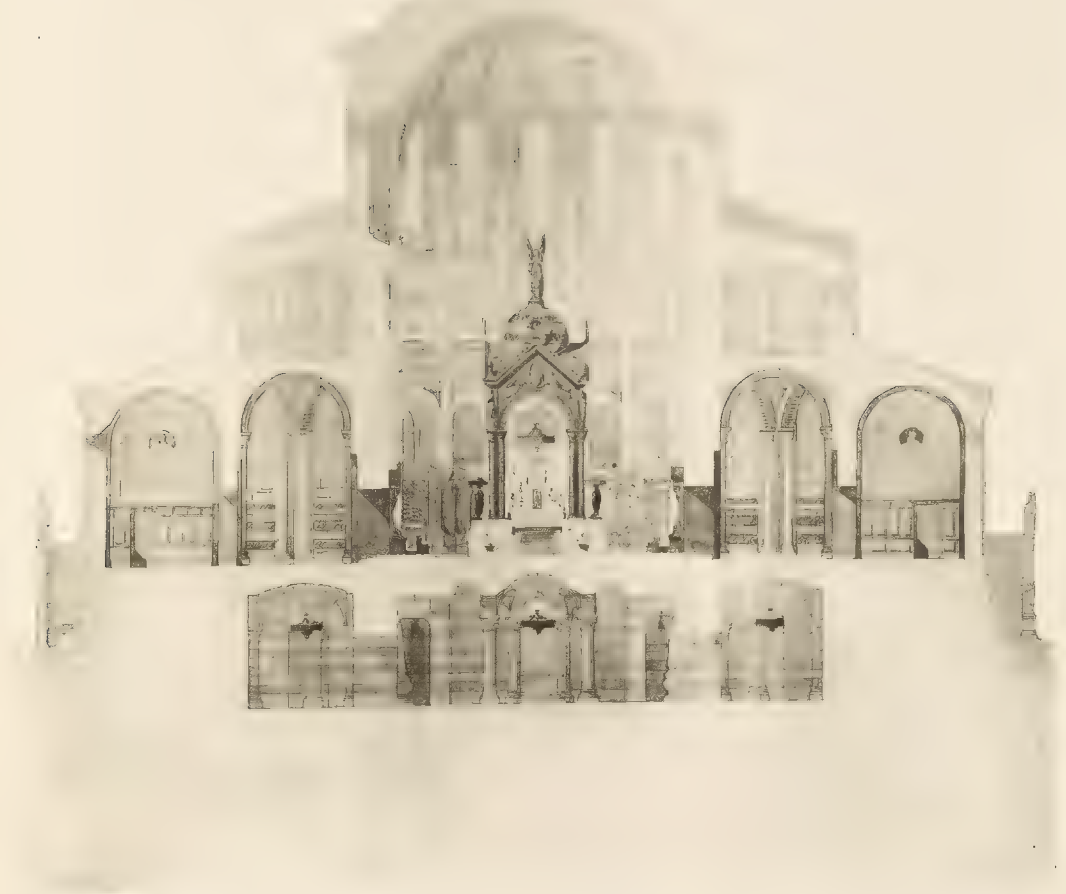
Héliotypie E. Le Deley, 5, Rue Claude-Bernard, Paris

[illegible] Éditeur 140, [illegible] Paris

1878 ***DAUPHIN.*** *- Une Cathédrale*



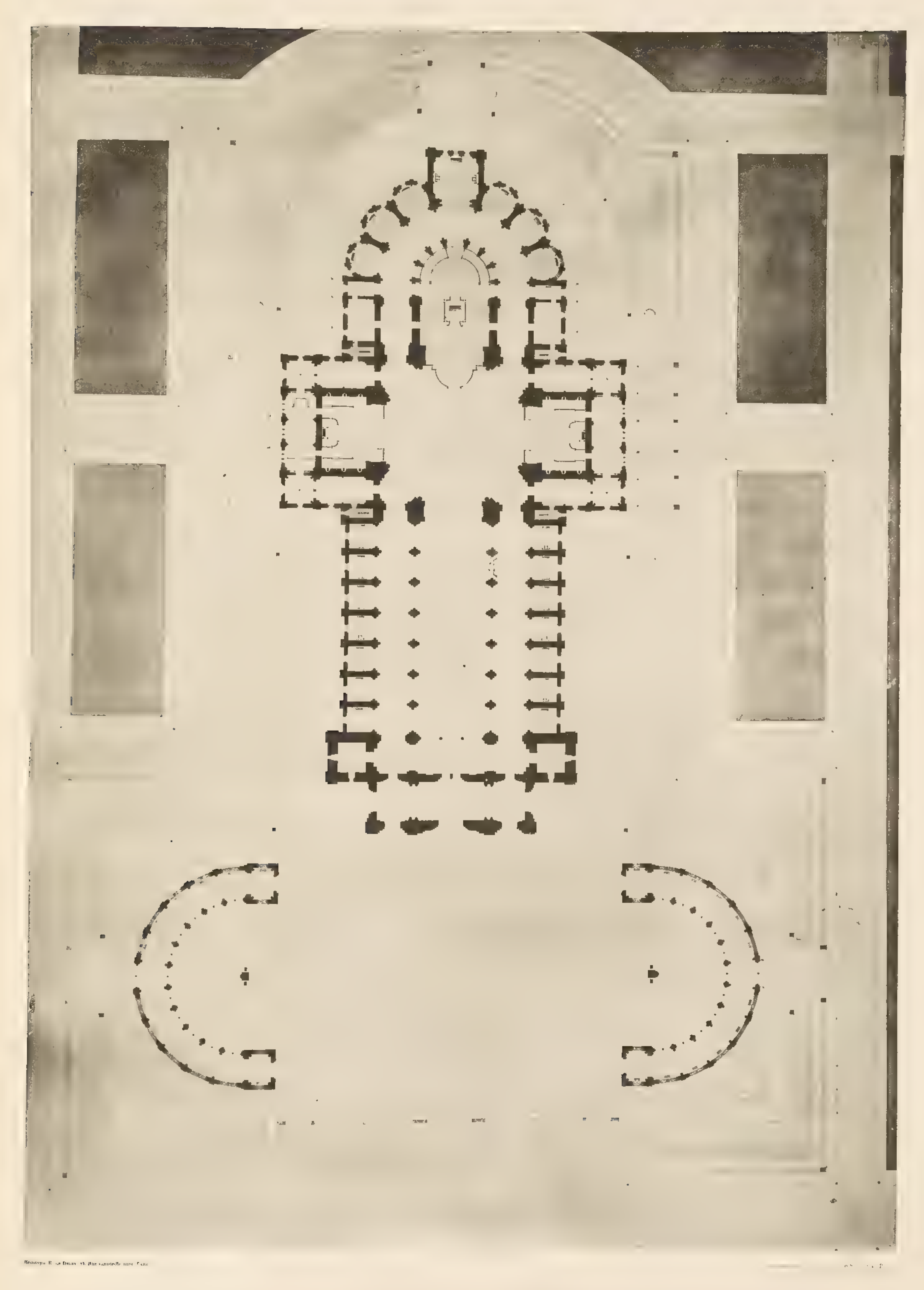
1878 DAUPHIN. - *Une Cathédrale*



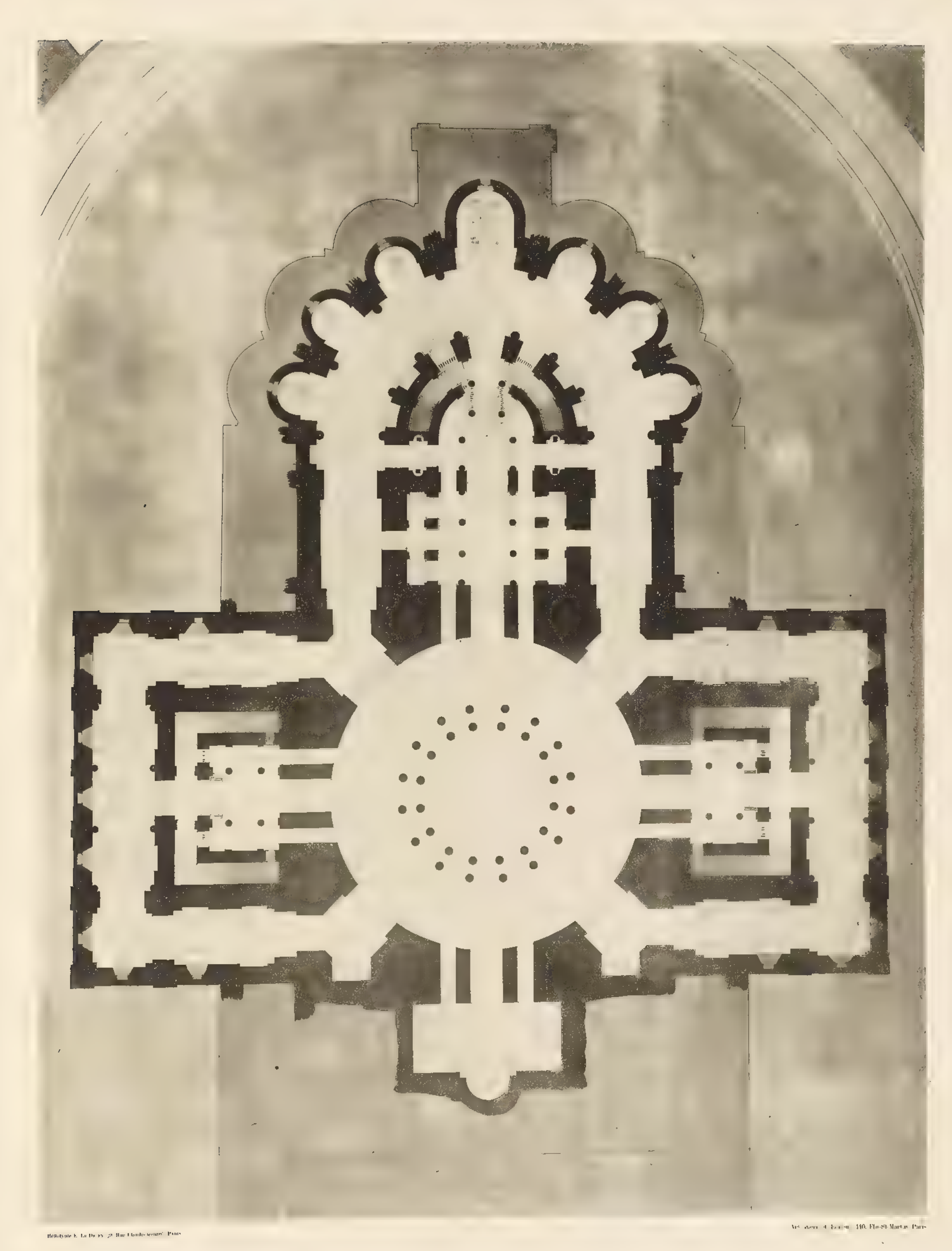
Héliotypie E. Le Deley, 73, rue Saint-Gérard, Paris

Ar Guérinet, Éditeur, 140, Fg St-Martin. Paris

1878 DAUPHIN. - Une Cathédrale



1878 DAUPHIN. - Une Cathédrale



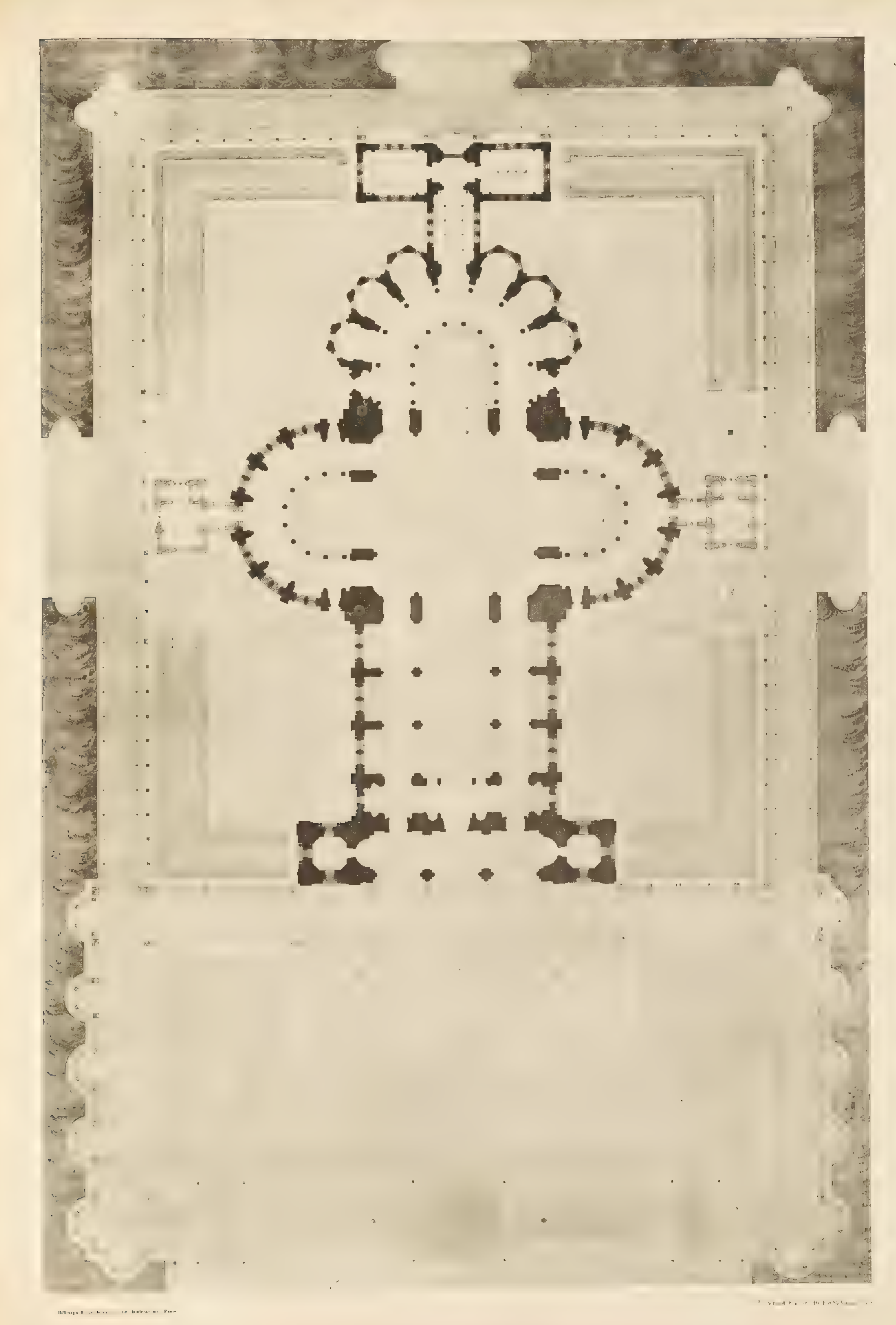
1878 DAUPHIN. - Une Cathédrale



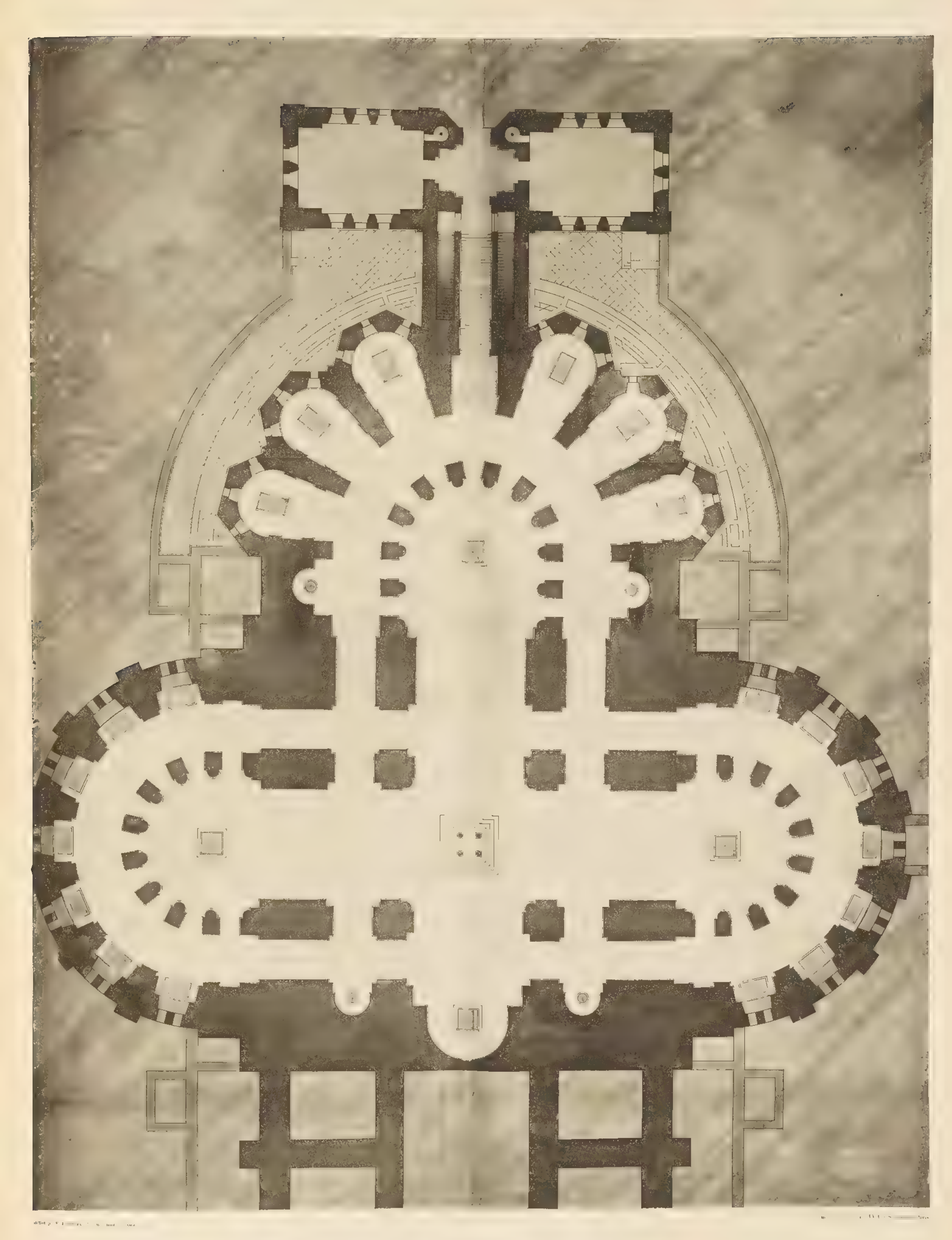
1878 BLAVETTE. - *Une Cathédrale*



1878 BLAVETTE. - *Une Cathedrale*



1878 BLAVETTE - Une Cathédrale



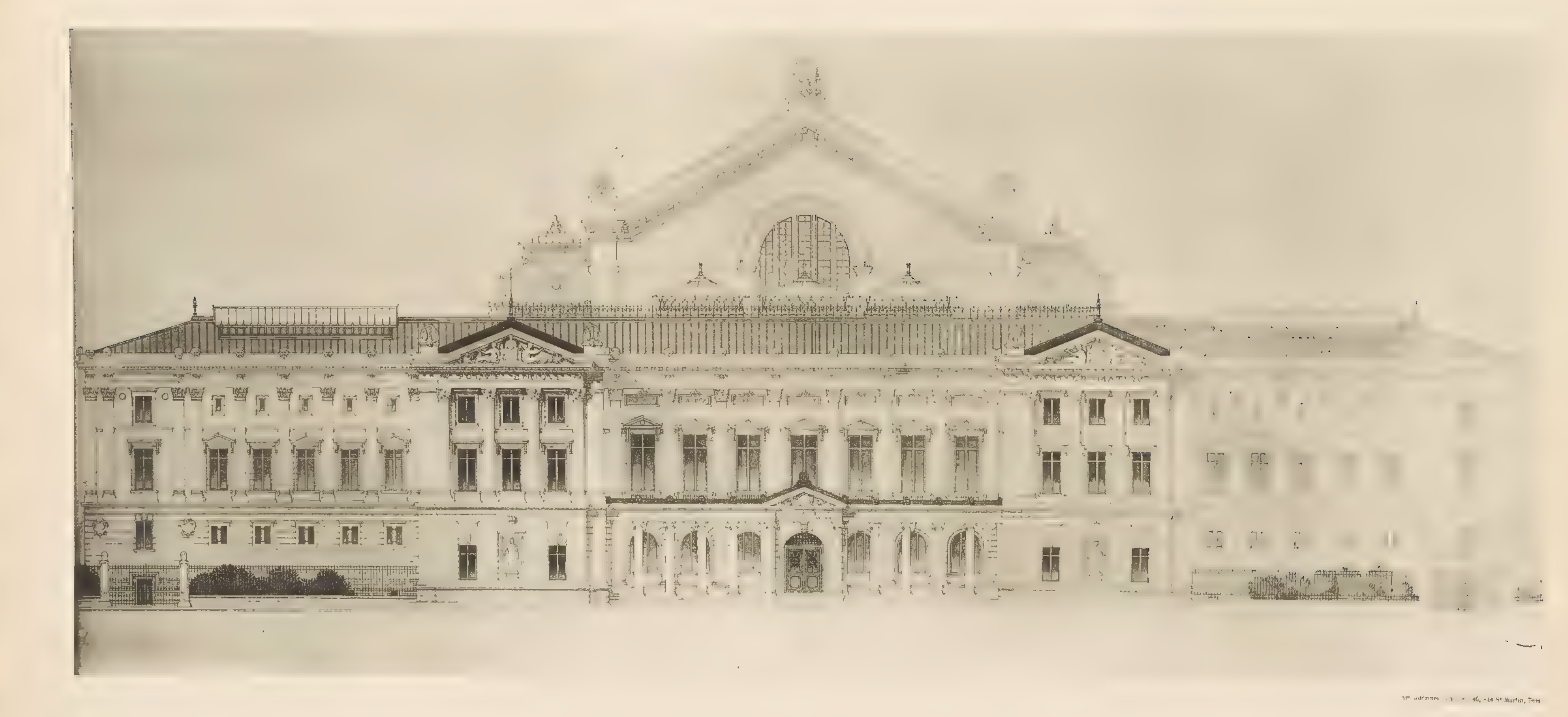
1878 BLAVETTE. - *Une Cathédrale*



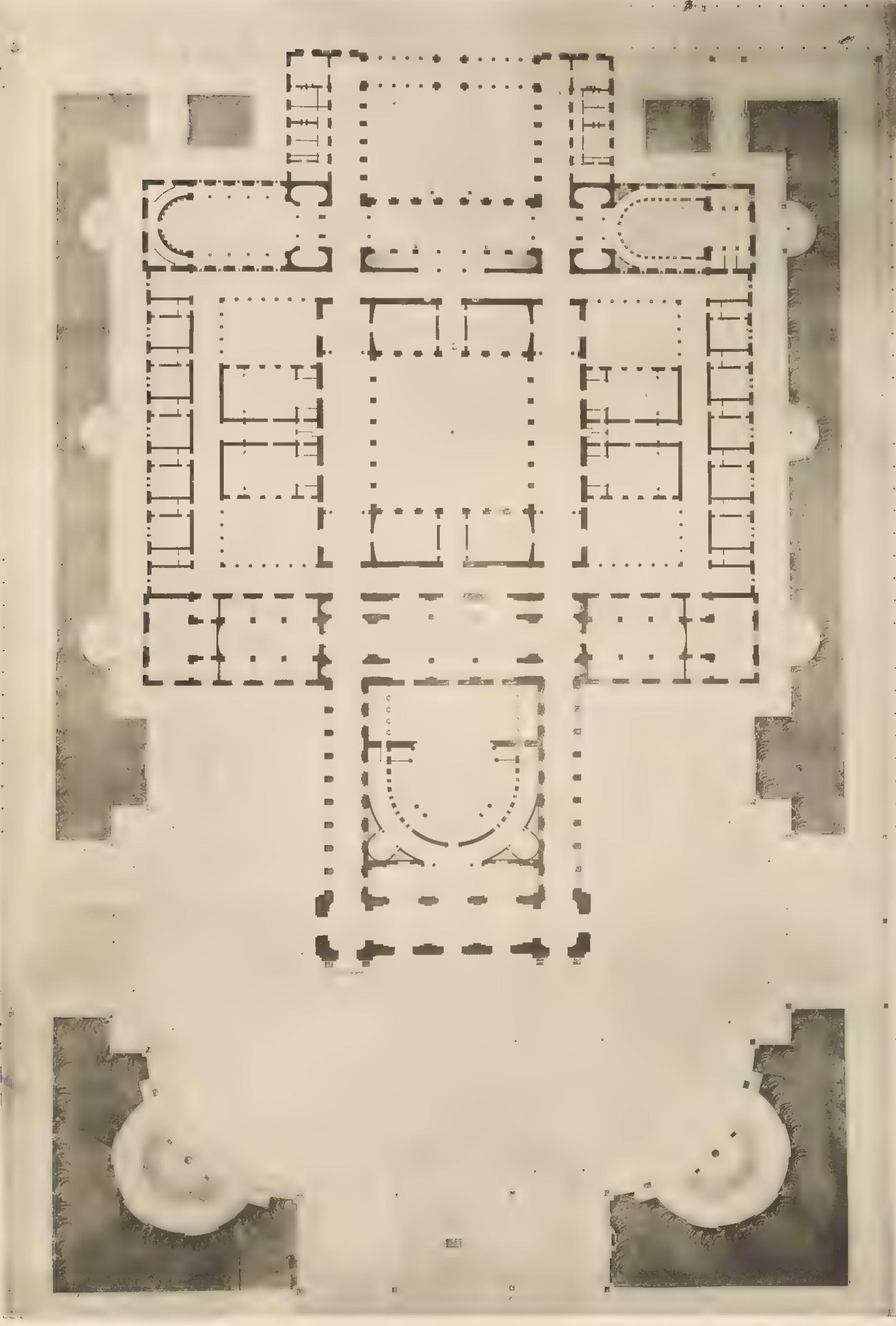
1879 BLAVETTE. - Un Conservatoire de Musique



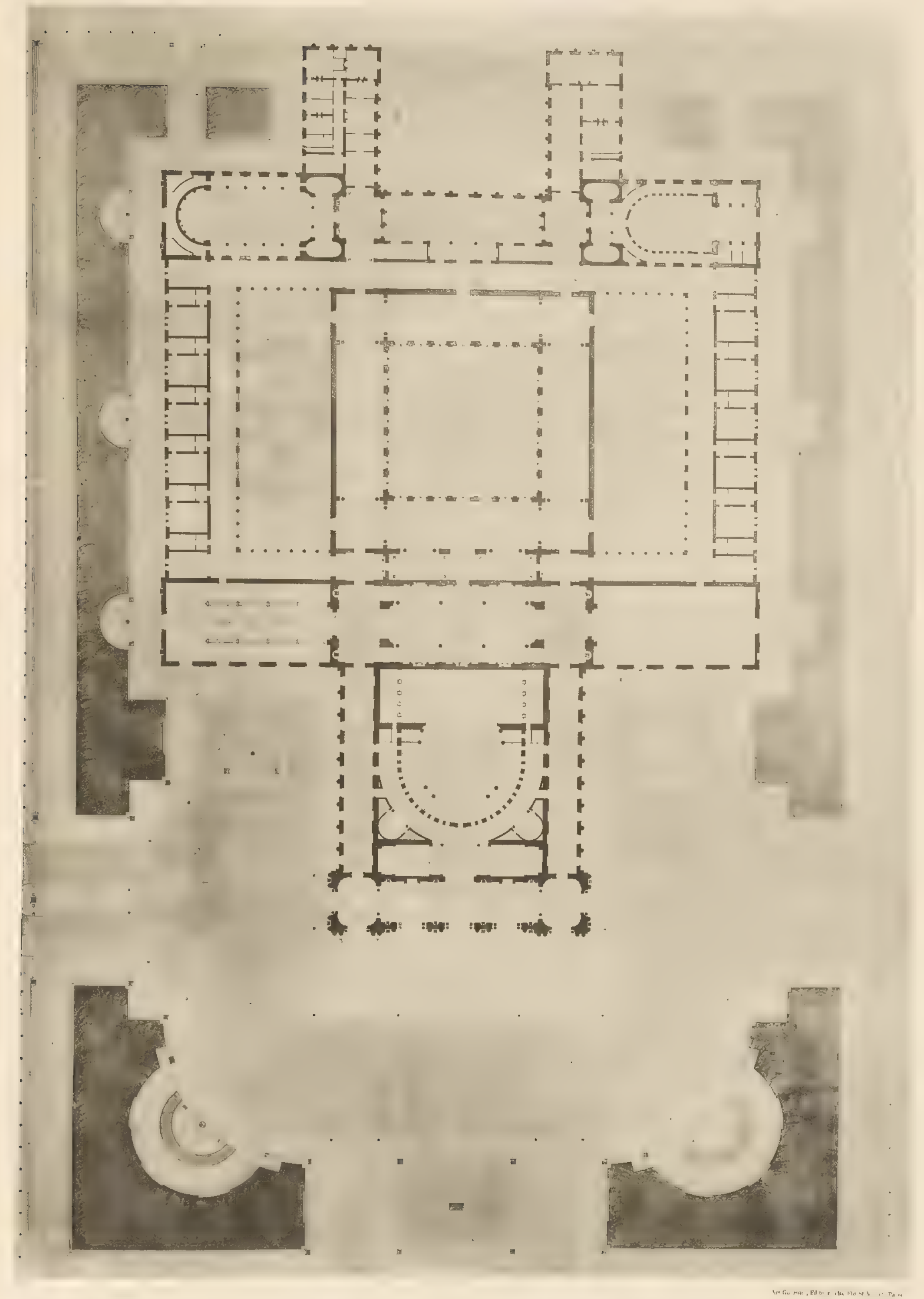
1879 BLAVETTE. - Un Conservatoire de Musique



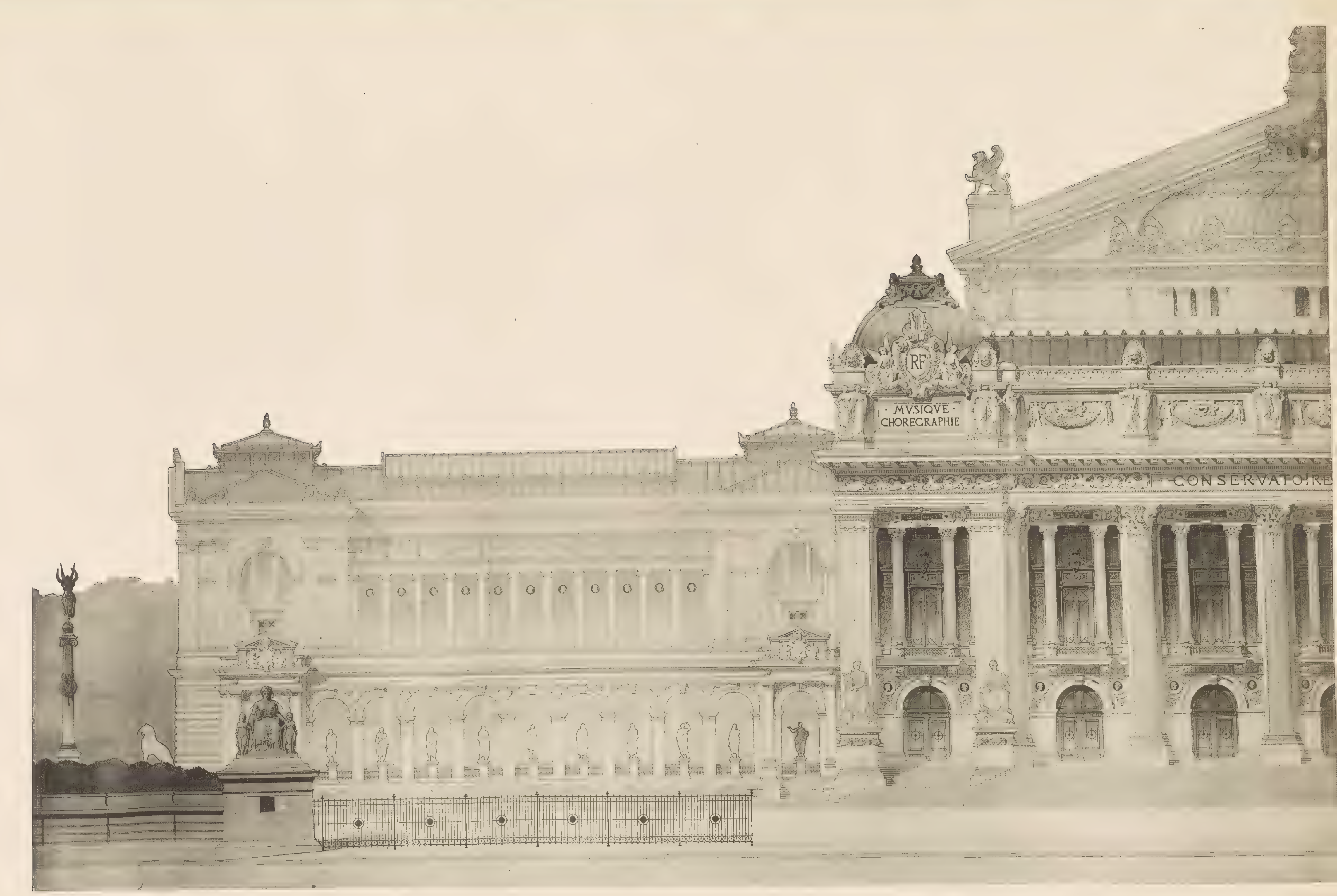
1879 BLAVETTE. - Un Conservatoire de Musique



1879 BLAVETTE. - Un Conservatoire de Musique



1879 BLAVETTE. - Un Conservatoire de Musique



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

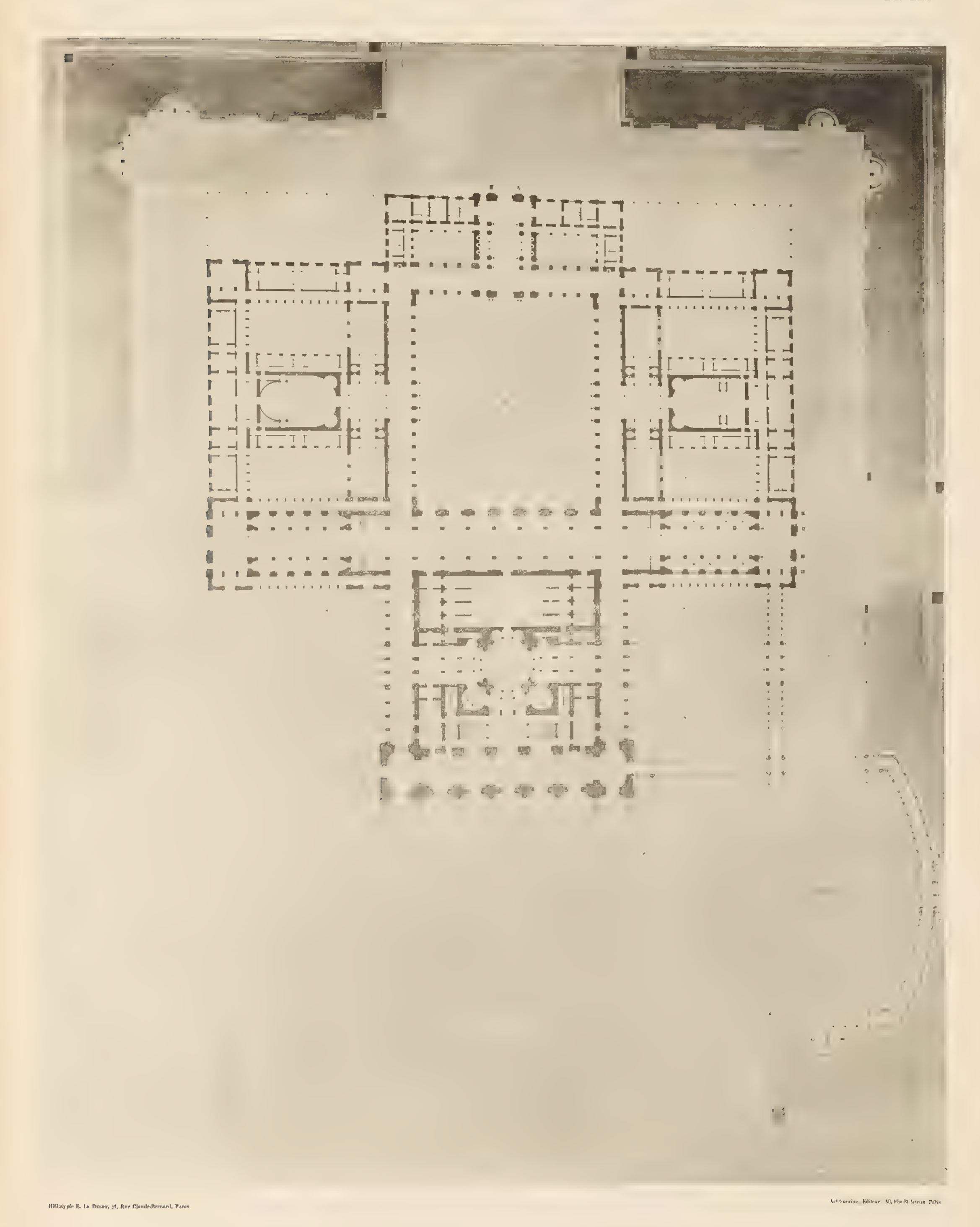
1879 GENUYS. - Un C

onservatoire de Musique





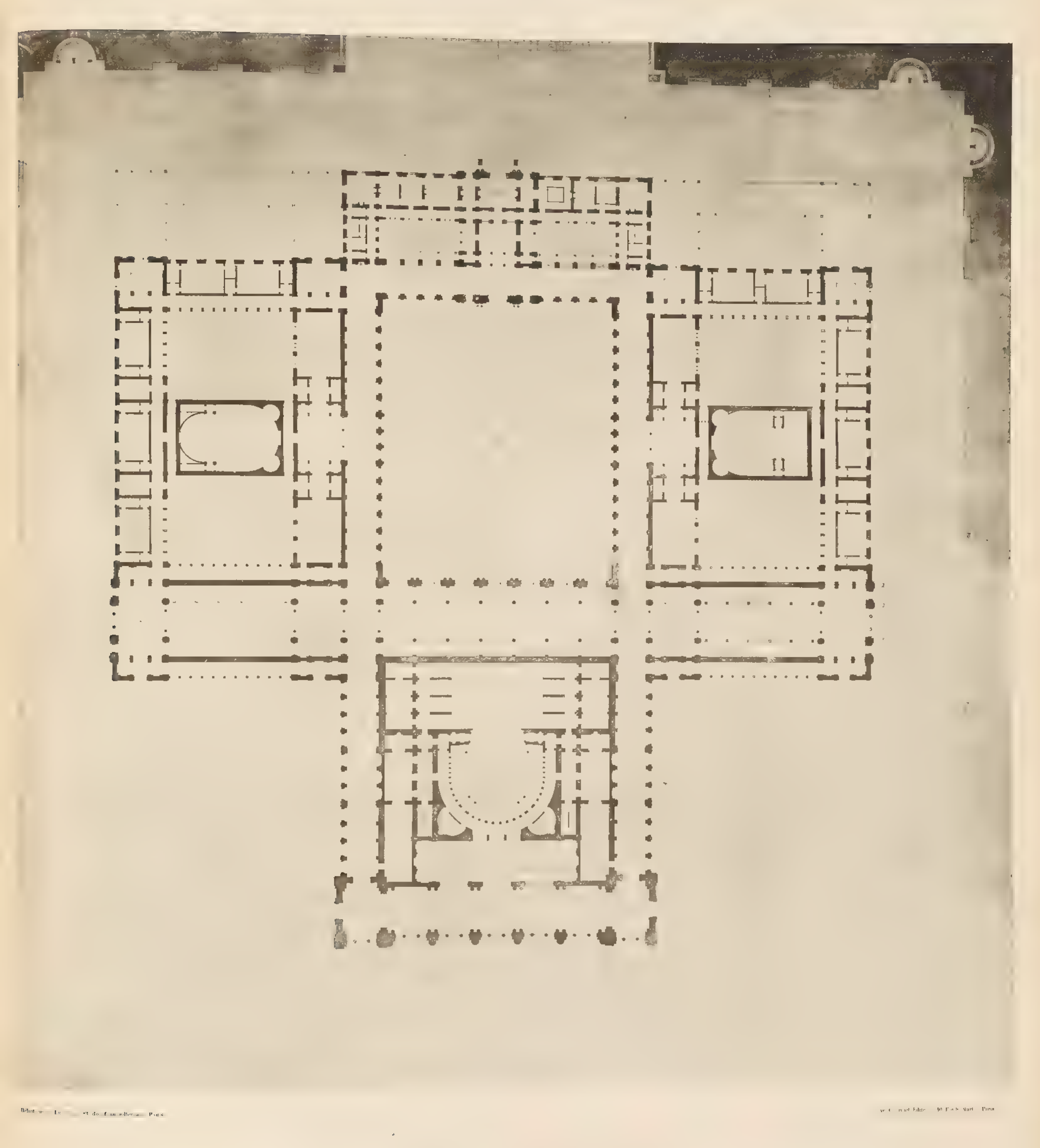
1879 GENUYS. - Un Conservatoire de Musique



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

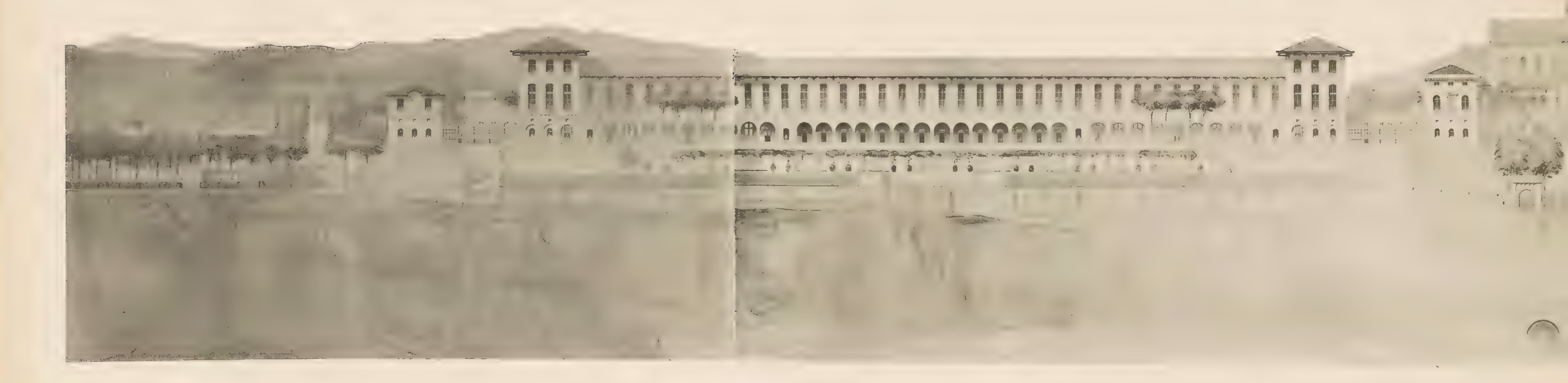
Ad Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

1879 GENUYS. - Un Conservatoire de Musique



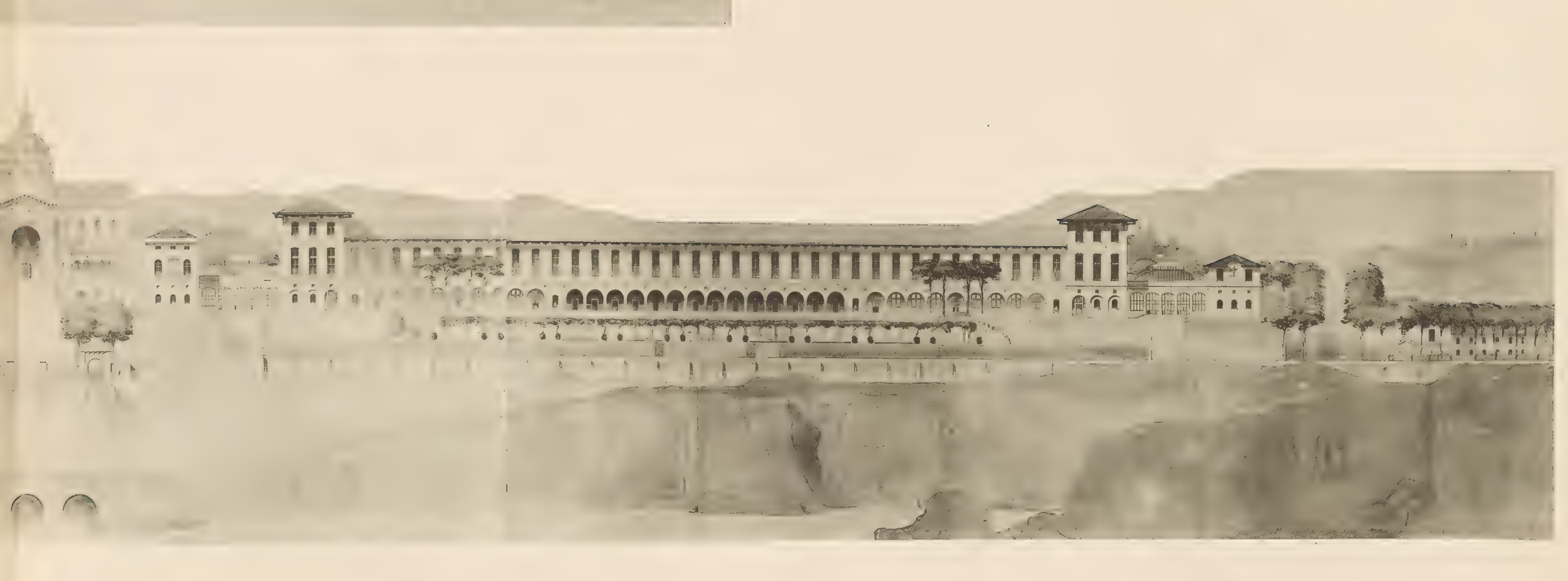
1879 GENUYS. - Un Conservatoire de Musique





1880 RUY. - Un Hospice pour

de la Méditer

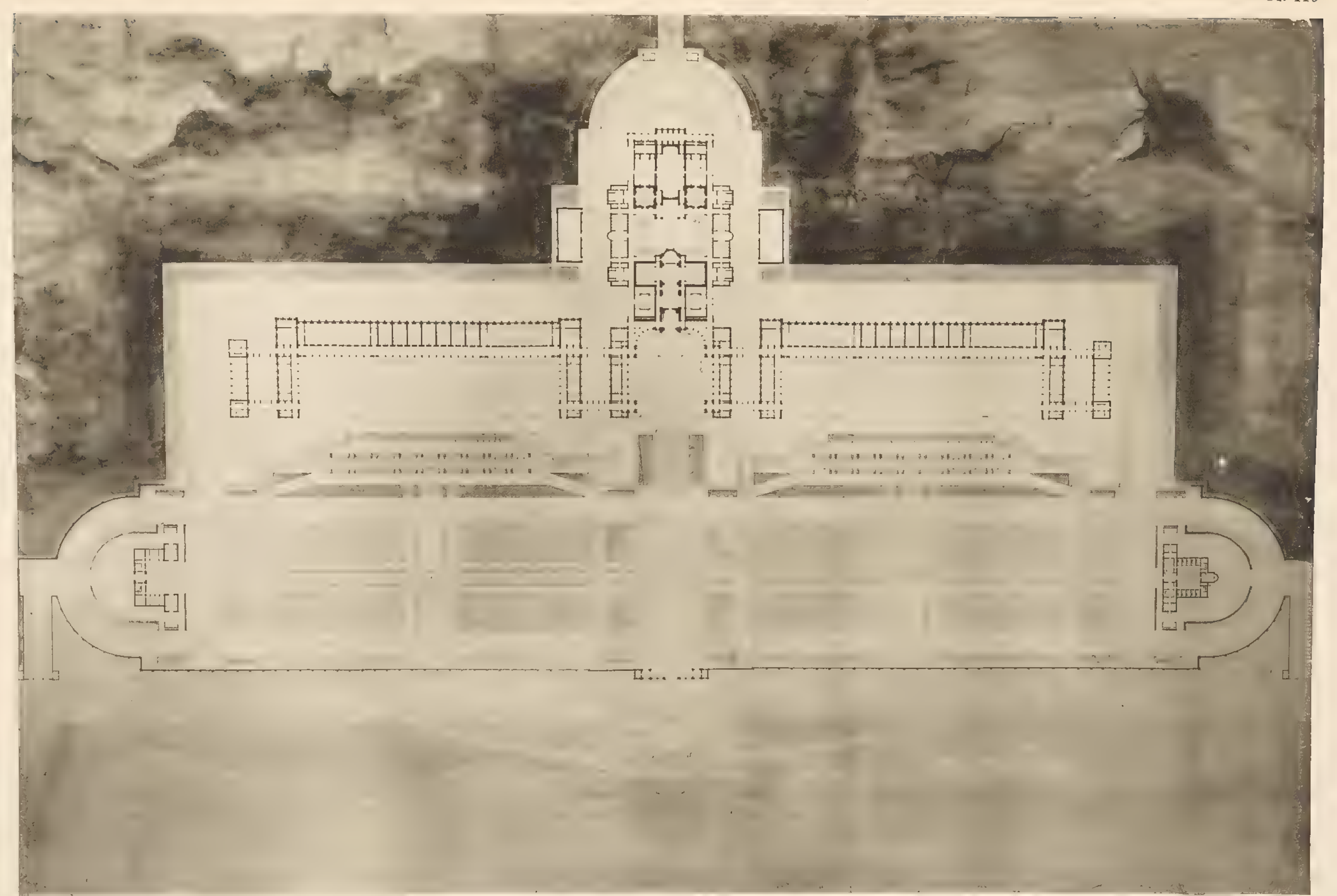


les Enfants malades, sur les bords

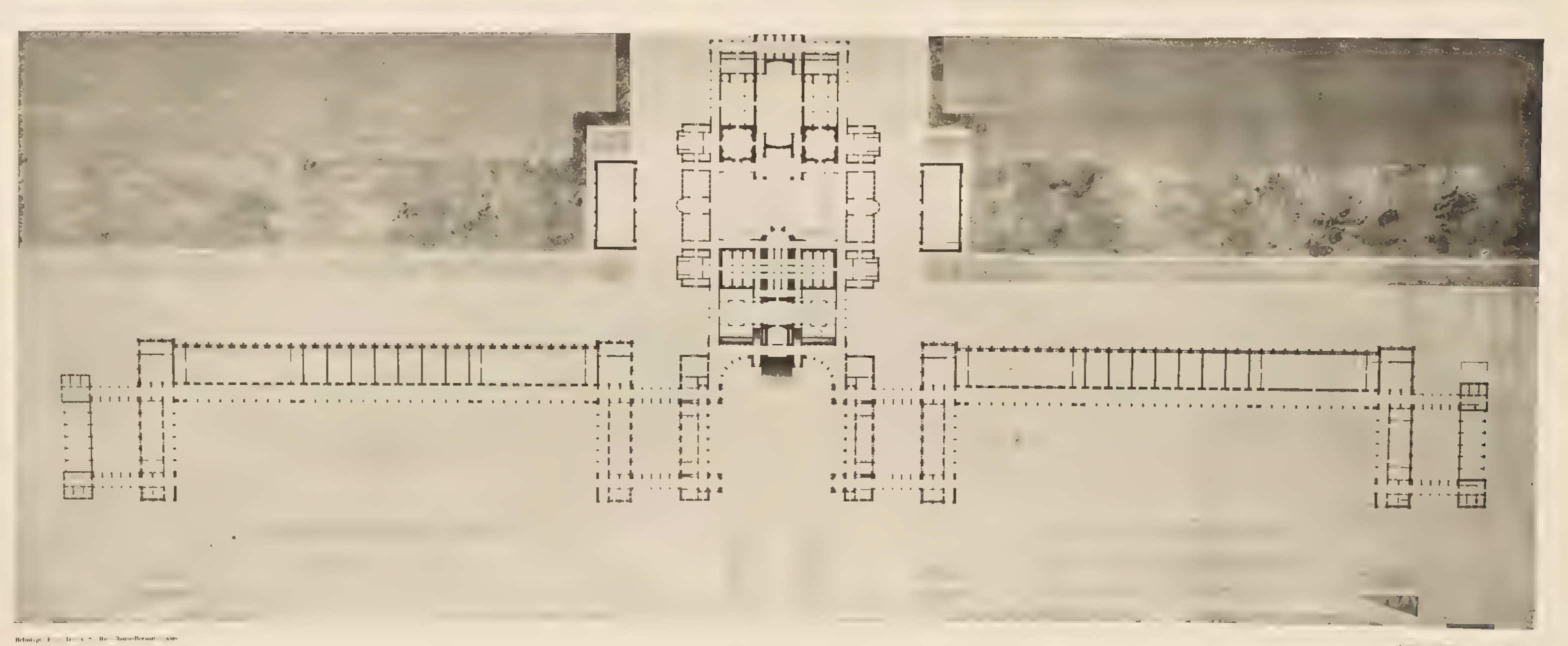
...ravé



1880 RUY. - Un Hospice pour les Enfants malades, sur les bords de la Méditerranée



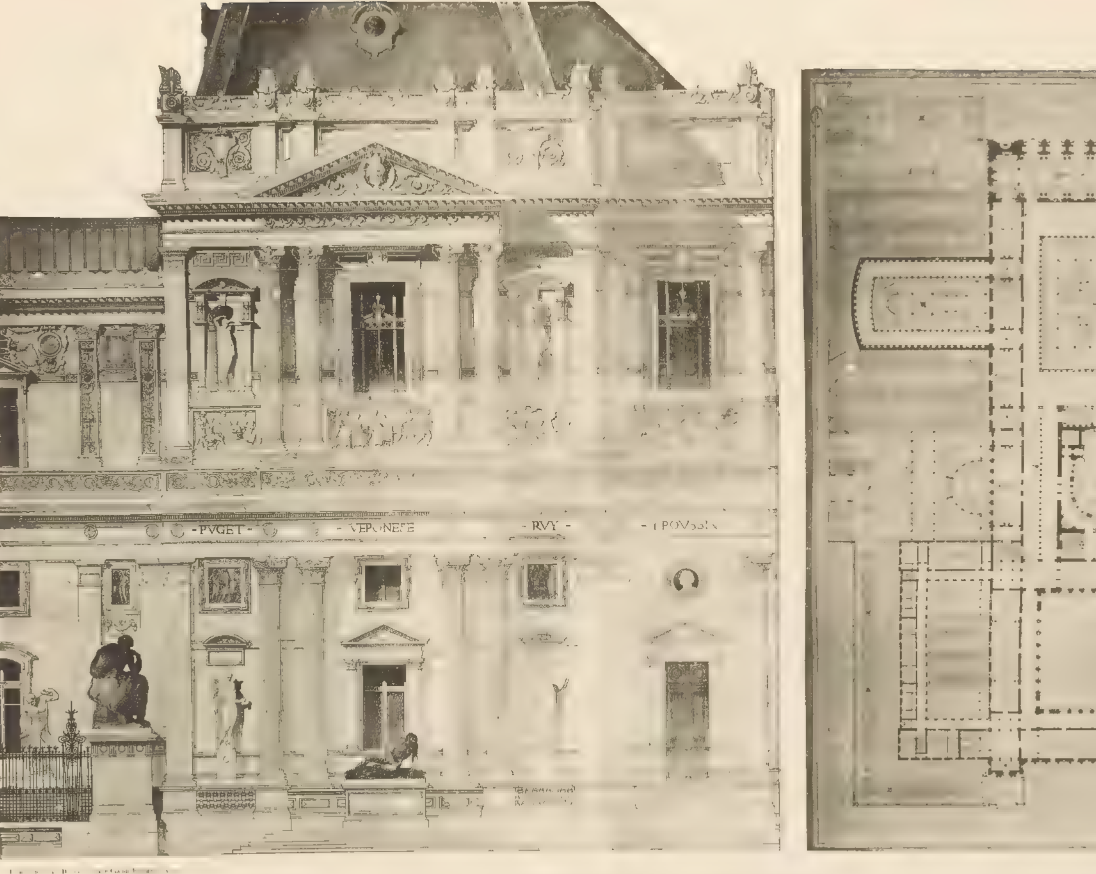
1880 RUY. - Un Hospice pour les Enfants malades, sur les bords de la Méditerranée



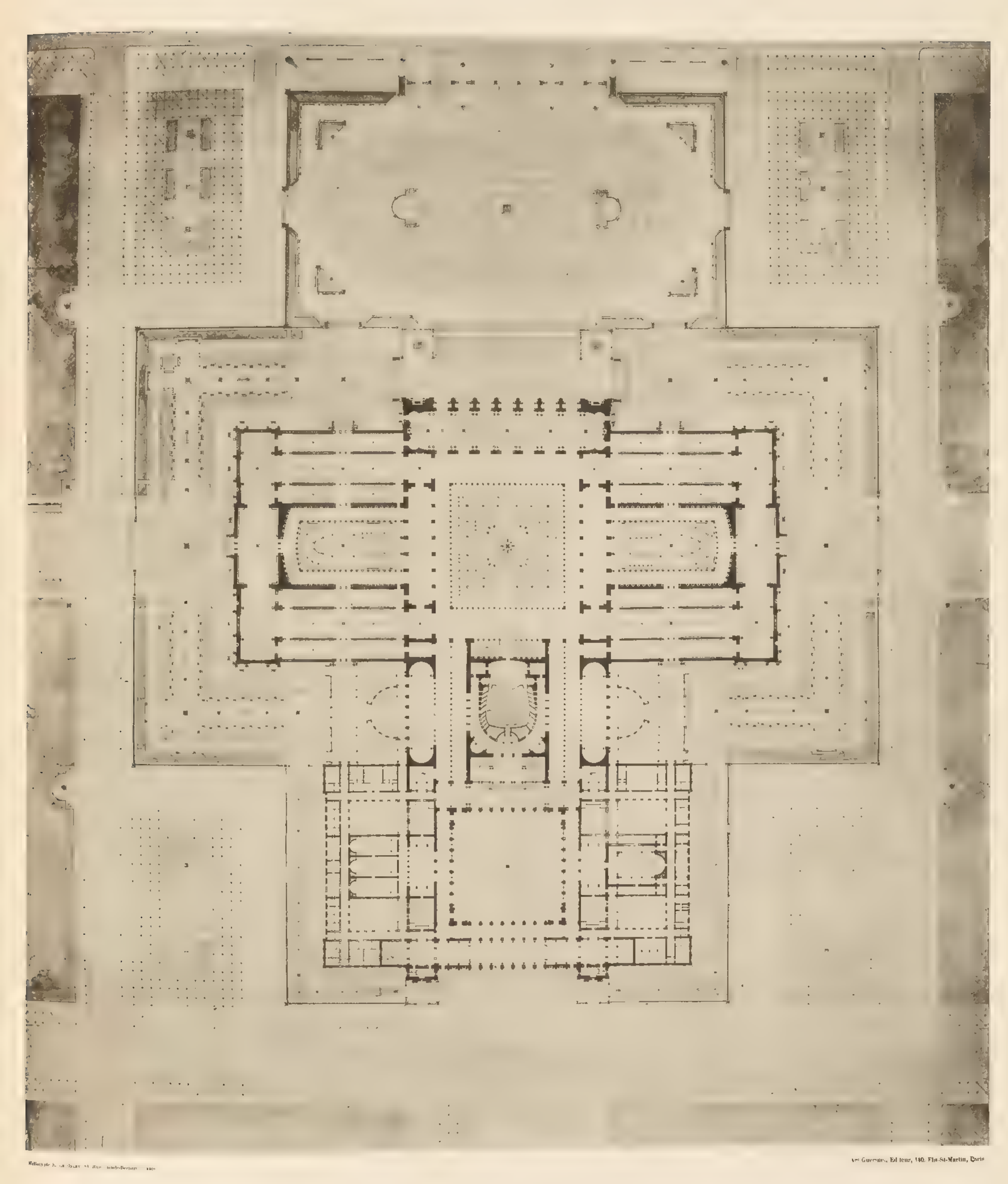
1880 RUY. - Un Hospice pour les Enfants malades, sur les bords de la Méditerranée



1881 N. MAILLARD. - Un Palais, Cercle des Arts

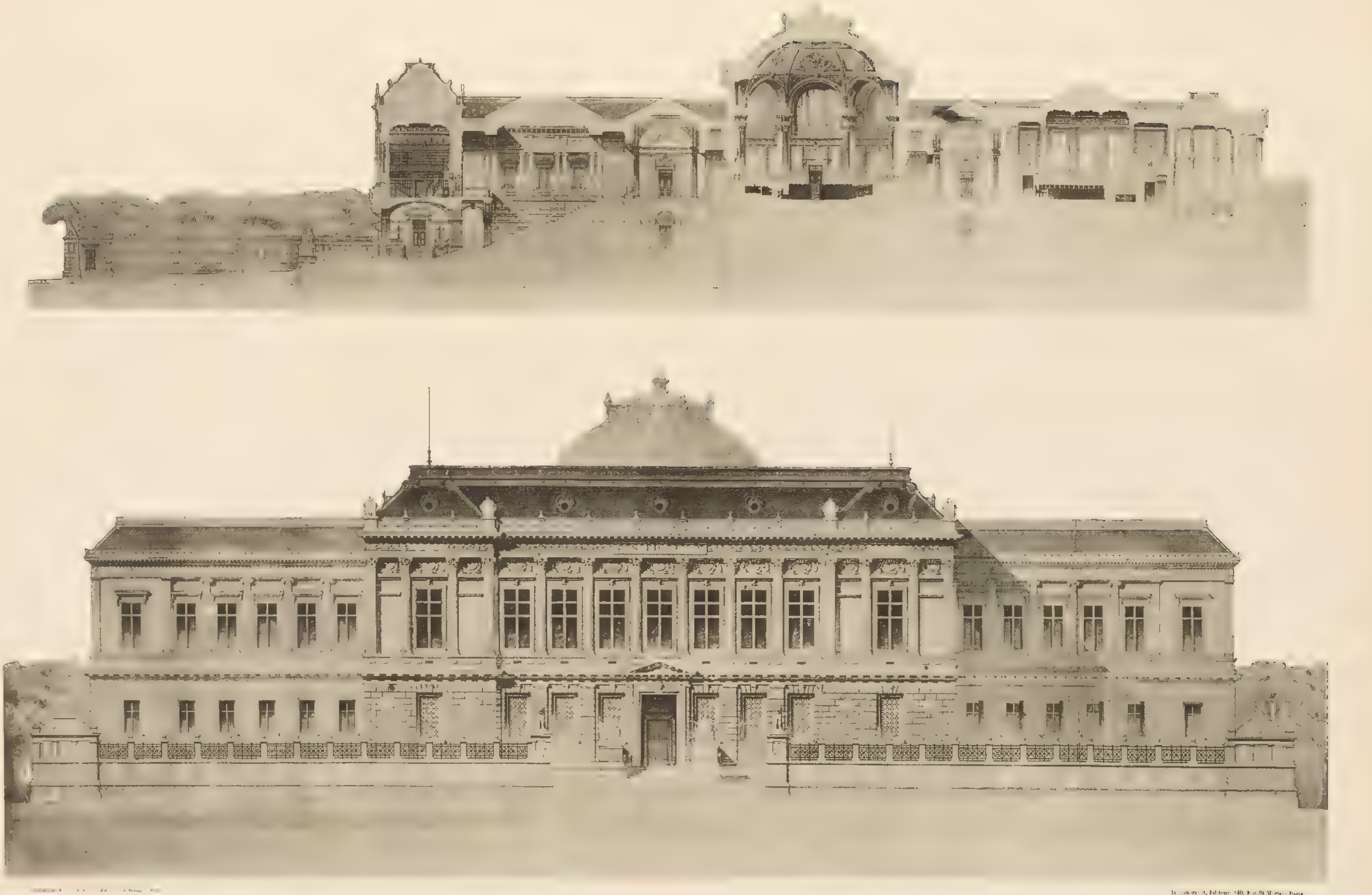


[illegible] A. MAILLARD. - Un Palais [illegible] des Arts



Vve Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

1881 N. MAILLARD. - Un Palais, Cercle des Arts

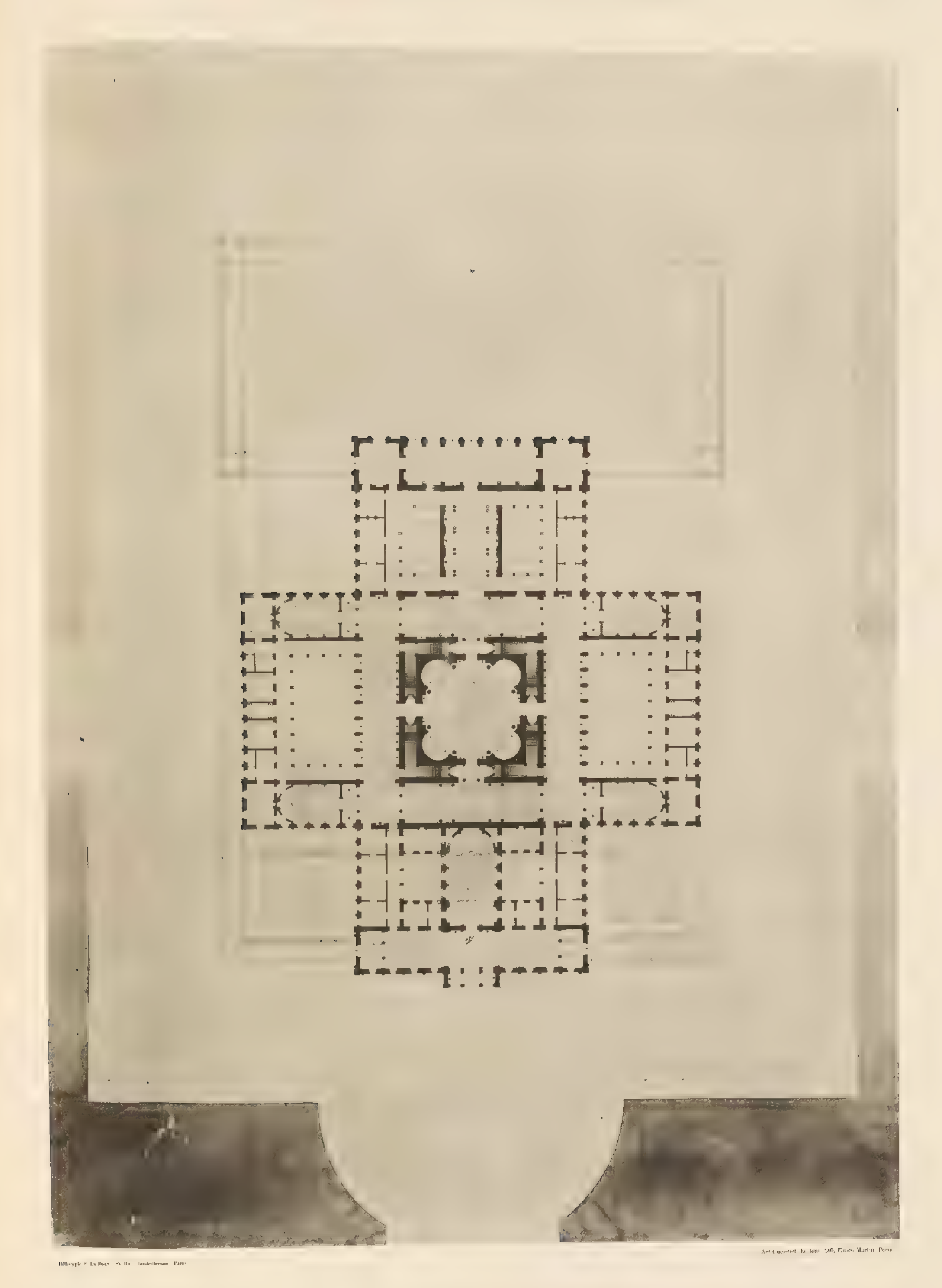


1882 ESQUIÉ. - Un Palais pour le Conseil d'Etat



Ar. Guérinet, Editeur, 140, Fbg St-Martin, Paris

1882 ESQUIÉ. - Un Palais pour le Conseil d'Etat



Art Guérinet, Editeur 140, Fb-St Martin Paris

1882 ESQUIS. - Un Palais pour le Conseil d'Etat

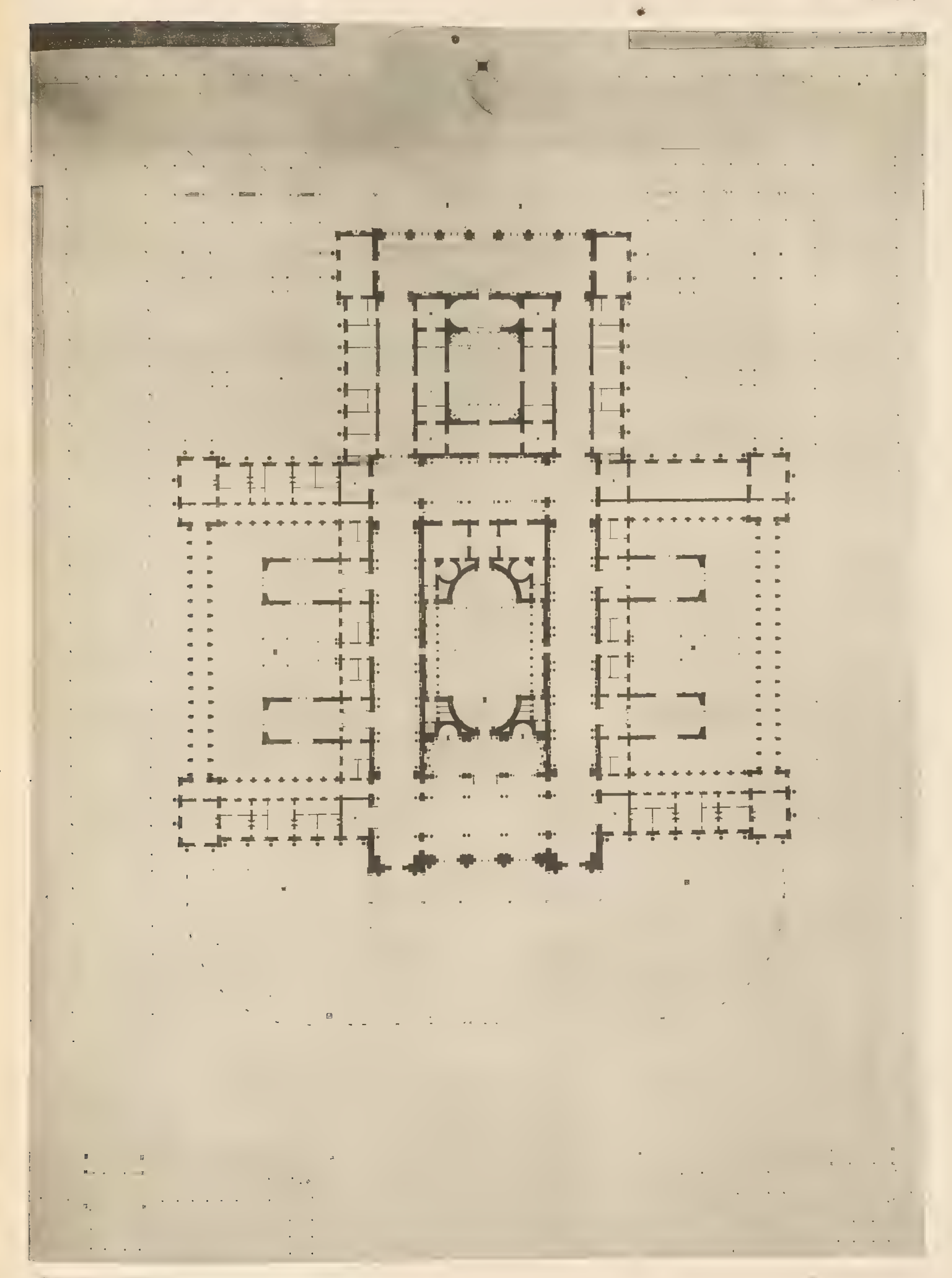




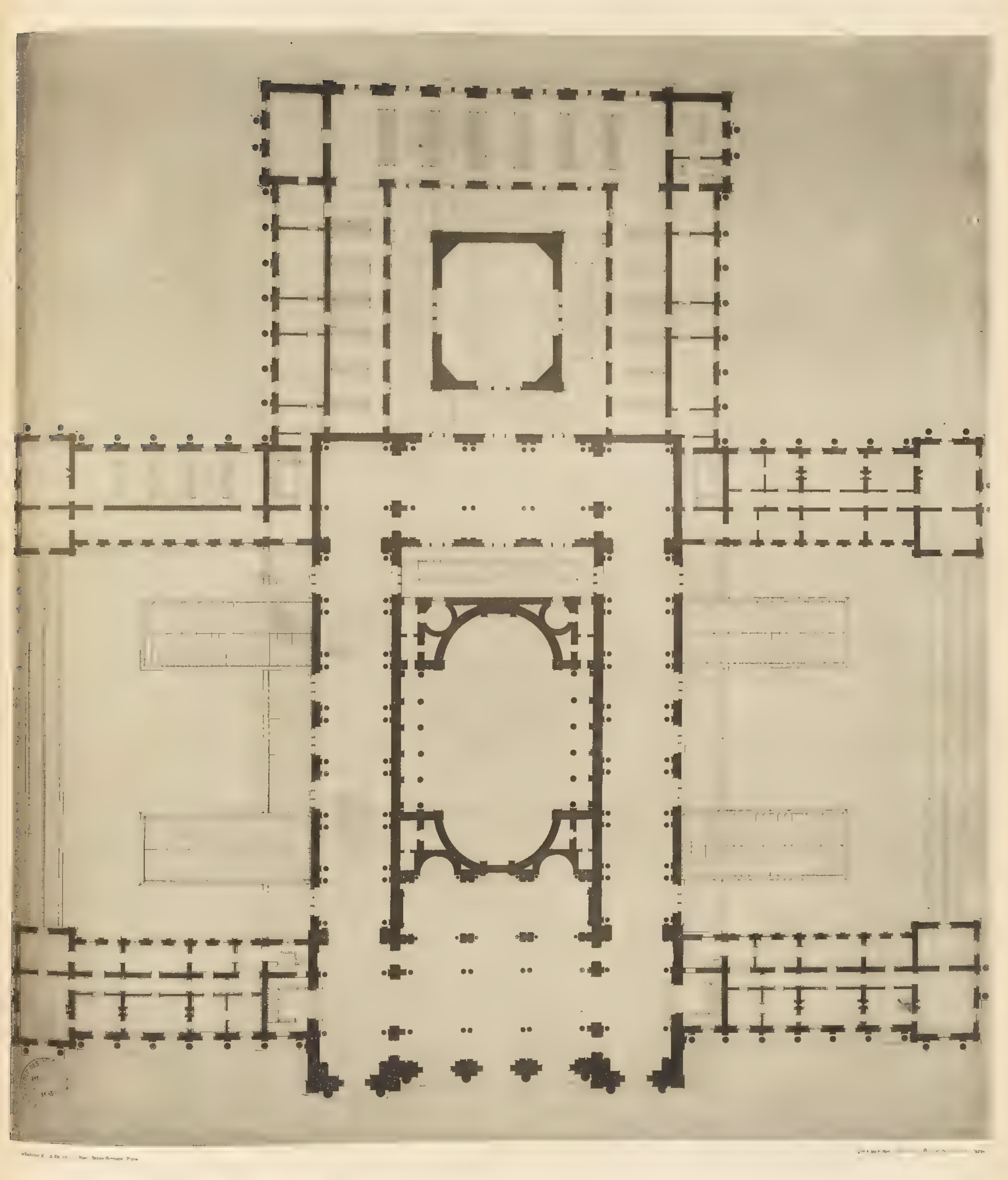
1882 COURTOIS-SUFFIT. - *Un Palais pour le Conseil d'Etat*



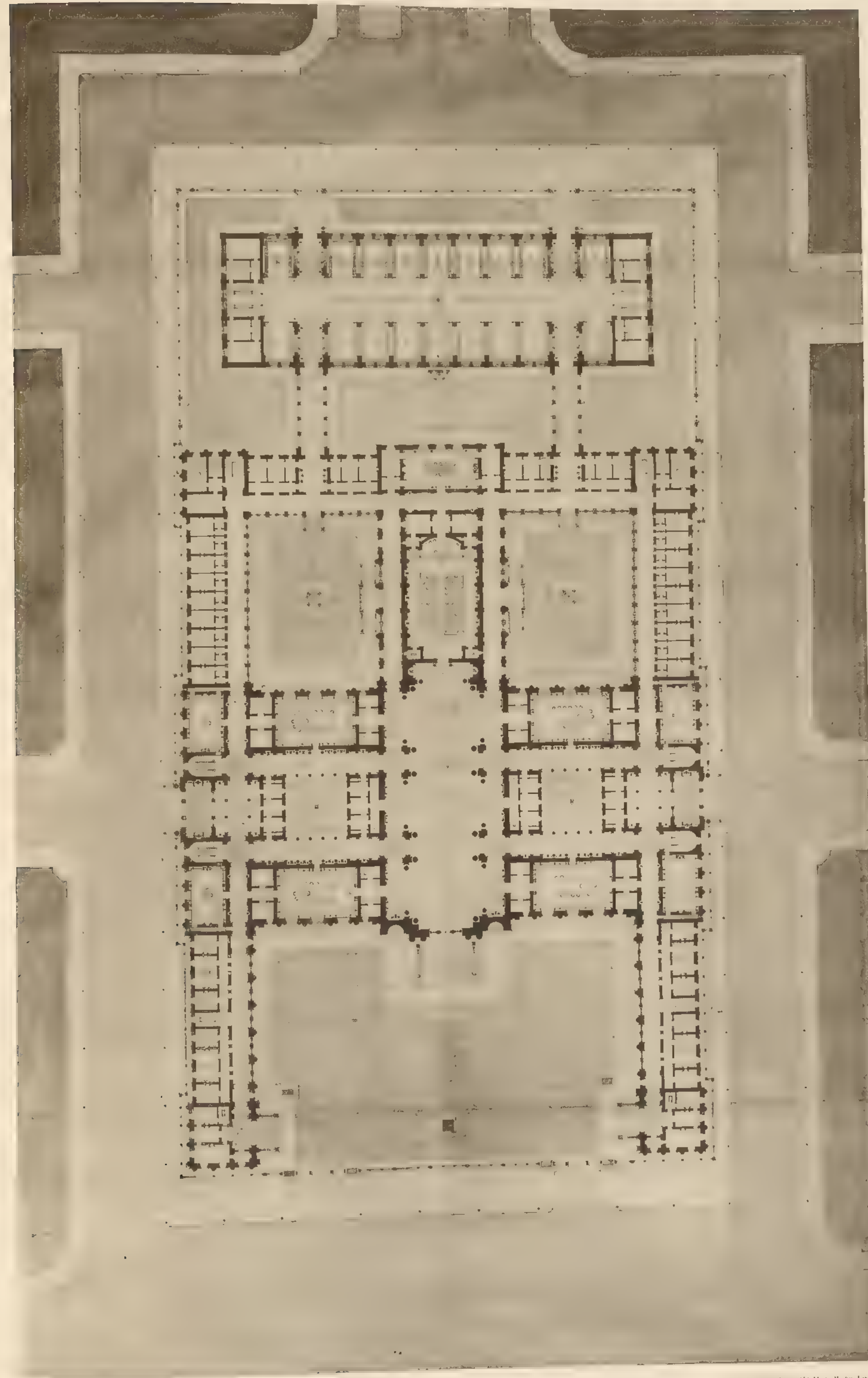
1882 COURTOIS-SUFFIT - Un Palais pour le Conseil [illegible]



1882 COURTOIS-SUFFIT. - Un Palais pour le Conseil d'Etat

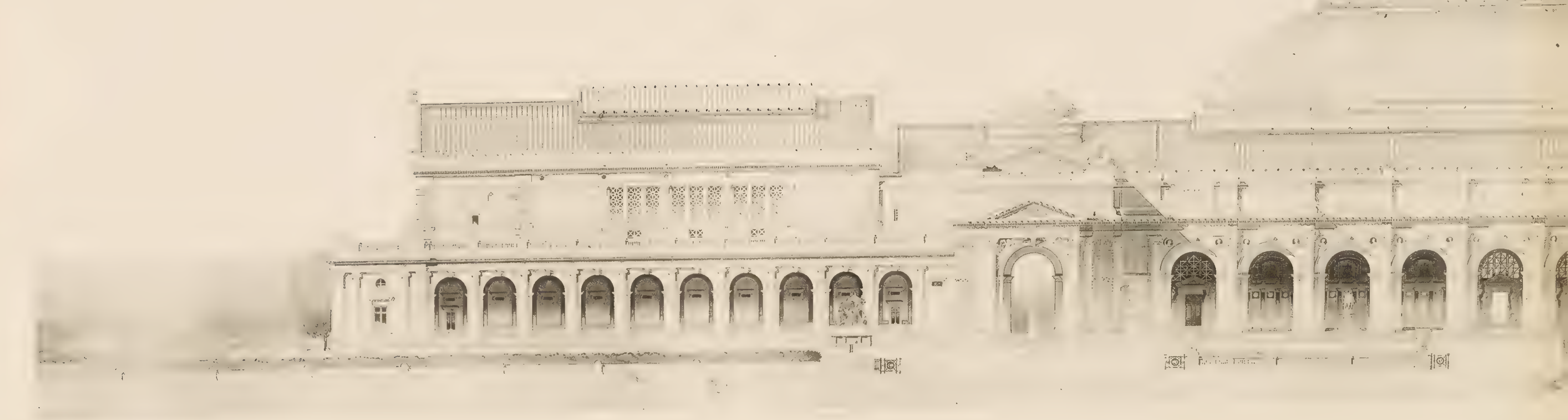


1882 COURTOIS-SUFFIT. - Un Palais pour le Conseil d'Etat



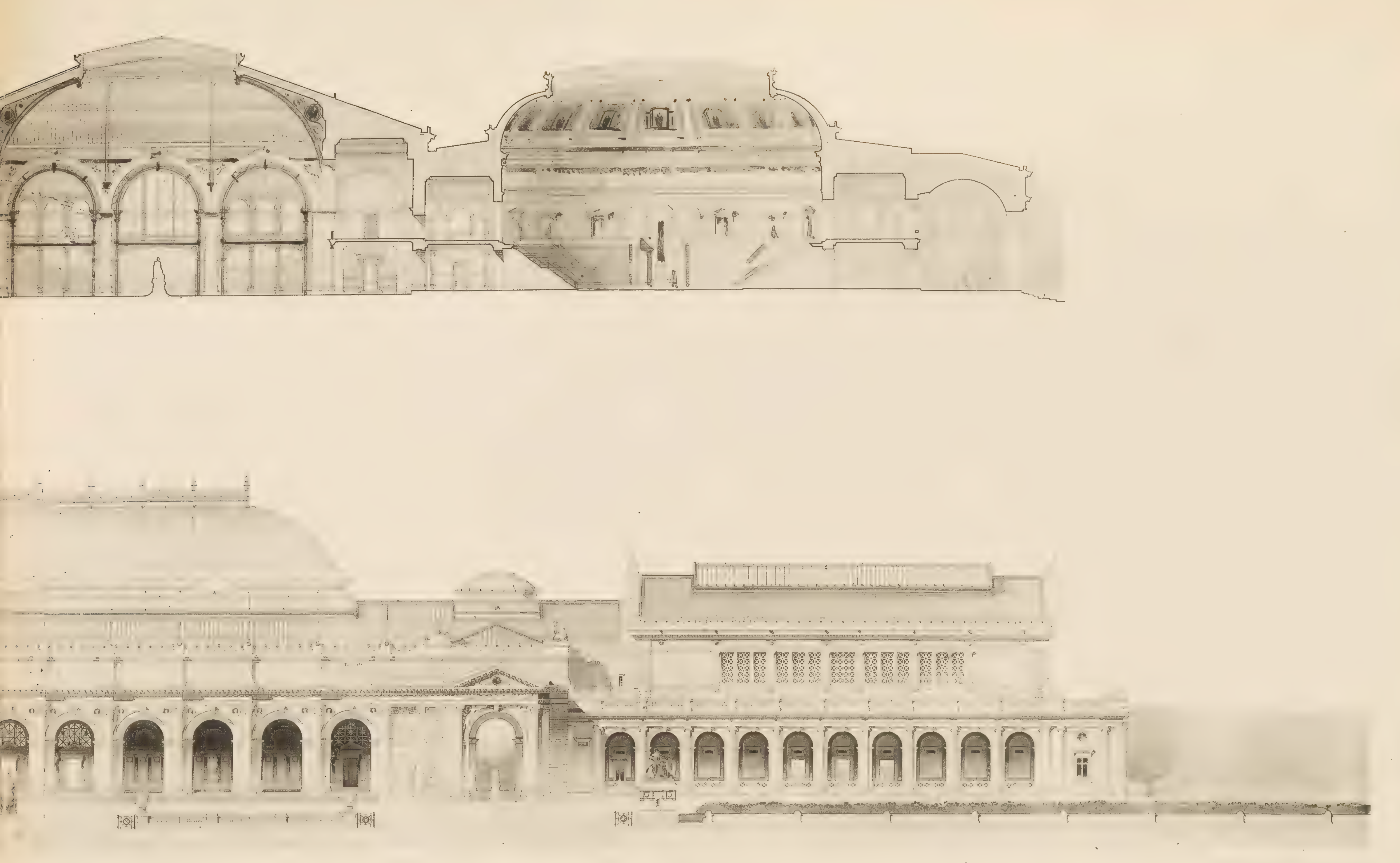
1886 ALBERT LOUVET. - *Un Palais pour la Cour des Comptes*





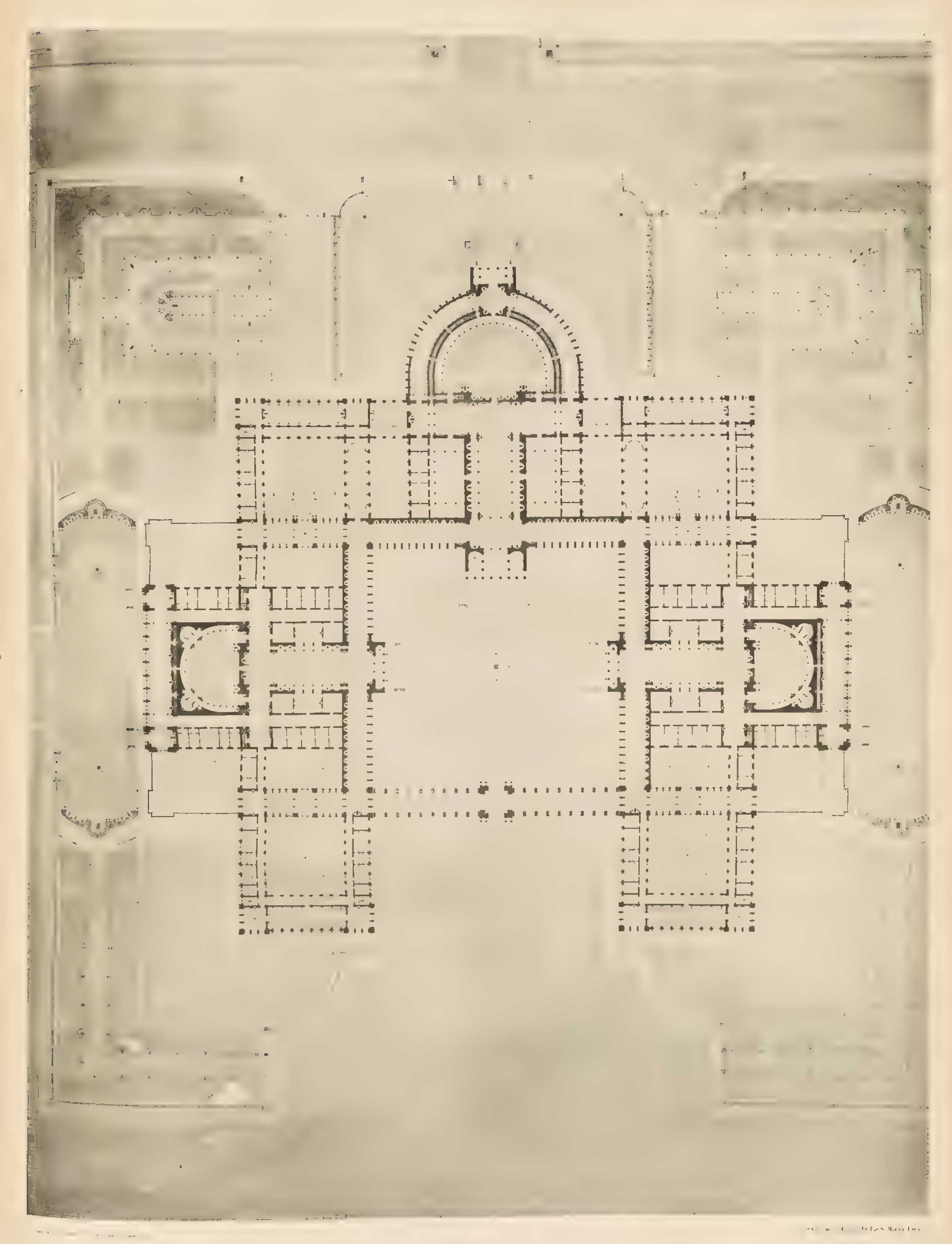
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude Bernard, Paris.

1887 EUSTAC

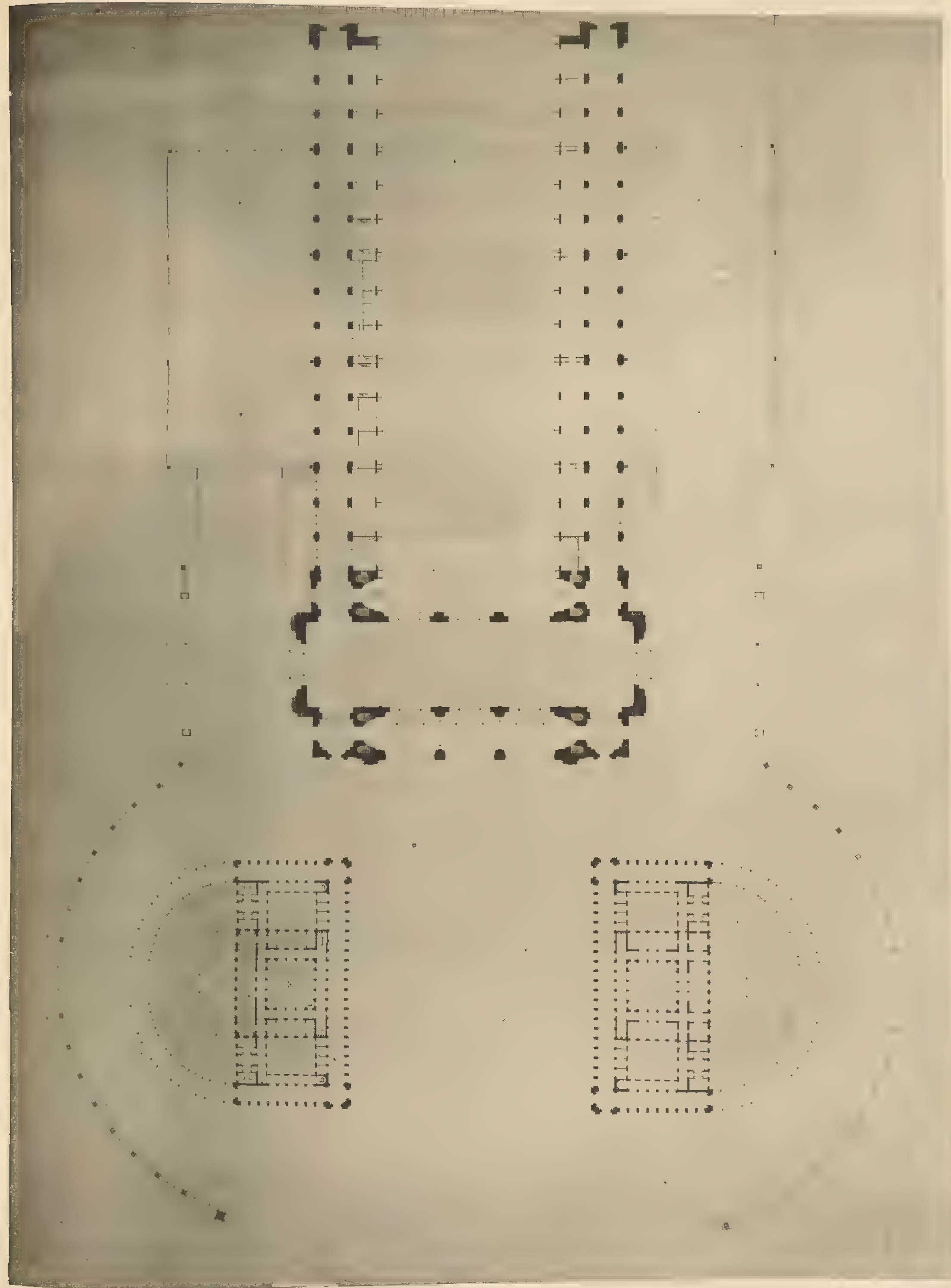


Ar. Guérinet, Éditeur, 140, Fg St-Martin, Paris

HE. - *Un Gymnase*

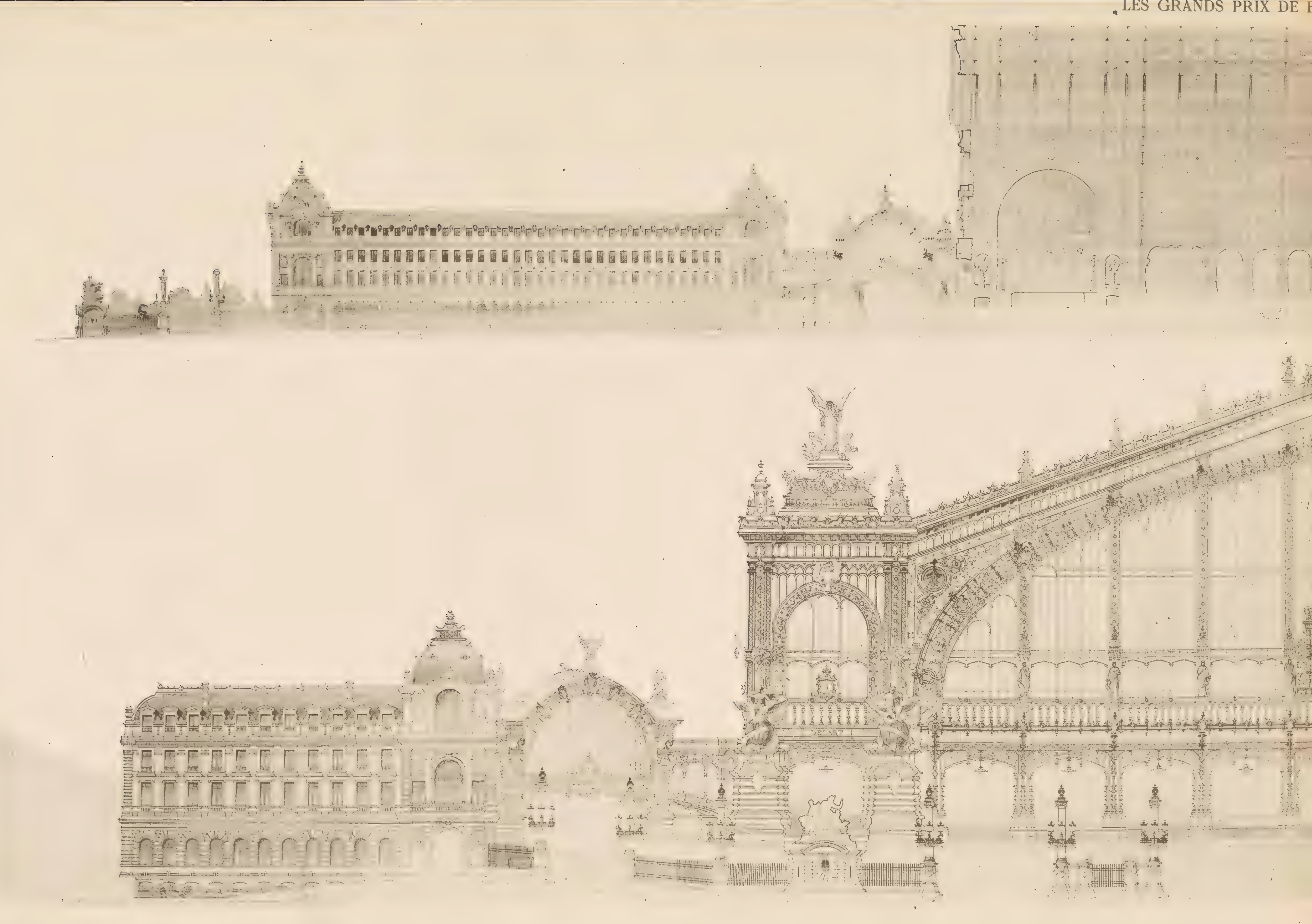


1888 SORTAIS. - Un Palais pour le Parlement



Art Guérinet, Éditeur, 140, Fg St-Martin, Paris

1891 EUSTACHE. - *Une Gare Centrale*



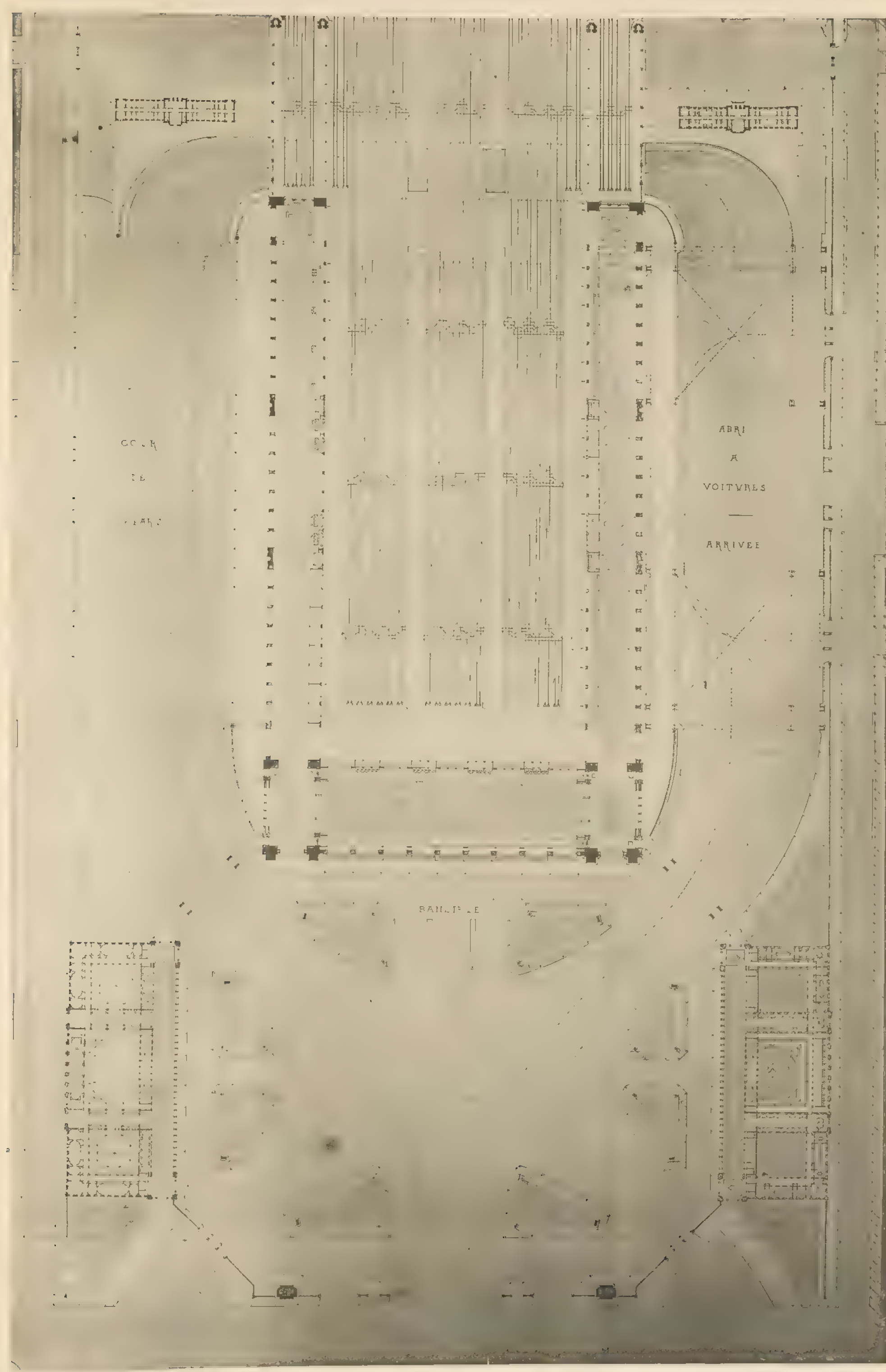
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1891 PAUL NORMAND



Aug Guérinet, Editeur, 140, Fg-St-Martin, Paris

0. - *Une Gare Centrale*



Héliotypie E. Le Deley, 37, Rue Claude-Bernard, Paris

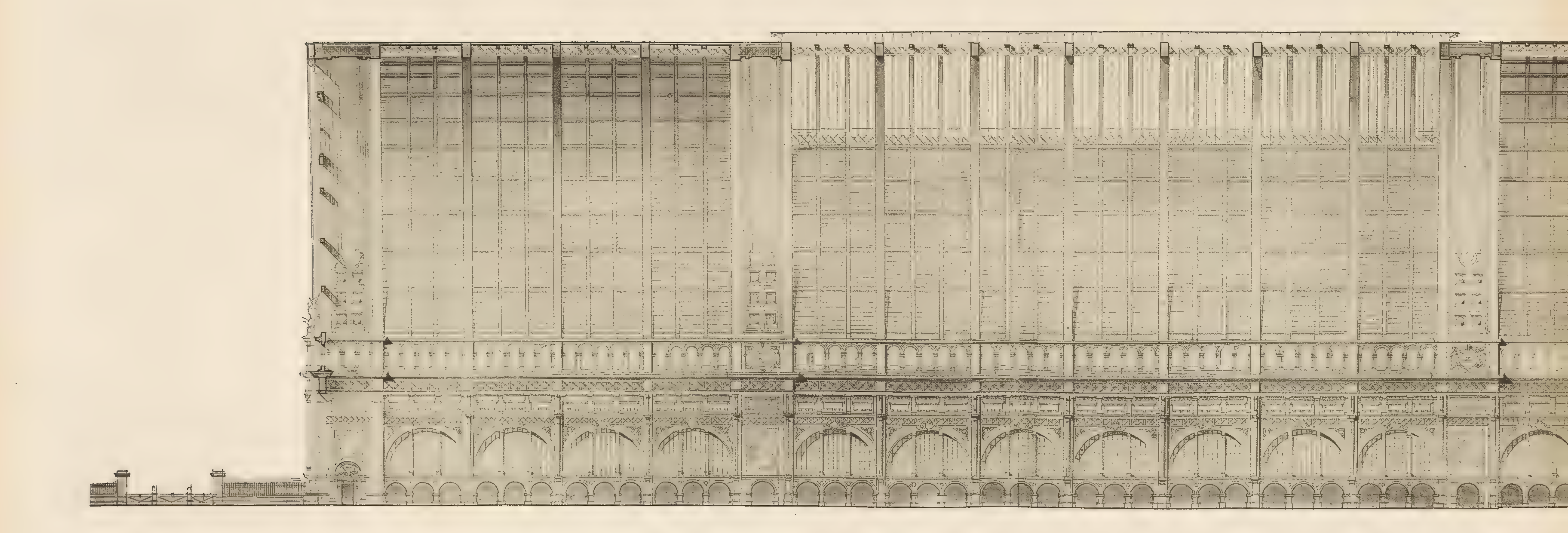
Ard Guérinet, Editeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

1891 PAUL NORMAND. - Une Gare Centrale



1891 CHAUSSEMIC

E. - Une Gare Centrale

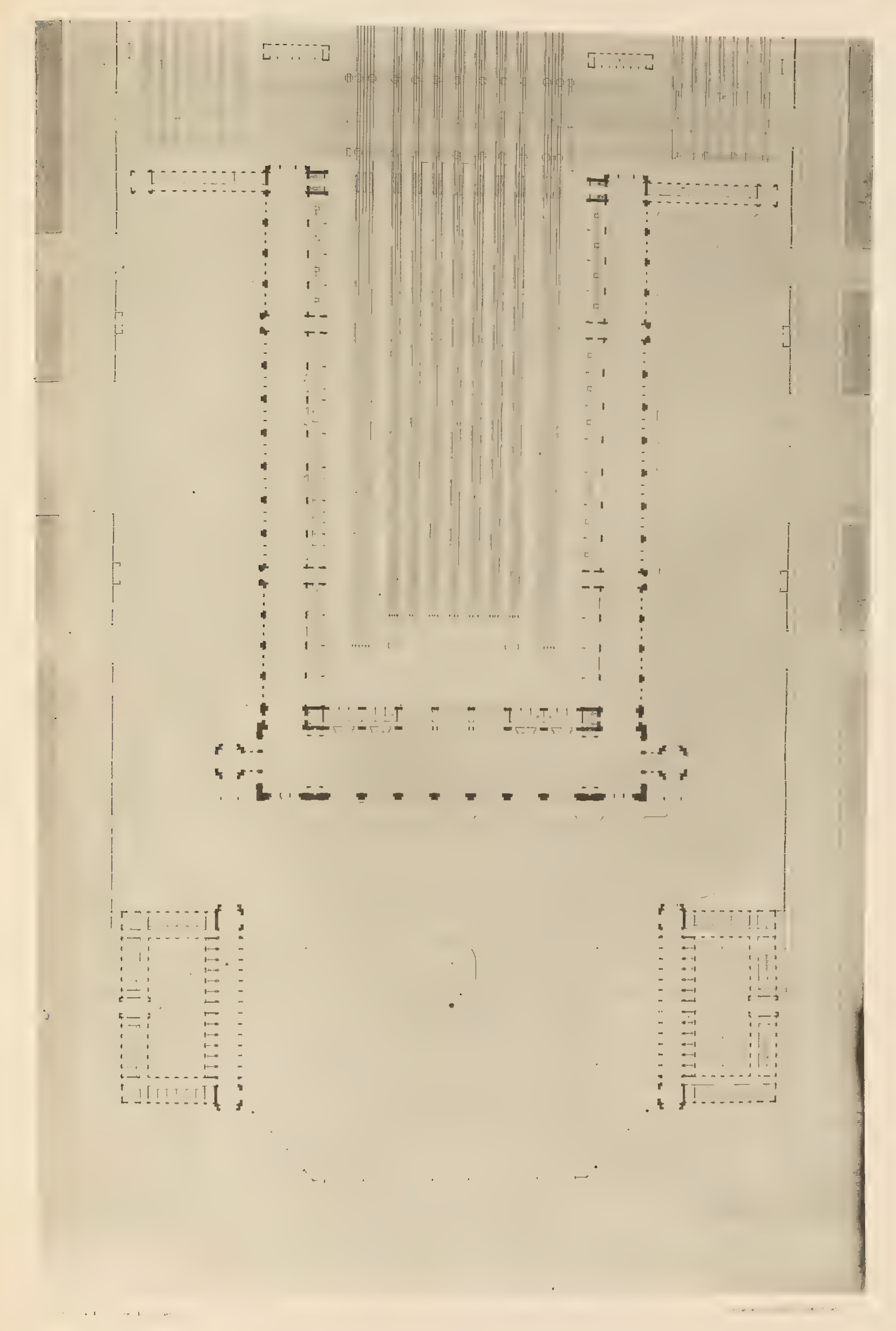


1891 *CHAUSSEM*

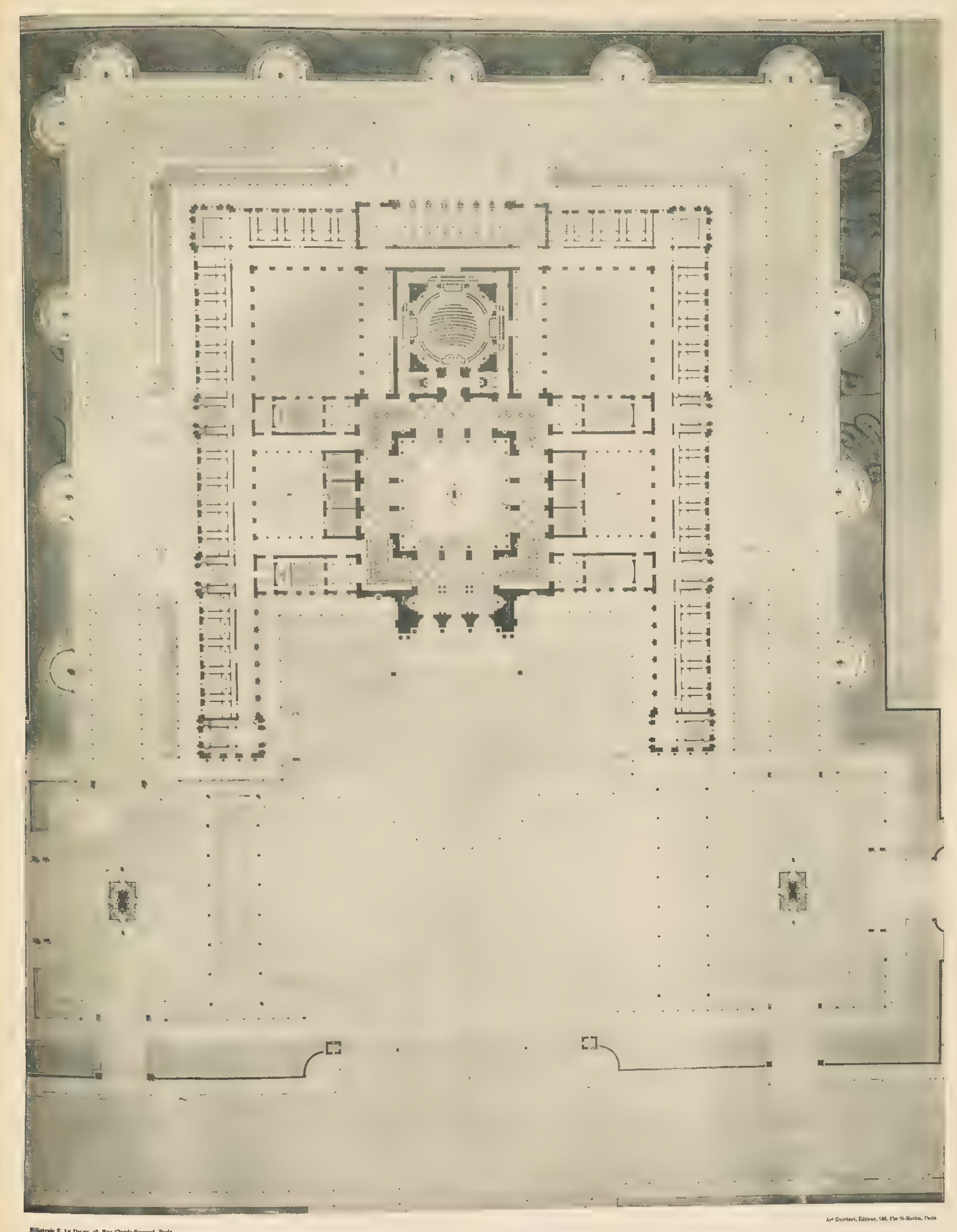


Art Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

ICHE - Une Gare Centrale



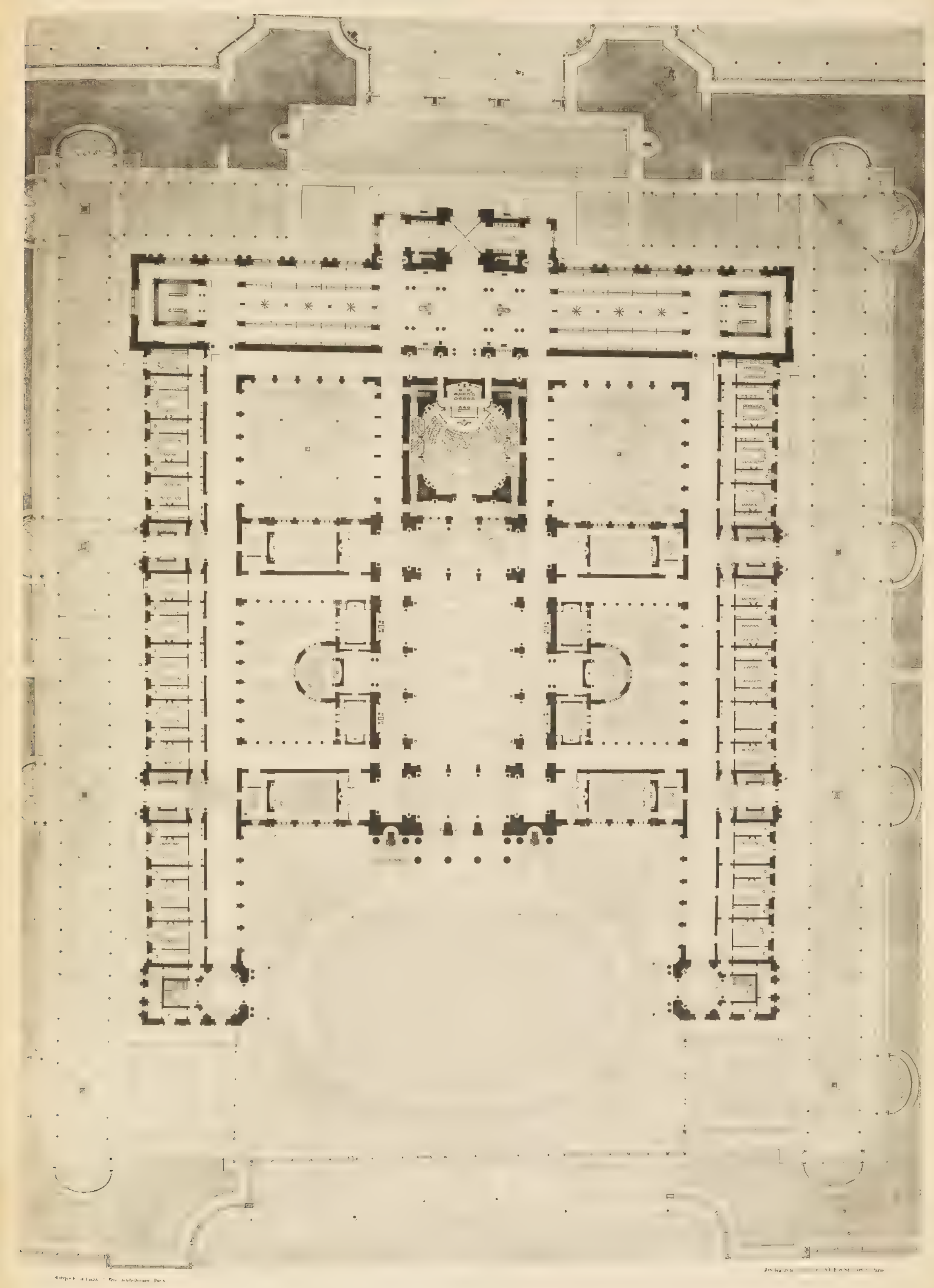
1891 CHAUSSEMICHE. - Une Gare Centrale



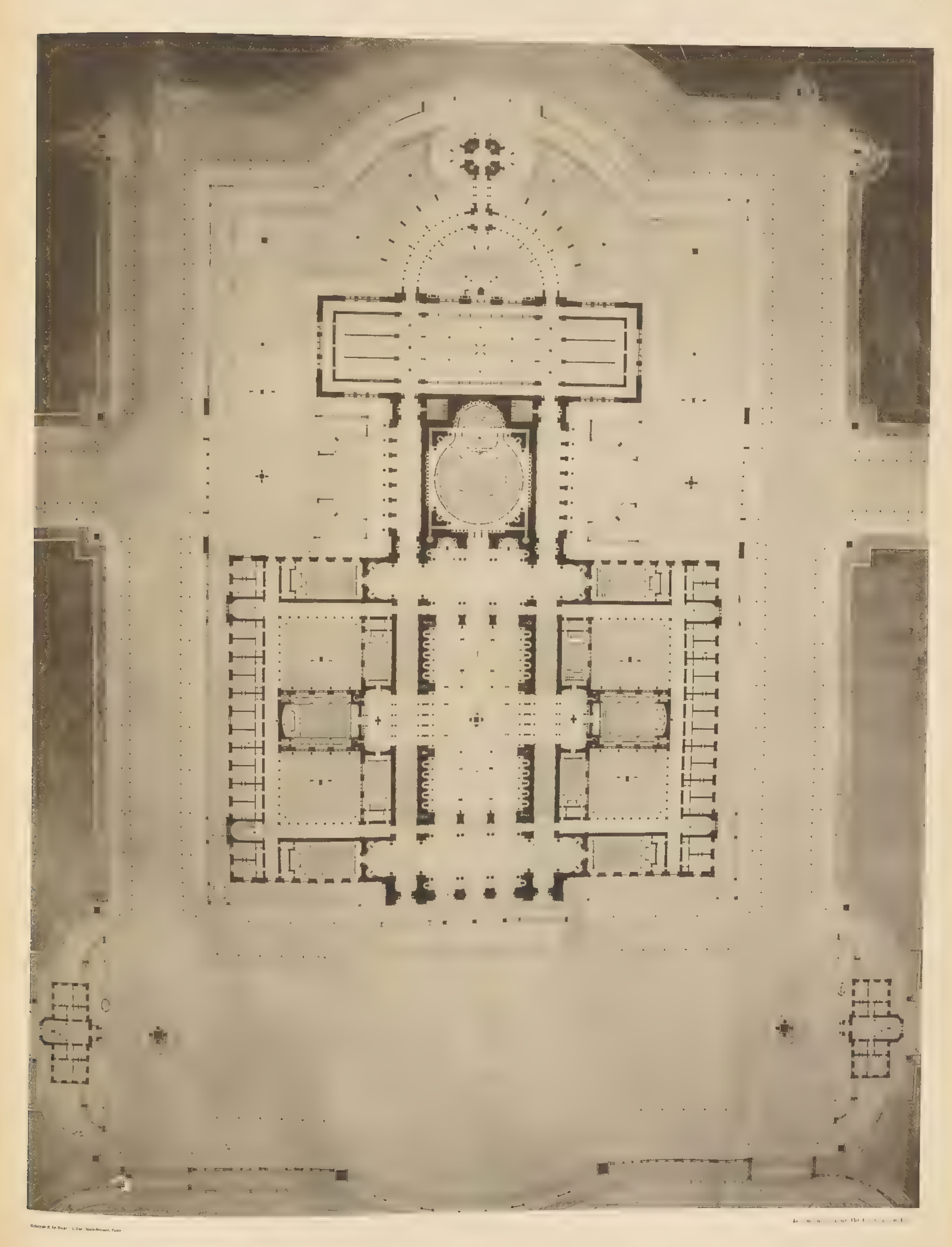
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

Aᵍᵉ Guérinet, Éditeur, 140, Fᵇᵍ St-Martin, Paris

1893 CHAUSSEMICHE. - Un Palais des Sociétés savantes



1893 PAUL DUSART. - *Un Palais des Sociétés savantes*



1893 ALFRED RECOURA. - Un Palais des Sociétés savantes



